

**Directeurs des
Services Pénitentiaires**

41^{ème} PROMOTION

Mémoire
de recherche
et d'application
professionnelle

La nostalgie pénitentiaire :

**Construction et déconstruction du mythe de
l'âge d'or chez les surveillants**

Présenté par : Léa JEANNIN

Juin 2013



La nostalgie pénitentiaire :
Construction et déconstruction du mythe de l'âge d'or
chez les surveillants

La nostalgie, c'est le désir d'on ne sait quoi.

Antoine de Saint-Exupéry

REMERCIEMENTS :

Je remercie tout d'abord Madame Sylvie Manaud, directrice de mémoire.

Je tiens à remercier les directeurs qui m'ont permis d'accéder aux établissements dont ils ont la responsabilité, afin de pouvoir y conduire les entretiens qui ont nourri ce travail. Je remercie également l'ensemble des personnels qui a contribué à organiser ces visites et ceux qui, en acceptant de livrer leur vécu et leur regard sur le passé et les évolutions pénitentiaires, ont apporté la matière vive de ce mémoire.

Je remercie également les différents personnels de l'ENAP que j'ai pu solliciter au long de mes recherches et qui se sont toujours montrés disponibles et aidant. Parmi l'aide que j'ai trouvée auprès des enseignants-chercheurs, celle de Monsieur Olivier Razac a été particulièrement précieuse.

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement Madame Marie Lafont, directrice adjointe au centre pénitentiaire de Liancourt, qui, à travers le regard critique porté sur ce travail, comme à travers le soutien témoigné tout au long de cette année de stage, a contribué à alimenter ma réflexion et à donner du sens aux fonctions que j'ai choisi d'exercer.

SOMMAIRE :

1 ^{ère} PARTIE - COMPRENDRE LE RAPPORT AU PASSE DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE : CONSTRUCTION DU MYTHE DE L'AGE D'OR ET REPRESENTATIONS NOSTLAGIQUES.....	13
<u>Chapitre 1 : Analyse du mythe de l'âge d'or et de ses applications pénitentiaires.....</u>	<u>13</u>
1.1 Triple dimension du mythe et définition de l'âge d'or.....	13
1.2 Temporalité et mythe de l'âge d'or.....	16
1.3 Les thématiques constitutives du mythe de l'âge d'or et leur transposition pénitentiaire	21
<u>Chapitre 2 : Analyse du processus représentationnel à l'origine du phénomène nostalgique.....</u>	<u>32</u>
2.1 La nostalgie, du mal du pays aux représentations sociales.....	32
2.2 Les thèmes de la nostalgie pénitentiaire.....	36
2.3 Spécificités cognitives de l'organisation du discours nostalgique.....	42
2 ^{ème} PARTIE - DECONSTRUIRE LE MYTHE DE L'AGE D'OR, ELEMENTS EXPLICATIFS ET POSSIBILITES DE DEPASSEMENT D'UN PHENOMENE DEFENSIF.....	46
<u>Chapitre 1 : Expliquer la mythification du passé : du malaise identitaire à la quête de reconnaissance.....</u>	<u>46</u>
1.1 Le discours sur le passé, révélateur du rapport entretenu avec le présent.....	47
1.2 Les causes envisagées du sentiment de dégradation généralisée, réflexion autour de la dépossession identitaire.....	50
1.3 Les rapports de pouvoir autour de la mémoire sociale.....	78
<u>Chapitre 2 : Accompagner le changement : démythifier le passé, de la célébration à l'élaboration.....</u>	<u>88</u>
2.1 Les risques de blocages induits par l'investissement actuel du passé.....	89
2.2 La possibilité d'une réhabilitation commune de la mémoire collective.....	95

Liste des sigles utilisés:

CEL : Cahier électronique de liaison

CEDH : Cour Européenne des droits de l'Homme

CPU : Commission pluridisciplinaire unique

DAP : Direction de l'administration pénitentiaire /

Directeur de l'administration pénitentiaire

DISP : Direction interrégionale des services pénitentiaires

ENAP : Ecole nationale d'administration pénitentiaire

PEP : Parcours d'exécution de peine

QA : Quartier arrivant

QD : Quartier disciplinaire

RPE : Règles pénitentiaires Européennes

Propos introductif

La période récente a été marquée par un mouvement continu, bien que non linéaire, d'amélioration des conditions de détention de la population pénale. Les réformes favorables à un plus grand respect des droits des détenus, engagées à partir des années 1970, se sont accélérées au cours des années 2000. L'adoption de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 et le référentiel des règles pénitentiaires européennes du Conseil de l'Europe dont s'est saisie la DAP depuis 2006 en témoignent. Il pourrait sembler qu'une moindre dureté de la vie en prison serait propice à l'amélioration des conditions de travail des personnels de surveillance qui partagent le quotidien des personnes détenues. Pourtant, quand les surveillants évoquent les évolutions de leur métier, le discours apparaît particulièrement critique à l'égard des réformes entreprises et la description du passé s'apparente à celle d'un idéal aujourd'hui révolu, d'un *âge d'or*. De toute évidence, le sentiment nostalgique, l'idée d'une dégradation permanente des conditions de travail de groupes professionnels n'est pas propre à l'administration pénitentiaire¹, mais il est apparu comme particulièrement prégnant dans cet environnement.

Ainsi, lors de mon premier stage en établissement pénitentiaire, réalisé au sein d'une maison d'arrêt connue pour ses personnels plutôt anciens et fidélisés, j'avais été marquée par les propos très négatifs sur les réformes actuelles, tant sur le fond que sur la façon dont elles étaient menées au sein de la structure. Cette vision sombre des évolutions récentes portées par l'institution et qui façonnent les pratiques professionnelles sur le terrain s'accompagnait, par opposition, d'une valorisation partagée des pratiques révolues. J'avais attribué ce discours, empreint tant de nostalgie que d'un sentiment de rejet à l'égard de la période actuelle, à un effet d'âge des personnels. Puis, les expériences suivantes, au sein de différents établissements franciliens, ont laissé place au même type de discours, porté y compris par de jeunes agents, décrivant les nouvelles pratiques et évoquant avec regret le « bon vieux temps ».

¹ A titre d'exemples, on peut évoquer le corps des infirmiers qui a dénoncé lors de manifestations récentes la « *dégradation constante de leurs conditions de travail* » (<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20130512.OBS8770/paris-les-infirmieres-ni-bonnes-ni-nonnes-ni-pigeonnes.html>), ou encore celui des enseignants, dont le rapport nostalgique à la III^e République est fréquemment évoqué comme en témoigne cet article du Monde. (http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2012/09/03/enseignement-de-la-morale-une-nostalgie-de-l-ecole-de-la-iii-republique_1754996_1473688.html)

Il m'apparaissait paradoxal que la tendance à l'amélioration des conditions de détention pour la population pénale, à l'humanisation de la vie carcérale puisse s'accompagner non d'un sentiment d'amélioration des conditions de travail des surveillants mais au contraire de dégradation de celles-ci. Cette interrogation initiale a guidé la définition du thème du présent travail. Le choix du public étudié, les personnels de surveillance, se justifie par leur poids numérique au sein de l'administration pénitentiaire (75% des effectifs²), qui explique l'importance de cette catégorie de personnels dans la mise en œuvre des réformes et sans laquelle les évolutions souhaitées ne sauraient prendre effet. Les personnels de surveillance incluent, tant le corps des personnels d'application et d'encadrement que celui des personnels de commandements (officiers). Seul le premier de ces deux corps, largement majoritaire numériquement, a fait l'objet du présent travail, afin d'assurer une plus grande homogénéité³ du groupe étudié. Néanmoins, par commodité sémantique, nous utiliserons au cours de ce travail le terme « personnels de surveillance » pour désigner les surveillants et premiers surveillants. Par ailleurs, le choix de ce corps comme objet d'étude ne signifie pas que le thème traité ne pourrait pas s'appliquer à d'autres corps de l'administration pénitentiaire.

Les entretiens exploratoires réalisés⁴ ont permis l'émergence d'un second paradoxe autour du rapport au changement au sein de l'administration pénitentiaire : alors que l'institution apparaît en pleine mutation et dans la valorisation permanente de la nouveauté, de la rupture avec les pratiques non conformes aux nouvelles normes établies, les personnels qui la composent et exécutent au quotidien les missions qui lui incombent se positionneraient, à l'inverse, dans le rejet de cette modernité et l'attachement fort aux pratiques anciennes, dénonçant une forme de dépossession et de perte subie. Le présent travail s'est organisé autour de cette problématique, qui d'emblée envisage un dépassement de l'ancrage temporel de la nostalgie, en établissant un lien entre attachement au passé et rapport au présent, ainsi qu'entre le positionnement de l'institution et celle de ses personnels.

² Au 1^{er} janvier 2012, les effectifs de l'administration pénitentiaire étaient de 35 420 dont 26 094 personnels de surveillance (source : site du ministère de la justice)

³ Notion développée ci-après

⁴ Méthodologie complète détaillée ci-après

Trois hypothèses de travail s'en sont dégagées : *Il existe, au sein du groupe des surveillants un rapport au passé mythifié en âge d'or ; il existe un lien entre le rapport nostalgique au passé et le ressenti à l'égard du présent et des évolutions du métier ; il existe un lien entre l'importance des réformes, le discours porté par l'institution sur le changement et le positionnement adopté par les surveillants.*

Éléments méthodologiques et critiques

Travaillant sur les représentations des personnels, le choix de la méthodologie du travail de terrain s'est imposé rapidement, il semblait nécessaire d'interroger les surveillants sur leur vision du passé. L'échange direct, en face-à-face, apparaissait le plus pertinent, la relation qui s'établit facilitant la possibilité de se livrer, de se raconter et de faire vivre le récit de la mémoire. Une première série d'entretiens a donc été réalisée, de manière exploratoire, avant que la trame de ce travail ne soit établie. Il paraissait en effet nécessaire, afin de ne pas s'égarer, de vérifier que le constat empirique, observé en stage de terrain, pouvait gagner en densité dans le cadre d'un échange plus poussé sur la thématique du passé pénitentiaire. Un second mode de recueil de données avait été envisagé et n'a pas pu être réalisé faute de moyens : j'avais souhaité mener plusieurs entretiens avec des binômes, constitués d'un surveillant ancien et d'un plus jeune afin d'analyser comment pouvaient se déconstruire les discours entre générations. Un unique entretien croisé a pu être réalisé, la réquisition en détention de plusieurs personnes simultanément, qui plus est en ajoutant un critère d'âge et d'ancienneté, s'est révélée incompatible avec les réalités du terrain étudié et de l'urgence qui y prévaut.

Les entretiens ont été conduits entre le 31 juillet 2012 et le 11 février 2013 auprès de 30 personnels (23 surveillants titulaires, 4 stagiaires, 3 premiers surveillants) exerçant dans 5 établissements différents (maisons d'arrêts, centre de détention, maison centrale).

Le format des entretiens a été d'une durée de 20 minutes en moyenne, allant de 10 minutes, notamment avec les stagiaires se disant peu légitimes à évoquer le passé qu'ils n'ont pas connu, jusqu'à 45 minutes, en fonction des personnalités et de la volonté plus ou moins significative de se livrer.

Il s'agissait d'entretiens ouverts, semi directifs. Le démarrage de l'entretien se déroulait par le simple exposé de mon sujet de mémoire (« La nostalgie pénitentiaire ») agrémenté d'une brève explication du type « *je cherche à connaître la manière dont vous percevez le passé pénitentiaire, que vous avez ou non vécu, quelles en sont vos représentations* ». En fonction de la tournure prise par l'entretien, certains éléments pouvaient être précisés : face à une certaine gêne, était souligné qu'aucun sujet n'était tabou (la pratique de la « claque éducative », la consommation d'alcool à l'établissement etc.), ou encore que l'objectif n'était nullement de définir si les choses fonctionnaient mieux avant ou aujourd'hui mais uniquement d'analyser les représentations des personnels. Les autres interventions ne relevaient que de l'écoute active visant à faciliter la poursuite du propos ou à préciser certains éléments.

Les entretiens étaient anonymes et la partie signalétique se résumait à noter le sexe de la personne, son grade, son ancienneté dans l'administration pénitentiaire, son ancienneté sur l'établissement, et le type d'établissement. Ces données sont présentées à l'aide d'un tableau (annexe 1).

Les entretiens exploratoires ont mis en exergue les thématiques qui structuraient fortement le discours sur le passé, il s'agissait de la question de l'autorité, de celle de la discipline, du confort en détention et enfin de l'ambiance au sein des équipes de surveillants. J'ai fait le choix, après avoir identifié ces marqueurs du discours sur le passé pénitentiaire, d'interroger par la suite systématiquement les répondants sur ces thèmes lorsqu'eux mêmes ne les abordaient pas spontanément. Il s'est avéré que ces sujets étaient marqués par une récurrence forte au cours des entretiens suivants (abordés spontanément respectivement par 27, 25, 23 et 19 répondants sur 30).

L'une des premières lectures qui s'est imposée a été celle de l'ouvrage de R. Girardet *Mythes et mythologies politiques*, qui définit sociologiquement le mythe de l'âge d'or et permettait en cela de vérifier la pertinence de la première hypothèse. Puis, l'existence de thématiques au potentiel normatif puissant m'a incité à orienter mes lectures autour du fonctionnement de la mémoire sociale et du phénomène nostalgique. Et ces thématiques en elles-mêmes, ont nécessité de s'intéresser aux écrits sociologiques sur les personnels de surveillance afin de comprendre les fondements de l'identité du groupe et son rapport aux missions confiées. Les éléments conceptuels saisis ont permis de guider

l'élaboration de ce travail, auquel j'ai néanmoins voulu donner une dimension empirique par le recours fréquent aux citations de propos recueillis sur le terrain.

Certaines limites et éléments justificatifs de la méthodologie suivie méritent d'être précisés.

Tout d'abord, le corps des surveillants a été retenu comme objet de travail, postulant ainsi qu'ils constituent un groupe social homogène. Une démonstration complète justifiant ce choix est hors de portée de la dimension du présent travail. Toutefois, ce postulat repose sur certains éléments justificatifs : plusieurs études⁵ ont notamment démontré, non l'homogénéité totale de ce groupe, mais son homogénéisation progressive par l'expérience, témoignant ainsi d'une socialisation des surveillants par l'environnement pénitentiaire⁶. Ces études, ayant suivi des cohortes (promotions de surveillants soumises à un même questionnaire à plusieurs années d'intervalle) mettent ainsi en exergue l'existence d'un groupe social des surveillants : entrant dans l'administration pénitentiaire avec une certaine variété d'opinions, de valeurs et de comportements, ils adoptent par la suite des regards qui tendent à converger dans le sens de la culture du groupe. Il n'en est pas moins vrai qu'il existe différentes perceptions du métier de surveillant comme l'ont mis en lumière C. Montandon et B. Cretta à travers quatre formes identitaires du surveillant (équitable, éducateur, répressif et indifférent)⁷ mais ces *stylistiques plurielles*⁸ ne remettant pas en cause la notion de groupe social des surveillants pénitentiaires.

Il convient de souligner certaines limites liées à la représentativité de l'échantillon d'une part, et aux biais inévitables, d'autre part.

Les données qualitatives, collectées auprès de 30 personnels, permettent d'analyser un mode de discours, dont on peut supposer qu'il dépasse l'échantillon restreint. Néanmoins, la représentativité de cet échantillon reste nécessairement sujette à caution

⁵ G.Benguigui, F.Guilbaud, G.Malochet, *La socialisation professionnelle des surveillants de l'administration pénitentiaire, une perspective longitudinale et quantitative*, Mission de recherche Droit et Justice, Université de Nanterre Paris X et CNRS, 2008

L. Gras, *Regards croisés sur la socialisation professionnelle des surveillants pénitentiaires*, Dossiers thématiques du CIRAP, Ministère de la Justice et des Libertés, 2011

⁶ « *Les réponses des membres de la 130e promotion tendent à se rapprocher, à converger, à s'homogénéiser* », notent G.Benguigui, F.Guilbaud, G.Malochet, *op.cit.*, p. 72

⁷ Théorie rapportée par J.C. Froment, *La République des surveillants de prison (1958-1998)*, LGDJ, 1998, p. 332

⁸ Terme de G. Casadamont, cité par J.C. Froment, *op. cit.*, p. 333

et ne permet pas d'exploitation statistique. Le temps que nécessitent ces entretiens et les déplacements dans les établissements ont empêché d'élargir le panel des répondants. Le recours aux questionnaires aurait pu constituer une solution. Elle n'a pas été retenue apparaissant trop formelle pour évoquer ce qui touche au vécu et donc, d'une certaine manière à l'intime. En outre, le sujet étant peu abordé, il était envisageable que l'effet de surprise déconcerte les répondants et ne permette pas un recueil optimal des informations. L'échantillon étudié ne permet pas, en outre, d'exploiter les données signalétiques évoquées précédemment, la fragmentation en réduisant encore la représentativité. En tout état de cause, la prévalence de chacun de ces critères par rapport aux éléments recueillis n'apparaissait pas de manière significative. La seule observation notable concernait les surveillants d'un établissement parisien originaires de l'outre-mer, qui semblaient s'inscrire de manière moins marquée dans le discours de valorisation du passé et de rejet des réformes actuelles. Mais ce constat ne peut être vérifié par le simple échantillon recueilli, en outre, si la corrélation était avérée, la démonstration d'un effet de causalité, impliquerait un travail socio démographique spécifique qui sort du cadre du sujet traité.

La représentativité mérite également d'être en perspective par les établissements sélectionnés. Les trois types d'établissements étudiés (MA, CD, MC), permettent de recouvrir les réalités de personnels travaillant dans différentes structures. Toutefois, chaque établissement a une histoire, voire une culture propre, qui ne peuvent être entièrement lissées par les choix opérés.

D'autres biais sont à signaler en lien avec la posture adoptée lors des entretiens : D'une part, la fonction de directrice stagiaire instaure inévitablement un biais dans le travail de recherche. Si aucun chercheur ne peut revêtir une neutralité absolue, la position de directeur, au sein d'une administration particulièrement hiérarchisée, qui plus est, pour aborder des questions nécessairement en lien avec les pratiques professionnelles, altère certainement légèrement les discours. D'autre part, le sujet par son énoncé même, oriente en partie les réponses, amenant la personne à questionner soudain son rapport au passé ou tout au moins à se trouver en état d'alerte sur cette question. Le terme « nostalgie », par exemple, était parfois repris par les répondants, soit pour se l'approprier, soit pour au contraire prouver que ce sentiment n'est pas le leur et que la dégradation n'est que réalité concrète. La seule piste pour éviter ce biais aurait été la

réalisation d'entretiens ouverts non directifs, interrogeant seulement les personnels sur ce qu'ils pensent de leur travail afin de constater l'évocation spontanée ou non du passé. J'ai estimé que l'observation empirique préalable à ce travail suffisait à déterminer la réalité d'une prégnance forte du passé dans les discours, hors d'un contexte où il est spécifiquement questionné.

Il convient, pour clore ce propos relatif à la méthodologie employée, de rappeler que la logique de ce travail ne s'inscrit nullement dans une volonté de s'approprier d'un point de vue historique les pratiques pénitentiaires d'antan, ni de les critiquer ou de les mettre en balance avec les pratiques actuelles. Le travail porte uniquement sur les représentations qu'en ont les personnels. Celles-ci muées, travaillées, par la mémoire, sont porteuses de messages que ce travail cherche à décrypter. Le recours à la notion de mythe ne doit pas se penser comme dénonciation d'un mensonge. Il ne s'agit pas de mettre en cause la véracité des propos tenus, le vécu rapporté, révélant toujours quelque chose de vrai, de juste, sur ce que sont les personnes ou les groupes. Ce travail porte sur ces images mentales et non sur les éléments factuels qui peuvent être avancés.

La première partie de ce travail s'intéressera, après avoir défini les termes du sujet, à analyser le rapport qu'entretiennent les surveillants avec le passé. D'une part, en confrontant leurs propos aux composantes du mythe de l'âge d'or, et d'autre part en décryptant, par l'analyse de la mémoire et des représentations sociales, le fonctionnement et le contenu du discours nostalgique pénitentiaire autour des thématiques fortes qui le façonnent.

La seconde partie, aura pour objet la recherche d'explications aux positionnements observés, dépassant la question strictement temporelle pour soulever celle de l'identité professionnelle du corps, de ses mutations autour de l'évolution des missions et des réalités de la vie carcérale. La mémoire collective d'un groupe social ne pouvant s'analyser indépendamment du regard porté par d'autres acteurs sur le même objet, le positionnement institutionnel par rapport au passé sera également interrogé. Des pistes de réflexion seront envisagées dans la perspective d'accompagner la poursuite des évolutions de l'administration pénitentiaire et de ne pas réduire les difficultés rencontrées au simple mécanisme de résistance au changement.

1 ^{ère} PARTIE - COMPRENDRE LE RAPPORT AU PASSE DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE : CONSTRUCTION DU MYTHE DE L'AGE D'OR ET REPRESENTATIONS NOSTLAGIQUES

La première partie de ce travail s'attachera à présenter le concept de mythe de l'âge d'or afin d'y confronter le discours des surveillants sur le passé pénitentiaire. La prégnance de la mythification du passé en un idéal d'ordre et d'harmonie sociale explique l'existence d'un sentiment nostalgique puissant dont le décryptage nécessite de faire appel au fonctionnement de la mémoire sociale et des représentations afin de comprendre l'élaboration d'un discours binaire entre présent sombre et passé perdu.

Chapitre 1 : Analyse du mythe de l'âge d'or et de ses applications pénitentiaires

Ce premier chapitre a pour objet de vérifier l'hypothèse de l'existence d'un mythe de l'âge d'or chez les personnels de surveillance. Il convient, pour ce faire, de définir précisément ce concept, d'en décomposer le fonctionnement et le contenu puis de comparer ces éléments abstraits à la teneur du discours des surveillants interrogés sur leurs représentations du passé pénitentiaire.

1.1 Triple dimension du mythe et définition de l'âge d'or

Le mythe recouvre de nombreuses réalités qu'il convient de distinguer, loin de désigner uniquement le mensonge, il fait référence aux récits fondateurs des origines et permet de mobiliser certaines forces au sein de la société. L'un des mythes puissants qui façonnent notre imaginaire collectif est celui de dit de « l'âge d'or » qui consiste à idéaliser une période révolue marquée tant par l'ordre que par l'harmonie sociale.

1.1.1 Les différents sens du mythe

Le Littré propose deux définitions du mot mythe, il s'agirait soit d'un « *récit relatif à des temps ou à des faits que l'histoire n'éclaire pas, et contenant soit un fait réel transformé en notion religieuse, soit l'invention d'un fait à l'aide d'une idée [...]* » soit au sens figuré et familièrement de « *ce qui n'a pas d'existence réelle* ».

Ainsi, de manière schématique, le mythe a été appréhendé comme récit fondateur ayant une fonction étiologique, mais il a également été souvent dévalorisé et associé au mensonge, à l'obscurantisme que devait combattre les lumières de la raison. Les auteurs modernes ayant travaillé sur le mythe se rattachent à ces différentes considérations. Ainsi, Mircea Eliade, historien des religions et mythologue, a revalorisé la valeur explicative du mythe, l'importance des récits relatifs au temps immémorial des commencements pour appréhender notre présent (Eliade, 1989). Dans le même temps, la dimension du mythe perçu comme mensonge notamment dans la tradition positiviste a évolué vers l'idée du mythe comme voile posé sur une vérité, visant à la masquer (comme l'explique par exemple R. Girard à propos du mythe sacrificiel (Girard, 1972)).

1.1.2 La fonction mobilisatrice du mythe

Enfin, le mythe moderne s'est vu attribué une nouvelle fonction historique et politique à travers la force mobilisatrice qu'il peut représenter. Ainsi, G. Gusdorf, dans *Mythes et métaphysique* écrit « *Le mythe n'est pas la fin de la raison mais plutôt son commencement. Les mythes énoncent la matière de la réalité humaine, les valeurs à l'état sauvage et par là ils signifient indistinctement le meilleur et le pire. [...] Le rôle de la raison critique [...] est de faire passer l'homme, par l'authentification de ses valeurs, de la nature à la culture, c'est à dire à la morale* »⁹. Le mythe est alors une force grâce à laquelle la raison peut forger ses modèles idéaux et les inscrire dans l'Histoire. S'inscrit également dans cette logique G. Sorel qui a décrit la force mobilisatrice du mythe, seul capable de générer un esprit de corps (autour de la grève

⁹ G. Gusdorf, *Mythe et métaphysique*, Champs Flammarion, 2^{ème} éd., 1984

générale prolétarienne) (Sorel, 1908). R. Girardet, dans son ouvrage *Mythes et mythologies politiques* a restauré la place occupée par l'imaginaire collectif dans l'histoire des idées politiques contemporaines. Autour de l'analyse de quatre thématiques, la conspiration, le sauveur, l'âge d'or et l'unité, il décrypte la naissance des mythes contemporains ; ceux-ci apparaissant selon son analyse, dans des périodes critiques de malaise identitaire lié aux mutations de la société et des modes de vie (Girardet, 1986).

1.1.3 L'âge d'or

La notion d'âge d'or peut être interprétée tout d'abord comme corollaire du mythe fondateur, explicatif de la question des origines. Dans son ouvrage, *La Nostalgie des origines*, Mircea Eliade évoque à travers l'histoire comparée des religions l'obsession des origines et le partage du mythe cosmogonique comme primordial et total. La recherche d'un paradis perdu est commune à de nombreuses cultures et transhistorique, elle se caractérise dans les sociétés chrétiennes par la nostalgie de la toute puissance adamique au sein du Jardin d'Eden, *terre-sans-mal* (Eliade, 1971).

Le mythe de l'âge d'or a été décrit et analysé par R. Girardet dans *Mythes et mythologies politiques* mais l'expression appartient à Frédéric Mistral, qui l'utilise pour la première fois pour décrire, dans *Mémoire et récit*, les années de son enfance non dénaturées par l'industrialisation à venir de la vallée du Rhône, venant troubler la sérénité des soirs d'été provençaux. Ce « *temps d'avant* » décrit par F. Mistral est celui « *de l'autorité patriarcale du père étendue sur tout un morceau de terre, [...] la pérennité d'un rythme de vie confondu avec la succession des saisons, [...] l'intimité protectrice d'un groupe social clos, solidaire, strictement hiérarchisé* »¹⁰.

Cette époque d'ordre et d'harmonie sociale, ce type de société perdue a parfois été effectivement vécu avant d'avoir été rêvé explique l'auteur, loin de cantonner le mythe au mensonge. Seulement, « *leur image [a subi] l'habituel travail d'inflexion de sélection ou de transmutation qu'est celui du souvenir* ». D'autres de ces temps d'avant

¹⁰ R. Girardet, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Edition du seuil, collection Points, éd. 1990, p.97

échappent à la mémoire individuelle pour ne relever que de l'histoire, « *le passé auquel [on] se réfère n'a jamais été directement connu, sa puissance évocatrice est celle d'un modèle, d'un archétype [...] à qui l'émergence, hors du temps enfui semble donner par définition une valeur supplémentaire d'exemplarité*¹¹ ». Le passé est alors érigé en opposition « *à l'image d'un présent senti et décrit comme un moment de tristesse et de déchéance* ». R. Girardet explique ainsi que la représentation des temps d'avant est alors devenue mythe et « *mythe au sens le plus complet du terme à la fois fiction, système d'explication et message mobilisateur* ». Il n'exclut pas que certains éléments puissent relever de la pure fiction, mais l'ensemble de cette nébuleuse complexe ne s'apparente pas au mensonge mais à la construction collective, à l'imaginaire du groupe, façonné par le temps.

Aussi, les propos rapportés ci-après et venant appuyer la thèse d'un mythe de l'âge d'or pénitenciaire ne sont en aucun cas discrédités par cette hypothèse. Les propos évoquant le passé ne sont pas regardés comme étant des contre vérités factuelles, mais comme des éléments de représentations individuelles et collectives travaillés par le temps, l'imagination et la transmission entre générations.

1.2 Temporalité et mythe de l'âge d'or

Le mythe de l'âge d'or est certainement le plus communément partagé à travers les époques et les lieux, il est en cela universel. Sa prégnance est néanmoins plus ou moins significative selon les périodes. S'il est possible de définir des périodes marquées par un recours au mythe de l'âge d'or plus prononcé, en revanche, l'âge d'or lui-même, le temps de référence n'est jamais daté, il ne prend sens que dans un imaginaire impalpable.

¹¹ *Ibid.*, p.98

1.2.1 Universalité et permanence du rapport au passé mythifié

L'âge d'or apparaît comme « *la constellation mythique [la] plus constante* »¹² de l'imaginaire collectif¹³, s'appliquant à tous les thèmes et s'exprimant sous toutes les formes¹⁴, la notion du « bon vieux temps » n'est évidemment pas propre au milieu pénitentiaire. En témoignent les nombreuses références à la société dans son ensemble lors des entretiens menés :

PS 9 : « Si la prison fonctionnait mieux avant c'est parce que la société elle-même fonctionnait mieux, il y avait du respect, à l'intérieur comme à l'extérieur »,

PS 3 : « C'est la société qui a changé trop vite, avant on avait le sens de la hiérarchie, de l'autorité, aujourd'hui c'est fini et on en fait les frais dans la pénitencière comme ailleurs »,

PS 4 : « Les violences ont beaucoup augmenté, mais c'est pareil dehors, la société évolue comme ça, avant ça n'existait pas, ou pas autant ».

Le rapport nostalgique au passé n'est en outre pas spécifique à l'époque actuelle. Certains, avancent :

PS 15 : « En fait, c'était déjà comme ça quand je suis arrivé, les anciens disaient que c'était mieux avant »,

PS 30 : « C'est toujours la même chose, on croit tous que les autres ont connu mieux. Mais bon en même temps, c'est pas faux, ça se dégrade ça c'est une certitude »,

PS 24 : « Il y a 20 ans on disait déjà qu'avant on pouvait frapper ou dire ce qu'on voulait etc. ».

1.2.2 Inscription d'un mythe de l'âge d'or dans un temps particulier

Toutefois, la prégnance du mythe de l'âge d'or peut être particulièrement forte à certaines périodes. Ainsi, R. Giradet souligne que les textes sur lesquels il appuie sa

¹² *Ibid.*, p.99

¹³ L'imaginaire collectif, conceptualisé par C. Castoriadis dans *L'imaginaire comme tel*, 1975, désigne le magma de significations sociales à caractère imaginaire dont la production ne se réfère pas à une ou plusieurs élaborations psychiques individuelles ni même de groupes ou d'organisations.

¹⁴ R. Giradet, *op.cit.*, p.98

démonstration, sont pour beaucoup datés du 18^{ème} siècle, « *c'est au moment même où tout un puissant mouvement d'opinion, les encyclopédistes, les économistes, la cour royale elle même, exalte le développement des forces de production, encourage les capacités novatrices du travail humain (...) que s'exprime le plus fortement la répudiation péremptoire de toute forme de modernité économique* »¹⁵.

On peut établir un parallèle avec la période de transformation rapide que connaît l'administration pénitentiaire depuis les efforts de modernisation conduits à partir des années 1970 et plus fortement encore depuis qu'elle a fait le choix, en 2006, de se saisir des règles pénitentiaires européennes pour conduire un important mouvement de réforme et préparer la loi pénitentiaire de 2009. Les bouleversements majeur rencontrés par les personnels de surveillance, et surtout l'importance du discours valorisant le changement, l'évolution des méthodes de travail et des structures, ont alors pu faire resurgir des éléments de discours emprunts de nostalgie.

Ainsi, plusieurs surveillants interviewés font référence à la rapidité ressentie du changement :

PS 8 : « Le problème c'est pas seulement que ça change en mal c'est surtout que ça change trop vite, on a pas le temps de s'habituer alors forcément on préfère ce qu'on connaissait nous »,

PS 18 : « La prison c'est comme la société tout a changé trop vite ces dernières années »,

PS 3 : « Le métier était plus facile avant parce qu'on avait plus d'autorité et d'écoute de la hiérarchie, tous ces équilibres (nous avec les détenus et nous avec les chefs) ont été remis en cause en même temps »,

PS 25 : « Plus que des évolutions, il faut parler d'une révolution ».

Ces éléments font écho aux écrits de R. Girardet : « *Toujours présente sans doute à l'arrière plan de l'imaginaire collectif, la mythologie de l'âge d'or connaît dans l'histoire d'une société, des périodes d'intensité variable. L'important est de reconnaître que ces temps forts, ces poussées d'effervescence mythique se situent très*

¹⁵ *Ibid.*, p.129

généralement au moment où l'évolution économique et sociale tend à se précipiter, où le changement s'accélère, où les anciens équilibres se trouvent de plus en plus puissamment mis en cause »

Cette sensation de célérité de la mutation n'est pas sans lien avec le discours véhiculé autour de ces évolutions. Ainsi, de nombreuses pratiques, comme par exemple la réunion de commissions pluridisciplinaires, pré existaient à leur imposition par les RPE¹⁶. Les nouveautés n'en seraient donc pas toujours, mais le discours porteur de changement rend particulièrement prégnante la sensation de célérité et d'intensité des réformes. La volonté de porter le changement et de communiquer autour de cette volonté, contribue à renforcer le ressenti de bouleversement causé par le changement lui-même, d'autant plus quand celui-ci est ressenti comme subi.

Cette idée est corroborée par certains éléments soulignés par C. Rambourg et A. Chauvenet dans un texte relatif à l'accueil des RPE par les personnels de surveillance. En effet, si les auteures évoquent un accueil favorable par les personnels directement impliqués dans le projet RPE, ceux qui, majoritaires, subissent le changement de loin, attachent aux RPE « *une valeur emblématique de l'évolution de leur situation professionnelle caractérisée par une perte de pouvoir et une dévalorisation de leur rôle* »¹⁷.

Le propos de R. Girardet relatif à la seconde moitié du 18^{ème} siècle fait ainsi écho et donne sens à l'actualité pénitentiaire : « *Que tant de rémanences nostalgiques trouvent à s'exprimer, avec une telle insistance dans un contexte social et idéologique ou les valeurs de mutation, de nouveauté et de modernité tendent simultanément à s'imposer avec une force jamais atteinte, il y a là un paradoxe essentiel sur la signification duquel il ne serait pas vain de s'interroger* »¹⁸. Il s'agit bien de souligner l'importance des valeurs de changement au delà des changements eux-mêmes. Cette valorisation des nouvelles pratiques, souvent perçue comme dévalorisation des anciennes, n'est pas sans lien avec le sentiment de dépossession qui transparait à l'évocation des évolutions actuelles (cf. Partie II).

¹⁶ F. Février, cours sur les RPE, délivré à l'ENAP le 2 mai 2012

¹⁷ A. Chauvenet, C. Rambourg, *De quelques observations sur la mise en œuvre des Règles Pénitentiaires Européennes*, ENAP, 2010, p.41

¹⁸ R. Girardet, *op.cit.*, p.99

1.2.3 Atemporalité de l'âge d'or

Si la force du mythe de l'âge d'or peut s'inscrire dans des périodes historiques datées, en revanche, l'âge d'or constitutif du mythe ne peut pas faire l'objet d'un ancrage temporel. Le temps de référence est « *non daté, non mesurable, non comptabilisable* »¹⁹.

Le passé évoqué lors des entretiens réalisés n'est généralement pas daté. Interrogés en ces termes « *Quand vous dites que les choses se passaient mieux avant, à quelle époque faites vous référence ?* », les personnels fournissent des réponses extrêmement floues et ne concordant nullement vers une date qui ferait sens :

PS 2 : « Avant la loi pénitentiaire et les RPE mais même bien avant, avant la télé en fait »,

PS 22 : « Avant qu'on donne des droits aux détenus »,

PS 19 : « Les anciens ont connu cette époque, ça a commencé à se dégrader à mon arrivée au début des années 90 »,

PS 16 : « Je suis arrivé pile au tournant en 2000 »,

PS 20 : « Y'a trois ou quatre ans ça allait encore »,

PS 27 : « L'entrée des femmes en détention hommes c'était là le tournant ».

Ces réponses témoignent à la fois de l'absence de possibilité de dater l'âge d'or, le moment où « *les choses allaient dans le bon sens* », mais appuient dans le même temps l'idée qu'un sentiment de tournant existe, tournant à l'origine de l'effervescence nouvelle du mythe du fait de la réalité de bouleversements majeurs. L'âge d'or n'est pas défini dans le temps, en revanche, l'idée de bouleversements des équilibres, qui vient donner sa puissance au mythe de l'âge peut trouver une inscription temporelle correspondant aux phases de réformes d'ampleur.

¹⁹ R. Girardet, *op.cit.*, p.101

1.3 Les thématiques constitutives du mythe de l'âge d'or et leur transposition pénitentiaire

Après avoir défini les différents sens du mythe et proposé une mise en perspective temporelle de la notion d'âge d'or, le cœur du mythe de l'âge d'or doit faire l'objet d'une analyse approfondie permettant de vérifier l'hypothèse selon laquelle le recours à ces représentations serait prégnant au sein du groupe social des surveillants pénitentiaires.

« Dominé par la notion première de chute, de déchéance, ce mouvement du rêve vers un passé de lumières plus heureux, plus beau, tend presque toujours à se cristalliser autour de deux valeurs essentielles : valeur d'innocence, de pureté, d'une part, valeur d'amitié, de solidarité, de communion d'autre part. C'est (...) dans la perspective de cette double quête, de cette double nostalgie que toute mythologie de l'âge de d'or tend à affirmer sa cohérence »²⁰. Il convient donc de confronter cette définition des composantes du mythe de l'âge d'or au contenu du discours des personnels pénitentiaires.

1.3.1 Valeurs d'innocence et de pureté

La première partie du mythe tel que décrit par R. Girardet est basée sur l'idée de pureté des origines, autour du « *rêve d'harmonieuse allégresse* »²¹, opposant l'idéal d'une vie naturelle, à la laideur, la corruption, la tyrannie de la civilisation.

Cette notion apparaît donc, dans un premier temps, peu conciliable avec le milieu carcéral, d'une part, parce qu'il est par définition en antagonisme avec l'innocence et l'allégresse, et d'autre part, parce qu'il est pur produit de la civilisation et ne trouve aucun équivalent naturel. L'idée d'une pureté des origines en lien avec le mythe fondateur de l'institution, ne peut exister en ces termes.

²⁰ *Ibid.*, p.105

²¹ *Ibid.*, p.106

Néanmoins, on retrouve au cours des entretiens réalisés, des propos de surveillants qui pourraient faire écho à l'expression de ces valeurs.

1.3.1.1 Image du délinquant digne et intègre

Tout d'abord, semble exister une représentation du détenu d'antan comme un « vrai délinquant », quelqu'un de respectable, ayant choisi la marginalité mais disposant d'un système de valeur estimable. Sans que soit évoquée l'idée d'innocence, on retrouve le vocabulaire opposant nature et culture, ainsi que la notion d'individus autrefois plus vierges, comme encore non dénaturés par le système.

La population pénale d'antan apparaît ainsi dans les représentations d'un naturel plus discipliné, mais aussi plus saine, plus homogène, muée par des valeurs plus nobles :

PS 25 : « Quand j'ai commencé dans les années 90, les détenus faisaient leur lit au carré, ils attendaient qu'on leur donne l'ordre de se déplacer pour bouger, pas un bronchait, c'était naturel, ça, ça me plaisait »

PS 20 : « La population pénale a changé, avant elle était plus respectueuse et puis il y avait moins d'étrangers, c'était plus homogène »,

PS 8 : « Avant quand un détenu faisait une connerie, il assumait son quartier, ils étaient pas vicieux comme aujourd'hui à en jouer avec les médecins et tout ça »,

PS 27 : « Aujourd'hui les détenus sont plus jeunes, plus fous, plus cachetonnés »,

PS 13 : « Les détenus sont devenus plus mauvais »,

PS 18 : « Avant il y avait plus de franchise, même dans les agressions, les mouvements étaient assumés, mais maintenant ils nous prennent en traître »,

PS 14 : « Avant on gérait de vrais bandits, aujourd'hui c'est juste des petits jeunes qui veulent de l'argent facile »,

PS 27 : « Aujourd'hui ils arrivent de chez papa maman ils ont été cocooné, ils ont juste voulu faire du fric ».

L'idée d'un ordre naturel, d'une homogénéité de la population pénale, d'une absence de vice et de tendance à la manipulation ou encore l'idée selon laquelle les « bandits » avaient autrefois de vraies valeurs à l'inverse des détenus vénaux d'aujourd'hui semblent bien correspondre au champ du mythe de la pureté révolue. Il s'agit bien sûr d'une forme de pureté nuancée par le contexte particulier et l'absence de référence possible au mythe fondateur. Mais les perceptions de la population pénale d'autrefois et d'aujourd'hui apparaissent marquées par le sentiment de décadence, de perte des valeurs originelles du fait notamment du système, les détenus ayant été dénaturés par les évolutions de l'administration pénitentiaire (intervention du médical en prison notamment). Transparaît l'idée d'un état de nature fantasmé des prisons d'antan dans lesquelles auraient régné autorité des surveillants et respect des détenus envers eux, sorte d'ordre naturel porté par la vertu supposée du détenu. Celui-ci étant perçu comme encore non perverti par la société (vécue comme plus violente aujourd'hui, valorisant davantage l'argent facile etc.) ni altéré par le fonctionnement de la prison déséquilibrée par les interventions extérieures, des partenaires sanitaires en particulier (qui « cachetonnent » (sic) les détenus ou lèvent les sanctions disciplinaires).

1.3.1.2 *Image du surveillant respecté en tant qu'homme de terrain*

Au-delà des représentations relatives à la population pénale, l'idée de pureté et d'innocence, ou plus exactement au vu du milieu étudié, de fonctionnement spontané et naturel, apparaît plus clairement encore lorsque les surveillants évoquent leur vision de leur corps autrefois. Le « terrain » semble tenir lieu de paradis perdu où régnaient spontanéité et rapports naturels, bruts, entre hommes « *de pur instinct* »²², par opposition à « la paperasse », aux « procédures » et aux règles contraignantes qui seraient venues contrarier cet ordre naturel tout comme « *le fer et le blé (...) ont civilisé l'homme et perdu le genre humain* »²³.

Le travail administratif semble perçu comme une perte de temps et donc de connaissance du terrain :

PS 2 : « A cause des RPE et de la paperasse, y'a plus que les surveillants et les premiers

²² *Ibid.*, p.107

²³ J.J. Rousseau, *Discours sur l'origine des fondements de l'inégalité parmi les hommes*, seconde partie, 1755

sur le terrain, alors que c'est quand même le cœur de métier »,

PS 6 : « A cause de tous ces contrôles, l'administration cherche à se couvrir, les observations CEL ça sert juste à ça, et ça éloigne du terrain ».

Les procédures écrites empêchent un traitement immédiat qui permettrait notamment de se positionner dans le rapport de force, dans une logique d'honneur :

PS 29 : « Les RPE c'est ça, les détenus se sentent protégés. Je préférerais quand ça marchait à l'ancienne, d'homme à homme, sans toutes ces procédures »,

PS 2 : « Quand un détenu posait problème, il partait directement au quartier, là on a une semaine d'enquête, c'est pas immédiat donc il rigole, il se moque de nous parce qu'on est coincés par les procédures. On doit attendre la commission pour déclasser des ateliers, on perd la face ».

Les rapports entre détenus et surveillants semblent perçus comme autrefois plus simples, moins contrôlés :

PS 22 : « Dans le discours c'est encore 'le surveillant est maître à son étage' mais c'est faux puisque derrière ce qu'on dit il reste plein de paperasse, au final on autorise tout de toute façon »,

PS 26 : « On est de plus en plus fliqués à cause des caméras, on doit toujours rendre des comptes, avant, on faisait confiance »,

PS 3 : « Les agents n'étaient jamais remis en cause, aujourd'hui les officiers veulent tout savoir »,

PS 30 : « Avant, on était moins bridés, aujourd'hui tout doit être justifié, tout est plus froid et mécanique...mais aussi plus professionnel ».

Ces éléments semblent appuyer l'idée de la prévalence d'un mythe du surveillant d'autrefois travaillant « à l'abris du désir harcelant de changement, immuablement pur parce qu'échappant encore à la civilisation, à son code de valeurs, à ses interdits, à ses exigences »²⁴. Si la prison, construction sociale, peut difficilement être perçue comme lieu d'existence d'un état de nature, on retrouve néanmoins les contours de l'opposition

²⁴ R. Girardet, *op.cit.*, p.107

nature/culture entre les modes de fonctionnement « à l'ancienne », oraux, dans un rapport de force non médiatisé et dans l'instantanéité, contrastant avec les contraintes de l'écrit, les rapports médiatisés par la procédure et le temps de réponse qu'elle implique.

1.3.1.3 *Sentiment d'une nécessité de restauration d'un ordre moral*

La thématique de l'innocence et de la pureté originelle constitutive du mythe de l'âge d'or a pour corollaire l'idée d'un « *processus d'irrémissible décadence* » et donc de la nécessité de définir « *un programme précis de restauration morale* », insistant sur « *une éducation à la finalité militaire à la fois ascétique, végétarienne et rurale* ». ²⁵

Les références à l'instauration d'un tel ordre nouveau sont nombreuses, relatives tant à la population pénale qu'au corps des personnels de surveillance.

Concernant la population pénale, les propos recueillis font effectivement allusion aux vertus d'un régime plus « militaire » afin d'assurer une forme de régénérescence morale :

PS 1 : « On est trop souple sur le disciplinaire, il faudrait revenir à moins d'impunité, notamment sur la tenue »,

PS 25 : « Les détenus devaient faire leur lit au carré, comme dans l'armée. La réinsertion commence par là »,

PS 26 : « La discipline stricte ne sert à rien ça envenime les choses, enfin quoique ça serait plus militaire ça leur ferait du bien »,

Une forme d'ascétisme, comme discipline de vie imposant certaines privations, est également évoquée :

PS 29 : « Les anciens disent qu'avant c'était plus dur, quand un détenu s'opposait on le passait au RIA²⁶. Et si le lit était pas fait au carré on les privait de promenade, c'est ce qu'il faut remettre en place pour vraiment aider à la réinsertion »,

²⁵ *Ibid.*, p.110

²⁶ Le RIA désigne le robinet d'incendie armé (lance à eau)

PS 1 : « Il faut qu'à nouveau le quartier²⁷ fasse peur, comme avant, juste une dalle en béton et pas de cigarette »,

PS 13 : « C'est la télé qui a tout fait basculer. Sans ça, ils seraient pas allongés toute la journée à ne rien faire »,

PS 4 : « On se dit que les cours de français et tout ça c'est une bonne démarche mais on impose même plus le respect des horaires, donc on ne leur réapprend pas les règles (...). C'est le Club Med pour eux, ils ont tout, les consoles, canal plus, je pense que ça les aide pas ».

PS 2 : « Le problème c'est les nouvelles technologies, les clefs USB, les portables etc. »

Enfin, la notion de retour à la ruralité n'est pas abordée explicitement mais à plusieurs reprises, l'anathème est jeté sur les banlieues, tandis qu'un mode de vie plus authentique est valorisé :

PS 2 : « Ils recréent l'ambiance de leur cité à l'intérieur, avant il y avait moins de gros quartiers avec des tours comme ça »,

PS 11 : « La surpopulation ça fait comme dans les HLM où ils ont été entassés »,

PS 4 : « Nous²⁸ déjà faut pas se plaindre, c'est pas la population pénale type région parisienne »,

PS 12 : « Certains, s'ils avaient eu leurs parents, une maison et tout ça, ils n'en seraient pas là »,

Concernant les personnels, l'idée d'un ordre moral plus militaire est également évoquée :

PS 9 : « Avant on donnait les effectifs debout et au garde à vous »,

PS 4 : « Avant, le chef det c'était quelqu'un d'intouchable. Ce serait bien de remettre cette distance, c'est plus clair »,

PS 25 : « Moi j'ai voulu rejoindre un métier en uniforme, lié à l'autorité, proches des aspects militaires. J'ai commencé au début des années 90 à Fleury. Il y avait beaucoup

²⁷ Le terme « quartier » désigne le quartier disciplinaire

²⁸ Propos d'un surveillant d'un centre de détention de province

d'anciens militaires, avec ça, ça filait droit »,

PS 22 : « Avant c'était plus dur mais l'esprit de groupe, comme à l'armée ça aidait »,

PS 9 : « L'un des problèmes vient des jeunes surveillants qui n'ont pas fait le service militaire et donc eux non plus n'ont pas appris le respect, il faudrait le rétablir pour tous »,

PS 25 : « La formation initiale devrait déjà porter sur ce qu'on a perdu, la discipline militaire, pour pouvoir la transmettre ensuite. Beaucoup n'arrivent pas à gagner en ascendant. Avant on l'obtenait d'office par la culture militaire qui transmet des valeurs de respect de la hiérarchie ».

Sans qu'il s'agisse à proprement parler d'ascétisme, une forme de vie dure serait nécessaire pour devenir un bon surveillant :

PS 25 : « Les jeunes personnels ont été trop choyés donc ils n'ont pas assez vécu de choses difficiles »,

PS 29 : « Moi j'ai été élevé à la dure, ça aide dans ce métier ».

Enfin, sans évoquer la ruralité, un recentrage sur l'échelon local est souhaité :

PS 22 : « Tout ça c'est à cause de l'Europe, on a peur de l'Europe, il faudrait que l'on fonctionne plus au local, pas rendre des compte toujours plus haut »,

PS 7 : « Ce qui ne va pas, c'est même pas au niveau de la direction, c'est la DAP qui prend des décisions débiles »,

PS 17 : « On doit tout rapporter à la DI aujourd'hui, si on laissait les établissements un peu gérer eux mêmes ça ferait du bien ».

1.3.2 Valeurs de solidarité et de sécurité communautaire

La seconde composante majeure du mythe de l'âge d'or réside dans les valeurs d'entraide, de communauté et de convivialité. Ainsi à la « *pureté perdue* » s'ajoutent « *les solidarités brisées* »²⁹.

²⁹ R. Girardet, *op.cit.*, p.119

R. Girardet résume ainsi l'expression de ce rêve communautaire : « *c'est une qualité particulière d'harmonie collective qui est censée régner sous les toits de chaume et au pied des clochers* »³⁰. S'oppose à cette générosité sociale à cette intimité chaleureuse « *l'égoïsme triomphant, l'isolement de l'individu définitivement consacré* »³¹.

Ce schisme entre le fonctionnement du collectif hier et aujourd'hui transparait avec force dans les différents propos recueillis.

1.3.2.1 *Sentiment de convivialité et d'affinités au delà du travail*

Plusieurs surveillants interrogés évoquent un sentiment de nostalgie relatif aux relations qu'ils pouvaient entretenir avec leurs collègues en début de carrière.

PS 22 : « Avant on se voyait à l'extérieur »,

PS 27 : « Les premières années c'étaient les meilleures, j'étais heureux de travailler, c'était une vraie équipe, soudée, des amis »,

PS 28 : « C'est pareil les trois ou quatre premières années, on sortait beaucoup avec les collègues, on était proches, aujourd'hui il y a beaucoup plus d'individualisme ».

PS 30 : « On se souvient que des bons moments du passé parce que c'était plus familial ».

Le vocabulaire utilisé fait référence à l'amitié, la famille, évoquant ainsi l'idée d'harmonie collective citée *supra*. Il s'agit d'une composante forte du mythe de l'âge d'or, « *les innombrables expressions de ce rêve communautaire [constituant] sans doute sa traduction la plus courante* ». ³² Par ailleurs, la convivialité, dans la culture française, est généralement associée au fait de partager une boisson alcoolisée³³. Six surveillants ont ainsi fait référence à la consommation d'alcool par le passé :

PS 10 : « Déjà ce qui est différent avec avant, c'est sur l'alcool. Ça fait que l'ambiance a beaucoup changé. Avant, quand il y avait un souci avec un chef, on lui payé un coup à midi et c'était arrangé ».

PS 15 : « Quand j'ai commencé, la nuit on buvait un coup, c'était plus chaleureux »,

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*, p.120

³³ J. P. Jeannin, *Gérer le risque alcool au travail*, Broché, 2003

1.3.2.2 *Sentiment de solidarité et d'entraide au travail*

Est rappelée à de nombreuses reprises l'idée d'un fonctionnement plus solidaire autrefois, d'équipes soudées, de liens fraternels au travail. Par opposition, le temps présent est rattaché aux notions d'individualisme et de dissolution des liens.

PS 7 : « Ce que je ressens, c'est moins de solidarité entre collègues. Y'a un changement de mentalités, et parfois une mauvaise ambiance, ça c'est la faute des surveillants »,

PS 22 : « Avant surtout, on était plus soudés dans les équipes. Aujourd'hui c'est très individualiste. On n'a plus vraiment le temps de se parler, y'a moins d'esprit d'équipe »,

PS 25 : « Avant, on apprenait davantage des anciens, la transmission faisait partie du boulot, on se soutenait. Aujourd'hui il y a beaucoup plus d'individualisation, si un a une mauvaise tête on le laisse de côté. L'esprit de corps s'est perdu, avant on formait de vraies équipes, aujourd'hui plus que des morceaux d'équipe, là dessus, oui, il y a une vraie nostalgie ».

1.3.2.3 *Explications données aux solidarités brisées*

Une partie des explications évoquées relèvent de la transformation des méthodes de travail et des moyens :

PS 19 : « Avec la téléphonie, on est tout le temps à l'étage. Y'a tellement de tâches qu'on peut plus se parler »,

PS 22 : « La surpopulation crée plus de travail donc on s'aide moins, avant il y a avait une vraie solidarité ».

On peut noter ici la présence d'éléments faisant écho à la première dimension de l'âge d'or, les choses seraient aujourd'hui rendues complexes (par la téléphonie) et plus intenses, comme plus industrialisées, par opposition au calme, à la dimension humaine de l'âge fantasmé.

Mais la majorité des surveillants interrogés évoque plutôt une transformation de l'esprit de groupe en lien avec la population pénale.

D'une part, un effet miroir est évoqué, les détenus seraient moins solidaires entre eux, ce qui impliquerait moins de solidarité également du côté des surveillants.

PS 27 : « Les détenus sont beaucoup moins solidaires, il y a moins de mouvements collectifs. Et c'est pareil chez les surveillants on est beaucoup moins solidaires qu'avant. C'est lié »,

PS 28 : « Les détenus étaient plus solidaires donc nous aussi »,

PS 30 : « Avec les détenus c'est différent aussi, on est plus humain avec eux donc moins soudés entre nous ».

D'autre part, la représentation d'un travail qui se faisait dans la dureté autrefois est avancée comme élément d'explication d'une entraide meilleure :

PS 29 : « Le fait que ce soit dur, ça crée plus de solidarité chez les détenus comme chez les surveillants. L'effet de groupe est plus fort »,

PS 27 : « Aujourd'hui la solidarité est seulement présente face aux situations les plus difficiles. C'est dur de la faire renaitre, surtout dans les établissements faciles. A Osny, Villepinte ou Nanterre³⁴, là il y a un vrai esprit d'équipe parce que c'est dur. Ici, en maison centrale, le travail est plus facile donc on a le temps de beaucoup parler les uns sur les autres. C'est parce qu'autrefois la détention était très dure qu'il y avait un esprit de corps plus fort ».

PS 22 : « Avant c'était un travail de groupe. Aujourd'hui on vient à reculons, avant c'était plus dur mais l'esprit de groupe, comme à l'armée ça aidait. On avait peur des chefs, c'était plus dur donc on avait peur mais c'était mieux »,

On retrouve à travers cette valorisation de la dureté comme fondement de la solidarité, l'idée de rapports bruts, avec les détenus comme avec la hiérarchie, certes durs mais également pensés comme plus authentiques qu'aujourd'hui.

Enfin, les rapports hiérarchiques, et notamment le degré de transparence dans la remontée d'information est également cité comme pouvant expliquer que les liens se délitent.

³⁴ Maisons d'arrêt de la région parisienne, réputées difficiles

PS 2 : « Avant on était plus couverts par le chef det, on se couvrait les uns les autres. La solidarité vient de là »,

PS 30 : « Avant il y avait plus de solidarité entre les surveillants, la loi du silence y contribuait. On était plus humain entre nous, quand un collègue arrivait bourré, ben, on le couchait discrètement ; aujourd'hui on n'aurait pas la même réaction, on serait plus pro, mais moins humains ».

Le sentiment de solidarité se rattache ainsi également à la notion de protection. Cet élément est évoqué en ces termes par R. Girardet : « *Le thème de la communion sociale se révèle [...] intimement confondu avec l'expression d'une autre aspiration : celle de la sécurité. [...] La communauté organique ignore dans son principe les divisions et les schismes, les conflits d'intérêt, de caste ou de génération. Elle maintient l'équilibre entre les activités du groupe humain qu'elle rassemble et l'ordre essentiel du monde* »³⁵.

En ce sens, un surveillant souligne :

PS 8 : « *Autrefois on était tous solidaires, et c'est ce qui donnait du sens à notre travail* ».

Le mythe de l'âge d'or, à travers ses deux grandes composantes, correspond au discours tenu par les surveillants sur le passé pénitentiaire. Le passé est idéalisé, mythifié, il apparaît comme une époque protectrice où régnait l'ordre et l'harmonie collective. Les temps présents sont ceux de la désorganisation, des vices, de la confusion et de l'individualisme. Les composantes du mythe de l'âge d'or, avec les spécificités propres au milieu étudié sont toutes présentes dans le discours des personnels interrogés. Le passé, idéalisé, suscite le regret, et donc le sentiment nostalgique qui fera l'objet du chapitre suivant.

³⁵ R. Girardet, *op.cit.*, pp. 125-126

Chapitre 2 : Analyse du processus représentationnel à l'origine du phénomène nostalgique

Dans la première partie de ce chapitre, le concept de nostalgie sera défini puis rattaché à l'idée de mémoire sociale. La mémoire sociale, présentant des similitudes avec les représentations sociales, pourra être analysée comme telle. Or, les représentations sociales peuvent être décomposées sous formes de *thêmata*, thématiques fonctionnant autour d'un système d'opposition (ex : ordre/désordre) qui structurent les croyances du sens commun. Ainsi, dans la seconde partie ce chapitre, le phénomène nostalgique pénitencier sera analysé par le prisme de quatre *thêmata* définies à partir de la récurrence de thèmes abordés lors des entretiens menés. Cette analyse permet dans un troisième temps d'appréhender les particularités des mécanismes cognitifs en lien avec la nostalgie.

2.1 La nostalgie, du mal du pays aux représentations sociales

La nostalgie fait appel à nos souvenirs, à notre mémoire. La nostalgie partagée par un collectif interroge la mémoire du groupe, dite mémoire sociale. Celle-ci fonctionne comme une représentation sociale, elle se forme par les interactions et contribue à définir une identité au groupe.

2.1.1 Définitions du phénomène nostalgique

La nostalgie est ainsi définie dans le Littré : « *du grec nostos le retour et algos, douleur. Terme médical, mal du pays, dépérissement causé par un désir violent de retourner dans sa patrie* ». Bien que traditionnellement associée au mal du pays, la nostalgie se manifeste aussi par rapport à une période de vie ou d'histoire disparue (Laurens, 2002).

Aussi, dans son sens courant, elle désigne un sentiment de regret des temps passés, idéalisés, auxquels on associe *a posteriori* des sensations agréables.

Souvent réduite à un épiphénomène (quelque chose qui accompagne le phénomène mais ne peut ni le modifier, ni l'expliquer), la nostalgie apparaît en outre cantonnée à sa

dimension pathologique individuelle (Laurens, 2002, p. 260). Pourtant, selon Halbwachs, sociologue français pionnier du concept de mémoire collective, « *la grande majorité des hommes est sensible, à des instants plus ou moins fréquents, à ce qu'on pourrait appeler la nostalgie du passé* »³⁶. Et elle n'affecte pas uniquement les individus mais touche aussi les groupes et les sociétés (Laurens, 2002, p. 260).

S. Laurens propose finalement la définition suivante, « *la nostalgie est la construction d'une représentation avec la force d'une intense émotion, dans laquelle la place de l'individu ou de la société, leur identité, se trouve objectivée dans un idéal cristallisé* »³⁷.

2.1.2 La nostalgie, produit de la mémoire sociale

La nostalgie, produite par la mémoire, est par définition sélective, elle associe des traits positifs à une réalité nécessairement plus complexe (Pickering et Keightley, 2006). Selon Halbwachs, le fonctionnement sélectif de la mémoire n'est pas seulement de nature individuelle, il a souvent pour origine notre vie sociale, notre appartenance à des groupes sociaux (Halbwachs, 1925). S'intéresser à la nostalgie collective d'un groupe social implique ainsi de travailler sur la mémoire du groupe, dite mémoire sociale. Halbwachs, la distinguait de la mémoire historique, figée et savante, dans le sens où la mémoire sociale est, elle, une référence mouvante, magique et mythique, souvent légendaire au passé (Halbwachs, 1925). La mémoire sociale opère ainsi cette sélection des connaissances concernant les éléments et les faits du passé. Selon Halbwachs, « *en tant que cette image devrait reproduire la perception ancienne, elle est inexacte : elle est à la fois incomplète, puisque les traits déplaisants en sont effacés ou atténués, et surchargée, puisque des traits nouveaux que nous ne remarquons pas y sont ajoutés* »³⁸. Cette capacité sélective apparaît comme le premier vecteur explicatif du sentiment nostalgique d'un groupe social.

³⁶ M. Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, 1925, version numérique, coll. Les classiques des sciences sociales, Université du Québec, p.82

³⁷ S. Laurens, « La Nostalgie dans l'élaboration des souvenirs », dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *La mémoire sociale, identités et représentations sociales*, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 259

³⁸ M. Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, 1925, *op.cit.*, p. 86

2.1.3 Méthode analytique de la mémoire sociale

2.1.3.1 Proximité entre mémoire sociale et représentations sociales

Jean Viaud, psychologue social, a établi un rapprochement entre le fonctionnement de la mémoire sociale et celui des représentations sociales. Tout d'abord, parce que d'une part, la mémoire est nécessairement re-présentation de l'absence et d'autre part, les représentations sociales se constituent à partir d'éléments du passé (Moscovici, 1993). Ensuite, parce qu'elles s'appuient sur les mêmes fondements, « *les caractéristiques attribuées aux deux phénomènes [seraient ainsi] la prise en compte de la communication, le marquage des contenus par les groupes sociaux, la contribution à l'identité individuelle et collective* »³⁹. L'auteur souligne ainsi trois rapprochements : en premier lieu, mémoire sociale et représentations sociales s'analysent dans le cadre du discours, elles sont créées et s'actualisent dans le cadre d'interactions sociales courantes, c'est à dire lors d'échanges, par la communication. En second lieu, l'appartenance à un groupe social est déterminante des contenus de la mémoire sociale tout comme des contenus des représentations sociales, toutes deux sont orientées par les valeurs, les croyances du groupe qui les porte. Enfin, dans la continuité de ce point, mémoire sociale et représentations sociales jouent un rôle de construction identitaire tant pour les groupes qui élaborent des codes communs à travers des systèmes d'interprétation de la réalité que pour les individus qui les composent et se construisent en référence à ces codes.

2.1.3.2 Définition et méthode d'analyse des représentations sociales

Les représentations sociales, se définissent selon S. Moscovici comme un « *système de valeurs, de notions et de pratiques relatives à des objets, des aspects ou des dimensions du milieu social, qui permet non seulement la stabilisation du cadre de vie des individus et des groupes, mais qui constitue également un instrument d'orientation de la perception des situations et d'élaboration des réponses* »⁴⁰. Le contenu de ces représentations est élaboré à travers un double processus dit d'objectivation et d'ancrage (Moscovici, 1961).

³⁹ J. Viaud, « Mémoire collective, représentations sociales et pratiques sociales », *Connexions*, n°80, 2/2003, p.13

⁴⁰ S. Moscovici, « Des représentations collectives aux représentations sociales: éléments pour une histoire », dans D. Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, PUF, 2003

L'objectivation rend concret ce qui est abstrait. Il s'agit d'un travail de simplification des éléments d'information permettant de concrétiser les notions en faisant correspondre des choses aux mots. Les individus vont produire une activité mentale visant à rendre familier ce savoir sous forme d'une réalité résumée. C'est une nouvelle réalité, centrée sur des activités quotidiennes et passant par le langage, dans le mode de conversations spontanées. Ces échanges, ces conversations jouent donc un rôle essentiel dans la genèse des représentations nécessitant également un travail d'intériorisation.

L'ancrage est l'enracinement social de la représentation. La représentation sociale se construit par incorporation de nouveaux éléments de savoir dans un réseau de catégories plus familières. On rattache l'objet nouveau à des objets familiers. La représentation se construit en référence à des croyances, des valeurs, des savoirs préexistants dans le groupe.

Ces deux constituantes des représentations sociales ne sont pas sans lien avec la temporalité, ce qui appuie l'idée d'un rapprochement possible entre mémoire sociale et représentations sociales opéré *supra*. En effet, « *l'objectivation et l'ancrage traduisent une tension entre la continuité et le changement, d'où le rôle important de la mémoire sociale* »⁴¹. La dynamique de ce double processus « *dépend dans une certaine mesure de la mémoire (du fait du rattachement des objets nouveaux à des réseaux de catégories ou cadre sémantique préexistant) sur laquelle s'exerce en retour (en vue du stockage des informations ou connaissances) l'activité filtrante et organisatrice des représentations* »⁴².

Ainsi, par la formation des constructions sociales réalisée autour de l'objectivation et de l'ancrage, les souvenirs ne sont pas qu'une reconstitution du passé par le prisme du présent, ils sont aussi une reconstruction du présent sous l'influence du passé (Jaisson, 1999).

L'idée développée ici est donc qu'il apparait pertinent de décrypter le phénomène nostalgique, issu de la mémoire sociale, comme analyse d'une représentation sociale.

⁴¹ L. Negura, O.Lungu, « Les Thémata et l'ancrage sociologique de la nostalgie d'un passé historique. Le cas de l'Ostalgie », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°89-90, 2011, p.90

⁴² Tapia C., « Mémoire et représentations sociales », Editorial, *Connexions*, n° 80, 2/2003

Les représentations sociales s'inscrivent nécessairement dans des cadres de pensées préexistants (Moscovici et Vignaud, 1994⁴³). Une représentation sociale peut alors se décomposer à l'aide de *thêmata*, « schéma cognitifs de base à l'arrière plan des représentations sociales »⁴⁴, « structures profondes transgénérationnelles et fondamentales qui se manifestent en tant que système d'opposition tel juste/injuste, moral/amoral, beau/laid etc. »⁴⁵. Les *thêmata* sont un outil d'analyse des représentations sociales particulièrement utile dans le cadre d'une intervention de la mémoire sur ces représentations (Roussiau et Bonardi, 2002)⁴⁶.

Ainsi, dans un article relatif à l'*Ostalgie* (sentiment nostalgique faisant suite à l'effondrement du communisme), L. Negura et O. Lungu ont relevé quatre thèmes dont découlent quatre *thêmata* permettant de décrypter ce phénomène : la fête et la vie heureuse qui se traduit par l'opposition paradis/enfer, les salaires et bons prix opposant prospérité et misère, le thème des conditions égalitaires renvoyant à la dyade égalité/inégalité et enfin la question de l'organisation et de la discipline renvoyant à l'opposition entre ordre et désordre⁴⁷.

2.2 Les *thêmata* de la nostalgie pénitentiaire

Cette méthode d'analyse du phénomène de l'*Ostalgie* semble pouvoir être transposée à celui de la nostalgie pénitentiaire. Le discours nostalgique apparaît en effet organisé autour de quelques *thêmata* déduites des thèmes les plus souvent abordés à l'évocation du passé que sont le respect de l'autorité, l'imposition d'une discipline plus ferme, les conditions matérielles d'existence des détenus moins avantageuses, la cohésion de groupe.

⁴³ dans C. Guimelli (dir.), *Structures et transformations des représentations sociales*, Delachaux et Niestlé, 1994

⁴⁴ J. Viaud, « Mémoire collective, représentations sociales et pratiques sociales », *Connexions*, n°80, 2/2003, p.10

⁴⁵ L. Negura, O.Lungu, « Les Thêmata et l'ancrage sociologique de la nostalgie d'un passé historique. Le cas de l'Ostalgie », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°89-90, 2011, p.90

⁴⁶ N. Roussiau et C. Bonardi, « Quelles place occupe la mémoire sociale dans le champs des représentations sociales » dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit.*, p. 49

⁴⁷ *Ibid.*, p.97

Ces quatre thèmes ont été retenus du fait de leur récurrence importante : ainsi, sur 30 entretiens menés, ces thèmes ont été abordés spontanément, (i.e. sans que la personne n'y soit invitée par une question spécifique lors de l'entretien) dans ces proportions :

Autorité : $r = 27$;

Discipline : $r = 25$;

Conditions matérielles : $r = 23$;

Cohésion du groupe : $r = 19$.

($r = \text{récurrence}$)

2.2.1 Respect/irrespect

Thème abordé par la quasi totalité des répondants, la question de l'autorité et de son respect est également apparue très tôt au cours de nombreux entretiens. A l'évocation du passé, elle s'impose comme une évidence :

PS 16 : « Avant, y'avait du respect, on avait de l'autorité »,

PS 9 : « Les choses ont changé, déjà, les détenus sont moins respectueux de notre autorité »,

PS 19 : « On a tout perdu, à commencer par le respect »,

PS 20 : « Avant, il y avait du respect, aujourd'hui ils se croient tout permis »,

PS 22 : « Y'a plus de respect, avant ils respectaient le personnel mais y'a plus besoin, ils savent qu'ils ont tout, tout de suite ».

La distinction entre un avant caractérisé par l'existence d'un certain respect de la part des détenus, et un après marqué par cette absence de respect de l'autorité apparaît clairement dans 21 entretiens. Elle apparaît plus diffuse dans le discours de certains surveillants. Deux mettent en avant le sentiment de peur qui pouvait laisser croire au respect :

PS 15 : « Ils étaient pas vraiment plus respectueux, mais ils nous craignaient plus, parce qu'on avait le pouvoir »,

PS 21 : « Y'a plus d'autorité, c'est simplement parce qu'on ne fait plus peur, c'est ça qui marchait avant ».

D'autres évoquent en miroir le respect des détenus pour les surveillants et celui des surveillants pour leur hiérarchie :

PS 29 : « Il y avait plus de respect. Aujourd'hui j'ai entendu des surveillants insulter un bricard⁴⁸, alors comment les détenus peuvent être respectueux ? »,

PS 6 : « Les détenus nous respectaient, nous on respectait les chefs, tout était plus carré avant ».

PS 4 : « On se plaint qu'il n'y plus de respect [de la part des détenus], mais c'est vrai que nous aussi [surveillants], on respecte moins, autrefois, le chef det c'était quelqu'un d'intouchable ».

La dyade respect/irrespect, qui caractérise distinctement le sentiment nostalgique, sous-tend les deux thématiques suivantes qui s'imposent comme éléments explicatifs de la première : la discipline et les droits des détenus.

2.2.2 Ordre/désordre

Si le respect était autrefois de mise, selon les représentations, c'est parce qu'une discipline forte été infligée, discipline tant au sens stricte du régime punitif disciplinaire que dans un sens plus large de l'ordre et de la soumission. Les prisons d'autrefois apparaissent dans le discours caractérisées par leur « bon fonctionnement », celui-ci étant tributaire de la fermeté de la discipline imposée. Par opposition, la prison d'aujourd'hui semble incarner un dysfonctionnement qui proviendrait principalement du désordre qui la domine. Le thème de la discipline sous-tend ainsi une opposition entre ordre et désordre. Ce *théma* semble servir de grille normative pour évaluer le fonctionnement de la prison aujourd'hui : les problèmes rencontrés renvoient régulièrement à cette dyade, permettant de justifier la nécessité d'un retour à une discipline plus stricte.

⁴⁸ Le terme « bricard » signifie premier surveillant

Concernant le régime disciplinaire à proprement parler :

PS 20 : « Avant ils avaient peur de la sanction, c'est pour ça qu'on nous respectait »,

PS 13 : « La discipline est devenu beaucoup plus légère, avant on observait plus de respect grâce à cette autorité »,

PS 1 : « Ce qui a le plus évolué c'est le disciplinaire, maintenant ils ont tout au QD, même pour la procédure, l'avocat, les écrits tout ça, ils sont protégés »,

PS 2 : « C'est le disciplinaire qui a vraiment tout fait basculer, on n'a plus le pouvoir (...), maintenant ils se moquent de nous parce qu'on est coincés par les procédures »,

PS 4 : « C'est devenu beaucoup trop laxiste sur les sanctions, elles sont beaucoup moins lourdes qu'avant, on peut les fractionner, les lever, c'est à la carte, alors ils rigolent, c'est à cause de ça qu'on ne nous respecte plus »,

PS 9 : « Quand je suis arrivé on pratiquait encore avec un bon usage la claque éducative, ça permettait d'imposer le respect dès le début »,

(6 surveillants ont fait référence à cet usage révolu de la violence comme outil disciplinaire).

Concernant l'ordre plus largement entendu :

PS 25 : « Quand j'ai commencé dans les années 90, les détenus faisaient leur lit au carré, ils attendaient qu'on leur donne l'ordre de se déplacer pour bouger, pas un bronchait »,

PS 29 : « Les anciens disent qu'avant c'était plus dur, quand un détenu s'opposait on le passait au RIA. Et si le lit était pas fait au carré on les privait de promenade. »

Le souvenir réel ou fantasmé du lit au carré ou des mouvements dans le silence ont été cités par huit surveillants, le fonctionnement rigide paraissant incarner un idéal d'ordre contrastant avec les dérèglements et le désordre qui caractérisent le présent.

Enfin, la dyade ordre/désordre s'applique également au regard que portent les surveillants sur leur corps. Alors que l'avant est caractérisé par une discipline militaire, une certaine droiture se serait perdue aujourd'hui :

PS 15 : « C'est vrai que c'était mieux avant parce qu'il y avait plus de militaires, ils ne pensaient pas à ne pas venir à cause d'un problème sur la route »,

PS 25 : « Avec les recrutements massifs, les militaires ont été moins nombreux et on a perdu en discipline. Avant, avec la culture militaire on avait des valeurs de respect de la hiérarchie, on savait rester chacun à nos places ».

Le discours sur ce thème apparaît façonné par le potentiel normatif puissant du *théma* ordre/désordre, les énoncés étant systématiquement⁴⁹ organisés dans le sens préétabli de la pensée nostalgique du « mieux avant », écartant tout conflit cognitif autour des conditions d'enfermement au quartier disciplinaire⁵⁰ ou du risque d'arbitraire de la procédure disciplinaire peu encadrée⁵¹.

2.2.3 Dureté / confort et oisiveté

La thématique des conditions de vie des détenus s'impose également comme élément d'explication de l'étiollement de l'autorité ressenti. Le discours s'organise à nouveau autour d'un système d'opposition clair entre la dureté des conditions de vie des détenus autrefois et le confort et l'oisiveté qui caractérisent la détention aujourd'hui dans les représentations des répondants.

PS4 4 : « C'est le club Med pour eux, juste la privation de liberté. Ils ont tout, les consoles, canal plus. Du coup la prison n'est même plus dissuasive comme avant »,

PS 29 : « Ils ont tout leur petit confort, si la prison n'est pas dure, la récidive est automatique. Avant c'était dur et ça faisait peur, c'est ce qu'il faut »,

PS 13 : « C'est la télé qui a tout fait basculer, (...) on marche à l'envers »,

PS 1 : « Ils ont tous les droits et aucun devoirs, c'est la colonie de vacances »,

⁴⁹ à l'exception d'un répondant qui souligne que « le régime disciplinaire était autrefois trop stricte, on est allé vers un mieux, mais peut-être trop loin ».

⁵⁰ La circulaire du 14 avril 1969 réduit la sanction maximale de 90 à 45 jours et impose la mise à disposition d'un lit en cellule disciplinaire, le décret du 12 septembre 1972 supprime les restrictions alimentaires et les punitions collectives.

⁵¹ Le décret du 2 avril 1996 instaure un encadrement plus stricte de la procédure disciplinaire imposant le respect du principe de légalité des fautes et des sanctions et renforce le droit à la défense.

PS 5 : « Plus ça va et moins ils en font, ils restent toutes la journée au lit, avant ils avaient intérêt à être debout s'ils voulaient la gamelle⁵² ».

Et plus particulièrement, concernant le quartier disciplinaire :

PS 1 : « Il faut qu'à nouveau le quartier fasse peur, comme avant, juste une dalle en béton et pas de cigarette »

Ce thème génère également un potentiel normatif important, parmi les 23 répondants ayant abordé cette thématique seul un tempère :

PS 25 : « Quand la télé est arrivée, on avait l'impression que les détenus avaient les mêmes droits que nous et puis on voit que finalement c'est mieux, ça baisse les suicides ».

On peut donc souligner une homogénéité globale du groupe autour de ce thème dont le potentiel normatif est élevé. L'amélioration des conditions matérielles de détention, la moindre dureté du régime, sont associées à la dégradation actuelle du système, par opposition à la prison d'autrefois, plus restrictive, associée à une certaine efficacité.

2.2.4 Solidarité / individualisme

Le thème de la cohésion de groupe, qui permet de faire émerger le thème solidarité/individualisme, a déjà été traité *supra* (cf. 1.1.3), dans le cadre de l'analyse des valeurs constitutives du mythe de l'âge d'or.

Evoqués par une majorité des répondants, cette thématique oppose clairement un avant cohésif (au travail) et communautaire (par l'importance des liens extra professionnels) à un présent du « chacun pour soi ».

PS 22 : « Avant surtout on était plus soudés dans les équipes. Aujourd'hui c'est très individualiste »,

PS 23 : « Avant on se voyait hors du travail, on sortait avec les collègues ».

⁵² Terme désignant le repas distribué aux détenus

Les deux particularités évoquées *supra* peuvent être à nouveau soulignées. D'une part, la solidarité entre surveillants est mise en relation avec celle des détenus :

PS 27 : « Les détenus sont beaucoup moins solidaires, il y a moins de mouvements collectifs. Et c'est pareil chez les surveillants on est beaucoup moins solidaires qu'avant. C'est lié. »,

D'autre part, la dureté est invoquée comme élément explicatif de l'affaiblissement des solidarités :

PS 29 : « Le fait que ce soit dur, ça crée plus de solidarité chez les détenus comme chez les surveillants. L'effet de groupe est plus fort ».

Il apparaît clairement observable que le sentiment nostalgique s'appuie particulièrement sur cet thème qui fait le plus directement appel au vécu, à l'histoire individuelle au sein du groupe.

Les quatre *thêmata* observées ont permis de décrypter le phénomène nostalgique pénitentiaire. Mais l'organisation du discours, au delà de la thématisation, répond à une logique particulière aux représentations nostalgiques.

2.3 Spécificités cognitives de l'organisation du discours nostalgique

2.3.1 La valorisation du passé par un discours sélectif et argumentatif

Le discours thématisé, binaire, ne fait pas appel aux différentes *thêmata* de la même manière. Il obéit à une certaine logique organisationnelle et sélective, non consciente mais productive des effets constitutifs du sentiment nostalgique.

Le dernier *théma* abordé, solidarité/individualisme est aisément décrypté par les acteurs eux-mêmes comme pouvant être facteur de nostalgie.

PS 30 : « On se souvient que des bons moments du passé parce que c'était plus familial »,

PS 25 : « Il y a de la nostalgie parce qu'on repense aux bons moments avec les amis ».

Les répondants semblent pressentir le risque de sélectivité de la mémoire du fait de l'affect qui s'y attache de manière évidente.

De même, le *théma* respect/irrespect est mis en perspective (explication par la peur suscitée, par le positionnement des surveillants par rapport à leur hiérarchie) et appelle immédiatement deux autres dyades à valeurs explicatives (ordre/désordre et dureté/confort).

A l'inverse, celles-ci laissent transparaître des éléments de discours plus assurés du fait de leur lien avec une dimension matérielle, réelle. Si le sentiment de perte d'autorité est prégnant, il appelle immédiatement une justification par des éléments factuels qui auraient force d'objectivation du sentiment plus abstrait de perte d'autorité. La moindre dureté du régime disciplinaire et l'amélioration des conditions matérielles d'existence des détenus sont présentées comme des faits à valeur de preuve visant à accréditer le discours construit autour du mythe de l'âge d'or. On pressent derrière cette volonté démonstrative, le besoin de faire vivre une mémoire dont l'activation essentiellement symbolique laisse un sentiment d'impalpable.

Le discours organisé autour des *thémata* apparaît aussi binaire car, « *tout se passe comme si tout était permis dans l'argumentation de la position [n]ostalgique. Les faits sont alors filtrés ou réinterprétés afin de produire un discours en noir et blanc, sans nuance* ». ⁵³

Cette particularité du processus activé par la nostalgie peut être expliquée par l'objet représentationnel qui constitue une réalité disparue. La mémoire sociale ne peut être validée par une mise en situation réelle, « *elle offre ainsi une liberté sélective qui dépasse celle des représentations sociales, ce qui accentue davantage son caractère strictement symbolique, détaché de la dynamique physique de l'objet de la représentation* » ⁵⁴.

⁵³ L. Negura, O.Lungu, « Les Thémata et l'ancrage sociologique de la nostalgie d'un passé historique. Le cas de l'Ostalgie », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°89-90, 2011, p.101

⁵⁴ *Ibid.*

2.3.2 La préservation du groupe par l'activation d'éléments symboliques et normatifs

A l'organisation argumentative et sélective du discours nostalgique s'ajoute une dimension particulière de ses effets sur le groupe qui les véhicule. La mémoire donne aux groupes « *un sentiment de continuité, [elle] assure aussi une forme de cohésion entre les membres du groupe qui (...) se transmettent une histoire commune et se rejoignent dans des pratiques et des valeurs collectives* »⁵⁵. « *La mémoire renvoie à des aspects symboliques et normatifs : symboliques car le groupe a le sentiment de partager un patrimoine commun et des significations qui lui permettent de se faire une image de lui-même, et normatives car cette image servira de référence (...) pour ses membres* »⁵⁶. Cette fonction cohésive de la mémoire se fait particulièrement ressentir lors de transformations contextuelles majeures qui impactent le groupe alors fragilisé. « *La mémoire implique un processus de sélection qui relègue à l'oubli certains événements pour ne conserver que ceux qui contribuent à l'unité et à la continuité d'une identité collective* »⁵⁷. Le discours nostalgique permet alors de conserver les éléments de référence, constitutifs des normes et valeurs du groupe, assurant ainsi sa préservation.

L'activation des *thémata* dans le discours nostalgique est alimentée par les transformations réelles du fonctionnement de l'administration pénitentiaire (permettant une opposition radicale entre l'avant positif et l'après négatif). Face à des nouveautés parfois vécues comme des bouleversements destructeurs (*cf. infra*), la problématisation par catégories antinomiques permet, dans le même temps qu'une certaine radicalisation, un recentrage sur des valeurs communes au groupe facilitant l'affrontement de ses difficultés face au changement. « *Par la thématization, la collectivité cherche à élaborer des pistes pour la résolution des tensions et des conflits engendrés par le changement* »⁵⁸.

⁵⁵ V. Haas, cité par B. Mercier, « Dynamique et fonctions de la mémoire des événements violents en milieu carcéral », dans F. Courtine (dir.), *Les violences en prison*, Rapport de recherche, département de la recherche de l'ENAP, 2005, p.260

⁵⁶ B. Mercier, *op.cit.*, p. 261

⁵⁷ E. Kattan, cité par B. Mercier, *op.cit.*, p.261

⁵⁸ L. Negura, O.Lungu, « Les Thémata et l'ancrage sociologique de la nostalgie d'un passé historique. Le cas de l'Ostalgie », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°89-90, 2011, p.101

Cette première partie a permis, d'une part, de souligner la prégnance du mythe de l'âge d'or dans le discours des surveillants sur le passé pénitentiaire, et d'autre part, d'analyser le fonctionnement de la mémoire sociale à l'origine du sentiment nostalgique qui permet la production d'un discours polarisé autour de thématiques clefs.

Aussi, il apparaît nécessaire de ne pas s'en tenir au constat de ce discours binaire mais d'en analyser les causes et de chercher à en extraire des pistes de travail au cours de la seconde partie.

2nde PARTIE - DECONSTRUIRE LE MYTHE DE L'AGE D'OR, ELEMENTS EXPLICATIFS ET POSSIBILITES DE DEPASSEMENT D'UN PHENOMENE DEFENSIF

La seconde partie de ce travail s'attachera à tenter de comprendre les éléments à l'origine du rapport nostalgique au passé. Ils doivent être recherchés dans les évolutions qu'a connues le métier de surveillant et leur impact sur l'identité du corps. Le phénomène défensif que révèle cette analyse conduit à interpréter les mémoires dans un rapport de pouvoir appelant à interroger les positions institutionnelles autour du passé et du changement. Les blocages que risquent d'induire ces positionnements réactifs et rigides peuvent être travaillés de manière à réinvestir positivement la mémoire commune et à revaloriser le travail du surveillant.

Chapitre 1 : Expliquer la mythification du passé : du malaise identitaire à la quête de reconnaissance

Analysé comme phénomène de groupe, travaillé par la mémoire sociale, la nostalgie pénitenciaire ne saurait se détacher de la question de l'identité de ce groupe, de la manière dont il se perçoit aujourd'hui. En effet, « *la nostalgie est (...) liée à l'identité dans la mesure où l'identité est pour partie circonscrite et définie par la mémoire. [Elle] s'étend aussi loin que [l'on] a conscience de ses actions et pensées déjà passées, donc conscience de ces états révolus, de cette irréversibilité, source de la nostalgie* »⁵⁹. Aussi, le positionnement par rapport au passé adopté par les répondants doit être examiné à l'aune des questions identitaires du groupe social que constituent les surveillants. Mais il doit également être pensé en rapport avec le regard porté par les autres groupes sur lui. En effet, les « *batailles idéologiques pour la lecture et la construction de la mémoire et du passé, [sont aussi] des luttes pour la définition de l'identité des groupes et des sociétés* »⁶⁰.

⁵⁹ S. Laurens, « La Nostalgie dans l'élaboration des souvenirs », dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit*, p. 260

⁶⁰ *Ibid.*

Dans un premier temps, sera étudié le lien entre la mémoire et le présent et son impact sur la question identitaire, puis seront analysés les éléments explicatifs du sentiment de dégradation qui imprègne le discours des surveillants interrogés sur les évolutions de leur administration. Enfin, il conviendra de dépasser la question de l'identité du groupe pour la confronter à celle de la reconnaissance qu'il vise, notamment à travers l'analyse du positionnement de l'institution.

1.1 Le discours sur le passé, révélateur du rapport entretenu avec le présent

1.1.1 La nostalgie, passé fantasmé par opposition à un présent douloureux

L'insatisfaction par rapport au présent qui transparait largement dans le discours des surveillants interrogés, apparaît comme le moteur du sentiment nostalgique. En effet, le regret des temps passés advient face à une moindre satisfaction des temps présents. S. Freud écrivait par exemple que « *des époques depuis longtemps révolues exercent un grand attrait souvent énigmatique sur l'imagination humaine. Chaque fois [que les Hommes] ne sont pas satisfaits – et c'est fréquemment le cas - ils se retournent vers le passé et espèrent cette fois pouvoir reconnaître comme vrai le rêve jamais effacé d'un âge d'or* »⁶¹.

Le recours au passé n'est pas seulement lié aux difficultés du présent mais organisé autour de celles-ci. Ainsi, Halbwachs écrit, au sujet des souvenirs, « *ce sont ceux-là seuls d'entre eux qui correspondent à nos préoccupations actuelles qui peuvent réparaître. La raison de leur réapparition n'est pas en eux mais dans le rapport à nos idées et perceptions d'aujourd'hui : ce n'est donc pas d'eux que nous partons mais de ces rapports* »⁶². Le présent apparaît donc comme le moteur principal du recours aux souvenirs, le vécu du moment dirige l'utilisation de notre mémoire, les souvenirs invoqués ne le sont que parce qu'ils apportent un élément par rapport à la situation actuelle. Aussi, « *le rapport établi entre événement du passé et préoccupation du moment est l'œuvre de l'intelligence et de la conscience* » puisque « *l'acuité et la précision avec laquelle nous nous remémorons le passé nécessitent le raisonnement et*

⁶¹ S. Freud *L'Homme Moïse et la religion monothéiste*, PUF, 2011, p.139

⁶² M. Halbwachs, *op.cit.*, p. 120

la comparaison »⁶³. Mais par ce travail de remémoration, la représentation du passé va subir certaines altérations.

En effet, non seulement le passé est-il invoqué en fonction des réalités contemporaines mais il est également retravaillé à partir de celles-ci, « *le passé, en réalité, ne reparaît pas tel quel, (...) tout semble indiquer qu'il ne se conserve pas, mais qu'on le reconstruit en partant du présent* »⁶⁴. Halbwachs souligne ici un renversement permettant de rendre compte de la sélectivité de la mémoire. L'intérêt de l'étude de la mémoire « *n'est pas tant la coïncidence aux faits qu'elle rapporte que la construction de ces faits eux-mêmes, du choix des éléments, de leur agencement* »⁶⁵. Le discours tenu sur le passé, son organisation, est donc le reflet d'une certaine vision du présent, le présent transparait dès lors qu'il est fait appel à la mémoire.

1.1.2 La mémoire sociale du groupe, témoin de son rapport au présent et de sa quête identitaire

Outre le lien avec le présent, la mémoire doit également être mise en perspective avec les liens sociaux : « *Il ne faut pas se figurer que l'aspect purement personnel de nos anciens états de conscience se conserve au fond de la mémoire, et qu'il suffit de 'tourner la tête de ce côté-là' pour les ressaisir. C'est dans la mesure où ils ont été liés à des images de signification sociale, et que nous nous représentons couramment par le fait seul que nous sommes membres de la société, (...) que nous gardons quelque prise sur nos anciennes dispositions internes, et que nous pouvons les reconstituer au moins en partie* »⁶⁶, écrit Halbwachs. Nos souvenirs seraient ainsi déterminés en partie par l'importance qui leur est conférée en termes de représentations sociales, ils acquièrent une place au sein de la mémoire en fonction du rôle social qu'ils peuvent y jouer.

A ce titre, la mémoire apparaît comme un fondement majeur des liens au sein des groupes sociaux. Le rôle premier de la mémoire sociale « *peut être rattaché aux différentes tentatives que font les groupes pour se donner un fondement ; en d'autres*

⁶³ N. Soubiale, « La mémoire collective de la classe ouvrière », dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit.*, p. 167

⁶⁴ M. Halbwachs, *op.cit.*, pp. 8-9

⁶⁵ J. Viaud, « Contribution à l'actualisation de la notion de mémoire collective », dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit.*, p. 26

⁶⁶ M. Halbwachs, *op.cit.*, p. 28

termes, le passé est vécu comme une condition d'existence du groupe »⁶⁷. La « mémoire correspond à la lecture d'un passé dont l'éloignement au présent est variable mais qui instaure une continuité d'existence pour le groupe dans la mesure où le présent n'est compréhensible qu'à la lumière du passé révolu. Le passé est de ce fait généralement valorisé et son extraction de l'oubli un acte volontaire »⁶⁸. Ainsi, le rapport au passé est essentiel pour le groupe pour qui le vécu commun constitue comme un ciment⁶⁹, le recours au passé par le groupe est donc symptomatique d'un besoin de ressouder ses membres.

Et « la manière dont le groupe construit le temps de la mémoire [est] la traduction d'une attitude générale du groupe vis à vis de son état affectif, c'est à dire de ses peurs, de ses angoisses ou de ses attentes »⁷⁰. Aussi, en interrogeant le groupe des surveillants sur le passé, on voit apparaître le positionnement présent du groupe, ses inquiétudes et ses désirs. Le rapport au passé est révélateur de la situation dans laquelle peut se sentir le groupe aujourd'hui. Même au delà du présent, « la projection que réalisent les groupes dans l'avenir est tributaire de la manière dont ils procèdent pour lire le passé et le présent »⁷¹. S'intéresser au discours sur le passé permet d'appréhender les enjeux relatifs au groupe étudié au moment présent ainsi que les perspectives dans lesquels il s'envisage à l'avenir. A travers les peurs et les attentes, on découvre l'identité du groupe, la mémoire sociale en est le réceptacle. En ce sens, J. Viaud soulignait « la fonction identitaire [de] la mémoire collective », qui « permet à la fois aux individus de construire leur identité et constitue des références en s'appuyant sur des modèles ou des valeurs communes »⁷². La valorisation du passé et le rejet du présent par un groupe social, doivent être analysés à l'aune de la question de l'identité du groupe et de son évolution.

⁶⁷ J. Viaud, « Contribution à l'actualisation de la notion de mémoire collective », dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit*, p. 22

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ cf. 1ère partie, chapitre 2, 2.3.2

⁷⁰ J. Viaud, « Contribution à l'actualisation de la notion de mémoire collective », dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit*, p.25

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*, p.26

A partir de ce cadre théorique, il apparaît pertinent de s'intéresser à ce qui est dit sur le présent au travers du discours sur le passé. Comprendre le phénomène nostalgique semble en effet devoir passer par l'appréhension des difficultés contemporaines du groupe. La sollicitation des souvenirs doit s'interpréter en fonction du vécu actuel qui détermine le rapport au vécu antérieur et tend à l'altérer, à le repenser par le prisme du présent. En outre, la fonction identitaire de la mémoire collective implique, lors de l'analyse du discours sur le passé, de s'intéresser à ce qui, dans le présent, touche à l'identité du groupe. Ce double angle d'approche du phénomène nostalgique (le mal-être présent et le flou identitaire), qui guidera la suite de notre propos, est ainsi résumé par J. Candau, anthropologue de la mémoire, « *Il faut voir dans le mnémotropisme qui naît du sentiment d'exténuation d'un âge d'or imaginaire l'expression d'une banale quête identitaire. La reconstruction nostalgique du passé a une fonction sociale ; si le narrateur parle du bon vieux temps, il se livre à une critique de sa société aujourd'hui qui peut trahir l'existence sous jacente de changements pour l'avenir* »⁷³.

1.2 Les facteurs explicatifs de l'impression de dégradation généralisée : réflexion autour de la dépossession identitaire

L'identité professionnelle (Dubar, Tripier, 2005) correspond à la définition du métier principal, à l'ensemble des éléments stables et permanents traversant les différentes fonctions remplies par une personne ou un groupe. Elle varie dans le temps et dans l'espace en fonction de multiples facteurs : évolution des métiers (changements organisationnels, travail en équipe, amélioration de la qualité), transformation des modes de production (flexibilité, autonomisation et informatisation des procédés), des processus de qualification (ajout de responsabilités supplémentaires, changement des environnements institutionnel, technique, humain).

Ces opérations de construction de valeurs et de représentations propres contribuent à définir une identité professionnelle spécifique au travers de dynamiques de reconnaissances sociales de certaines activités (Dubar, Tripier, 2005, p. 84). Cette identité repose sur un ensemble de signes ou idées qui permettent de regrouper des

⁷³ J. Candau cite par B. Mercier, p.286

professionnels (logos, discours, valeurs et modèles proclamés). La production de ces référents permet de définir le groupe, pour ses membres mais aussi depuis l'extérieur du groupe, elle l'institutionnalise. On peut parler d'identité professionnelle uniquement lorsqu'elle est reconnue socialement, d'une part, par les membres du groupe, et d'autre part, par le public extérieur, d'où l'importance de la composante relationnelle dans la construction identitaire. R. Sainsaulieu rapprochait directement la notion d'identité professionnelle de cet élément relationnel, la définissant comme la « *façon dont les différents groupes au travail s'identifient aux pairs, aux chefs, aux autres groupes* », l'ancrant ainsi dans « *l'expérience relationnelle et sociale du pouvoir* »⁷⁴.

Ainsi, il convient de s'intéresser tout d'abord à l'évolution des rapports de pouvoir entre le groupe des surveillants et les autres groupes avec lesquels il interagit, puis à l'évolution des activités qui constituent la profession de surveillant et la reconnaissance qui y est accordée. Enfin, ces mutations ayant entraîné un sentiment de dépossession identitaire, une identité défensive du corps des surveillants semble s'être constituée à travers la relation en miroir avec les personnes détenues. Ce positionnement, s'il apparaît comme une conséquence et non une cause de l'impression de dégradation générale, est néanmoins un facteur explicatif du mode de discours qui véhicule l'insatisfaction du corps.

1.2.1 La remise en cause des rapports de pouvoir traditionnels

La notion de pouvoir est essentielle parmi celles qui construisent le phénomène identitaire professionnel. Ainsi, R. Sainsaulieu souligne que l'identité professionnelle nécessite une reconnaissance par les autres, qui n'est pas nécessairement accordée, « *qui s'inscrit elle-même dans un jeu de forces sociales* »⁷⁵. Les relations doivent s'analyser du triple point de vue « *de la structure sociale des pouvoirs, de l'affrontement dans les rencontres et de la possibilité d'être reconnu* »⁷⁶. Ainsi, la notion d'identité, par la conscience de rôle, de représentation pour les autres et pour soi-même qu'elle implique (Sartre, 1976, p. 96), apparaît intimement liée à l'idée de pouvoir, de positionnement

⁷⁴ R. Sainsaulieu, *L'identité au travail*, Presses de Sciences Po, 1988, p. 342

⁷⁵ *Ibid.*, p. 321

⁷⁶ *Ibid.*

par rapport à autrui. Aussi, la question identitaire pour les personnels de surveillance s'articule autour de trois enjeux de pouvoir : le surveillant en tant qu'agent disciplinaire par rapport au détenu, le surveillant en tant qu'agent subordonné par rapport à sa hiérarchie et enfin le surveillant par rapport à l'extérieur et ce qui représente l'extérieur à l'intérieur de la prison⁷⁷. Or dans chacun de ces champs relationnels, les personnels interrogés semblent considérer se trouver dans un rapport de force défavorable en comparaison avec celui qui pouvait exister par le passé.

1.2.1.1 Le rapport de pouvoir avec les personnes détenues

Cette dimension nécessite une attention particulière dans la mesure où les fonctions sécuritaires, disciplinaires et de maintien de l'ordre (qui s'exercent par définition envers la population pénale) constituent le cœur de métier et ainsi le fondement identitaire du groupe des surveillants⁷⁸. En outre, la question du pouvoir entre surveillants et surveillés revêt une importance particulière dans la mesure où la détention réunit deux groupes a priori antagonistes⁷⁹, puisque schématiquement les uns ont pour désir de fuir la prison et les autres de les en empêcher.

Mais « à partir des années 70 et surtout au cours des années 80, [l'] ordonnancement traditionnel [des rapports de pouvoir au sein des détentions] va progressivement changer, [privant les surveillants] d'une partie de leur pouvoir sur les détenus, sans contrepartie »⁸⁰. On peut noter à titre d'exemples symboliques forts et parmi les premières réformes en ce sens, la fin de la règle du silence en 1972⁸¹, qui dépossède les personnels de la maîtrise du bruit dans la détention, ou encore, l'autorisation pour les détenus de porter une montre à partir de 1973 qui leur offre la maîtrise du temps, autant de « failles dans la carapace sécuritaire »⁸². Le mouvement engagé d'augmentation des droits des détenus, vient priver de fait le surveillant de moyens de pression (sanction ou récompense) dans l'exercice de négociation de l'ordre qui régissait les rapports de pouvoir. En effet, le rapport de force entre les détenus (plus puissants numériquement) et les surveillants, est rendu favorable au surveillant par la relation de dépendance dans

⁷⁷ J.C. Froment, *La République des surveillants de prison (1958-1998)*, LGDJ, 1998, p. 109

⁷⁸ *Ibid.*, p. 110

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*, p.310

⁸¹ Circulaire du 5 août 1971

⁸² J.C. Froment, *op.cit.*, p. 322

laquelle se trouvent les détenus à leur égard (l'octroi d'une faveur ou au contraire le fait du subir une privation dépendant de la volonté du surveillant). Les privilèges devant être accordés, ils peuvent être repris, il ne s'agit pas de droits acquis. La négociation de l'ordre s'organise autour de ce système d'attribution de faveurs et de privation, outils qui assurent la marge de manœuvre du surveillant. Cet élément peut expliquer pourquoi les politiques d'augmentation des droits des détenus ont été largement vécues comme politiques de retrait, « *la gamme de sanctions et privilèges disponibles diminue (...), plus le détenu obtient d'avantages légaux, plus ces avantages deviennent des droits, moins le surveillants a de liberté pour les lui octroyer ou les lui refuser (...), le rapport de force s'équilibre* »⁸³. On peut imaginer que la mise en place des bornes CEL⁸⁴ en cours dans les établissements pénitentiaires, renforcera cette tendance au recul des champs sous maîtrise du surveillant. Les différentes politiques d'humanisation et de formalisation des droits des détenus ont ainsi modifié le cadre des relations en détention. Les propos des surveillants interviewés viennent appuyer l'idée de rupture d'un certain système de pouvoir :

PS 27 : « On a perdu l'équilibre entre la carotte et le bâton »,

PS 30 : « Il n'y avait pas tout ce système protecteur des détenus, ils avaient beaucoup moins de droits. Du coup ils avaient du respect »,

PS 13 : « Aujourd'hui les détenus ont la loi de leur côté, avant on avait facilement raison ».

La rupture de ce système semble avoir provoqué un sentiment de perte pure, de dépossession :

PS 15 : « Avant le surveillant avait du pouvoir, aujourd'hui il n'en n'a plus »,

PS 30 : « Le surveillant gérait vraiment son étage, on faisait beaucoup plus ce qu'on voulait et on avait plus d'autorité. C'était mieux avant côté aisance dans le travail, on était moins bridés, aujourd'hui tout doit être justifié, on n'a plus le pouvoir (...). Avant il y avait plus de joie pour les surveillants, mais bon, l'évolution est logique, c'est un métier qui existe pour les détenus pas pour nous ».

⁸³ J.C. Froment, *op.cit.*, p. 314

⁸⁴ Les bornes CEL (cahier électronique de liaison) permettent aux détenus de saisir des requêtes qui sont ensuite triées et traitées directement par l'interlocuteur concerné (greffe, service médical, direction etc.) via le CEL. Ce système mettra peu à peu un terme au système classique de ramassage du courrier papier en cellule par le surveillant qui avait la maîtrise de la redistribution.

Ce dernier propos, quoique pouvant paraître plus nuancé, sous-tend avec force la notion de dépossession. Non seulement le rapport de pouvoir surveillants/détenus se serait inversé mais au delà de cette inversion c'est le métier lui-même qui n'existerait plus pour ceux qui l'exercent mais uniquement pour le public pris en charge, permutant ainsi la position d'autorité qui fonde les fonctions disciplinaires et de maintien de l'ordre, éléments constitutifs de l'identité du corps (Froment, 1998, p. 118).

A la transformation du rapport de pouvoir à travers l'évolution des droits des détenus s'ajoute un rapprochement symbolique entre surveillants et surveillés du fait de l'évolution des tenues vestimentaires. L'année 1983 est marquée par la fin de l'obligation pour les détenus de porter un costume pénal, considéré comme véhiculant « *un esprit ségrégatif* »⁸⁵. Parallèlement, l'uniforme des surveillants, symbole d'autorité, se modernise peu à peu et se rapproche d'une tenue civile, il se désacralise. La fin du port de la casquette en 1984⁸⁶ a dépossédé l'uniforme d'une marque symbolique majeure des métiers de l'autorité (Froment, 1998, p. 329). Ces évolutions des tenues vestimentaires ont opéré un effacement des marques de distinction et de distance entre détenus et surveillants, dont la symbolique dans les rapports de pouvoir était puissante.

1.2.1.2 Le rapport de pouvoir avec la hiérarchie

G. Casadamont a mis en lumière le principe de chevauchement pyramidal pour le surveillant, agent subordonné dans l'ordre hiérarchique mais agent hiérarchique dans l'ordre de la détention (Casadamont, 1984). Aussi, le rapport de pouvoir avec la hiérarchie doit être pensé selon deux modalités : d'une part, le lien hiérarchique entre les surveillants et leurs supérieurs, d'autre part, la répartition des pouvoirs sur la population pénale entre les surveillants et leurs chefs.

Concernant les rapports hiérarchiques surveillants/chefs, plusieurs facteurs expliquent les évolutions ressenties :

Tout d'abord, le sentiment de perte d'autorité sur la population pénale n'est pas sans incidence sur la hiérarchie. L'accès à différents droits pour les détenus, abordé *supra*,

⁸⁵ Circulaire du 28 janvier 1983

⁸⁶ Circulaire du 1^{er} février 1984

qui prive le surveillant d'une certaine marge de manœuvre et désacralise son autorité impacte l'ensemble de la chaîne hiérarchique, c'est la force du concept d'autorité même qui est ébranlée. La fin de la règle du silence en 1971, puis l'entrée de la télévision en détention en 1985, marque le début de la pénétration du bruit dans les prisons. Or, le fait que la parole du chef ne soit plus la seule audible réduit mécaniquement sa puissance symbolique, « *la part de mystère que lui conférait son autorité disparaît, tout le monde peut désormais accéder à la parole* »⁸⁷. L'autorisation qu'ont gagné les détenus de pouvoir parler implique une possibilité de demande de justification de l'ordre, possibilité qui gagne également la relation entre les surveillants et leur hiérarchie. Loin d'être perçue comme positif, l'affaiblissement du lien hiérarchique semble susciter des regrets (point abordé *supra*, 1^{ère} partie, 1.3.1.3) :

PS 24 : « Il y'a 20 ans, le chef det c'était quelqu'un de très impressionnant, beaucoup plus puissant qu'aujourd'hui, il y a moins de distance mais au final c'est dommage »,

PS 29 : « Avant chacun restait à sa place. C'était plus clair. Au mess on se mélangeait pas, il y avait plus de respect »,

PS 27 : « Avant, on commençait larbin, on filait droit et on respectait beaucoup les anciens »,

Ensuite, plusieurs évolutions relatives au recrutement peuvent expliquer la transformation des rapports de pouvoir avec la hiérarchie. La crise économique à partir des années 1970 a attiré vers l'administration pénitentiaire une nouvelle génération de surveillants caractérisée par un niveau moyen d'instruction plus élevé qu'auparavant, une plus forte proportion de personnes ayant déjà une expérience professionnelle dans d'autres milieux, et une moindre importance de la variable famille (hérédité pénitentiaire) (Froment, 1988, pp. 330-331). Ces éléments peuvent expliquer une tendance à un sens plus relatif du respect de la hiérarchie (du fait du niveau d'éducation et de l'absence de proximité avec les métiers de la sécurité ou avec un milieu familial assurant une intériorisation préalable des valeurs du groupe). La culture militaire évoquée avec nostalgie a été abordée *supra* (1^{ère} partie, 1.3.1.3) :

⁸⁷ J.C Froment, *op.cit.*, p. 321

PS 9 : « Avant on donnait les effectifs debout et au garde à vous »,

PS 25 : « Moi j'ai voulu rejoindre un métier en uniforme, lié à l'autorité, proches des aspects militaires. (...) il y avait beaucoup d'anciens militaires, avec ça, ça filait droit »,

Affaiblissant la valeur du lien hiérarchique, ces évolutions ont fragilisé l'identité du groupe professionnel pour lequel cette valeur apparaissait essentielle.

Dans le même temps, le rapport de pouvoir avec la hiérarchie abordé sous l'angle de la répartition des pouvoirs entre surveillants et chefs sur la détention fait émerger davantage d'ambivalences. Deux tendances se distinguent sans nécessairement s'opposer.

Certains mettent en avant la perte de pouvoir décisionnel du surveillant au profit des chefs :

PS 3 : « Aujourd'hui les officiers veulent tout savoir, ils ont la main mise sur la détention »,

PS 4 : « Les détenus veulent voir directement un officier alors qu'ils étaient inaccessibles avant. Les surveillants, on est juste là pour appliquer, on est jamais consultés, par exemple pour les changements de cellule, avant on gérait plus de choses ».

D'autres soulignent l'éloignement de la hiérarchie de la détention :

PS 10 : « Avec la hiérarchie c'est différent, avant le patron passait régulièrement en détention, aujourd'hui c'est moins le cas. On a beaucoup moins d'échanges avec la hiérarchie c'est peut être ce qui a le plus changé »,

PS 4 : « Y'a trop de strates dans la hiérarchie, avant les CSP⁸⁸ étaient en détention et connaissaient mieux la population pénale, pas que par les courriers »,

PS 2 : « Y'a plus que les premiers et les surveillants sur le terrain alors que c'est le cœur de métier, l'officier a perdu sa place en détention ».

⁸⁸ Chefs des services pénitentiaires, ancienne appellation du corps des officiers

Une impression semble généralisée parmi les répondants, les rapports hiérarchiques sont vécus comme empreint d'une plus grande méfiance qu'auparavant et le soutien est perçu comme largement affaibli :

PS 10 : « Avec la direction comme avec les officiers, le flicage est plus insidieux qu'avant. (...) Avant quand il y avait un souci avec un chef, on lui payait un coup à midi et c'était arrangé »,

PS 4 : « On n'écoute pas la pression du terrain et on remet en cause la parole du surveillant. En permanence on vit le désaveu et la perte de crédibilité. Avant les chefs faisaient confiance aux surveillants »,

PS 2 : « On a perdu le soutien de la hiérarchie, officiers et directeurs, avant on était plus couverts par le chef det', on se couvrait les uns les autres »,

Semble prévaloir ici un sentiment de contrôle et de défiance respective dans la relation hiérarchique.

Ainsi, les représentations des rapports de pouvoir avec la hiérarchie autrefois sont marquées par un sentiment de respect de l'autorité plus important, de définition plus claire des rôles, d'une plus grande marge de manœuvre pour le surveillant accompagnée d'un soutien plus prégnant des chefs qui connaissaient mieux le terrain. Le ressenti qui en découle est proche du sentiment d'abandon, d'une part, parce que la relation patriarcale révolue jouait un rôle de contenant, d'autre part, du fait de l'impression d'une dépossession de tout pouvoir décisionnel au profit des chefs et dans le même temps d'un abandon des surveillants face aux difficultés de la détention délaissée par leur hiérarchie.

Qu'il s'agisse du rapport de pouvoir avec les détenus, du rapport d'autorité entretenu avec la hiérarchie ou de la répartition des pouvoirs avec les chefs, les évolutions ont été ressenties comme dépossession pour les surveillants. Or, le double rapport de pouvoir des surveillants comme agents subordonnés et comme agents hiérarchiques structurent largement le métier des personnels pénitentiaires. Les fonctions du surveillants se définissent autour de ces principes hiérarchiques et disciplinaires inhérents aux fonctions sécuritaires et de maintien de l'ordre. Aussi, la fragilisation de ces liens, le sentiment d'une moindre clarté dans la place et le rôle de chacun, sont venus vider le corps d'une partie ses fondements identitaires.

1.2.1.3 *Le rapport de pouvoir avec le monde extérieur*

A la complexification des rapports de pouvoir au sein de la hiérarchie de la détention (détenus/surveillants/chefs) que J.C. Froment désigne par le terme de *dépossession*, s'ajoute un phénomène que l'auteur appelle *déterritorialisation*, désignant l'évolution des rapports de pouvoir entretenus entre les surveillants et les autres intervenants en détention, caractérisée par une perte de maîtrise de l'espace.

L'entrée du dehors s'opère en premier lieu de manière symbolique par le développement des échanges d'informations entre la détention et le monde extérieur. Les règles en matière d'entrée d'écrits en prison s'assouplissent⁸⁹. De nouveaux journaux, périodiques, mais aussi des livres de droit, peuvent rentrer en prison, puis est autorisée la radio en cellule et enfin la télévision en 1985. Par un décret de 1983, les détenus obtiennent le droit de décorer leur cellule, photos, posters, autant de signes du monde extérieur ont pénétré le cœur de la prison, le territoire de la cellule est alors approprié par le détenu et l'entrée du surveillant y est vécu comme une atteinte à un espace de vie personnelle. Et la communication de l'intérieur vers l'extérieur devient également possible, le droit encadrant la correspondance connaît un assouplissement en 1974 puis en 1983, les ouvrages d'anciens détenus racontant la vie carcérale se multiplient⁹⁰. A partir de 1981, les prisons s'ouvrent aux journalistes, des reportages sont réalisés, « *l'émission 'Droit de réponse' de M. Polac déclenche l'indignation du milieu pénitentiaire et donne l'impression aux surveillants qu'ils sont lâchés par leur hiérarchie, par l'autorité centrale* »⁹¹. Différentes autorités pénètrent l'intérieur des prisons, dès 1981, les maires participent à la commission de surveillance annuelle des établissements, à partir de 1983, les magistrats en formation sont invités à visiter les établissements pénitentiaires⁹². Ces différents traits d'union entre le monde du dedans et celui du dehors, marquent la fin de la prison comme temple du secret, elle devient « *un lieu profane, accessible au regard, démystifié, désacralisé* »⁹³. Elle devient un objet de discours public, n'appartient plus aux seuls fonctionnaires qui la tenaient à l'écart de la vie de la cité, les surveillants ont perdu le monopole du secret de la réalité carcérale.

⁸⁹ Circulaire du 20 avril 1982

⁹⁰ Ceux de S. Livrozet, R. Knobelpiess ou de C. Charmes, évoqués par J.C Froment, *op.cit.*, p. 324

⁹¹ J.C Froment, *op.cit.*, p. 325

⁹² *Ibid.*, p. 324

⁹³ *Ibid.*, p. 323

Au-delà de cette perte de maîtrise symbolique du territoire, la réalité du terrain est également marquée par un recul de la concentration des pouvoirs pénitentiaires. Les nouveaux acteurs qui pénètrent à l'intérieur des établissements n'en acquièrent pas seulement une connaissance à transmettre au monde du dehors, ils participent à la gestion même de la vie carcérale.

Par la circulaire du 20 avril 1982, sont autorisés à pénétrer dans les établissements pénitentiaires les enseignants, chefs d'entreprises, étudiants, sportifs et retraités *« souhaitant volontairement apporter aux détenus leur expérience professionnelle »*. *« Cette hausse de l'activité intra carcérale se traduit par une multiplication des intervenants, des allées et venues (...) des éducateurs, assistantes sociales, instituteurs, visiteurs de prison, infirmiers et médecins, aumôniers, etc. Les surveillants ne sont donc plus les seuls dans le royaume de la détention, ils doivent désormais compter avec de nouvelles personnes »*⁹⁴. Cette politique d'ouverture a entraîné chez les surveillants un sentiment de perte d'autonomie et d'exclusivité. Le pouvoir devient diffus sur la coursive, le territoire est partagé. Or, ce territoire sous domination unique des personnels pénitentiaire participait à définir l'identité du corps, le sens de la mission première étant de prévenir les évasions (contenir le territoire) et d'assurer le maintien de l'ordre (maîtriser le territoire).

En outre, ces nouveaux entrants dans l'espace carcéral, habillés en civil, viennent renforcer l'impression d'un flou, *« on ne sait plus exactement qui est qui et qui fait quoi »*⁹⁵, là où l'institution totale nécessitait d'être structurée autour d'une stricte répartition des rôles. L'identité du corps, marquée par l'importance que chacun respecte sa place est affaiblie par ce sentiment de confusion des rôles.

Les propos des surveillants interviewés font assez peu référence aux personnels extérieurs au sens large, intervenant en détention (on inclut ici les personnels d'insertion et de probation malgré leur appartenance à la même administration, afin d'englober l'ensemble des marqueurs d'une perte d'exclusivité des personnels en uniformes en détention).

⁹⁴ *Ibid.*, p. 316

⁹⁵ *Ibid.*, p. 318

Cinq évoquent toutefois le pouvoir des médecins :

PS 1 : « Aujourd'hui, les psy ont plus de pouvoir que la direction puisqu'ils peuvent lever les préventions⁹⁶ »,

PS 9 : « On baisse les quantum, les psy les sortent du QD, au fond c'est eux qui ont le pouvoir ».

Trois font référence au travail des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, corps appartenant à l'administration pénitentiaire mais dont l'arrivée en détention a pu être vécue comme une intrusion :

PS 25 : « Les anciens CIP étaient très mal perçus à l'époque, il y avait beaucoup de conflits avec eux. Ça impactait le travail quotidien »,

PS 6 : « Avec le SPIP aujourd'hui ça va mais ça a pas toujours été ça, on avait vraiment pas la même culture, on comprenait pas ce qu'ils venaient faire ici »,

PS 19 : « Je pense que même le SPIP ils croient plus à ce qu'ils font, beaucoup de surveillants pensent que ça sert à rien ».

Au regard de ces propos et de la faible récurrence de ces thèmes, on peut penser que la présence de personnels autres que les surveillants en détention apparaît aujourd'hui acquise. Rien ne permet de déduire que ces évolutions sont acceptées ou bien vécues, seulement, l'exclusivité des personnels en uniforme en détention ne semble pas ou plus faire partie de l'imaginaire collectif relatif au passé. Le sentiment de perte de pouvoir est général, il est mis en relation avec la population pénale et ses nouveaux droits ainsi qu'avec l'évolutions des rapports de pouvoir avec la hiérarchie mais assez peu avec l'intervention des civils au cœur de l'espace autrefois maîtrisé de manière autonome. On peut également émettre l'hypothèse que ce silence n'est pas anodin et souligne une forme de déni de la douloureuse dépossession, en termes de contenu de la mission, engendrée par l'entrée en détention de l'ensemble de ces intervenants (cf. *infra*, 1.2.2).

⁹⁶ Possibilité pour les psychiatres d'établir un certificat d'inaptitude temporaire au quartier disciplinaire

Enfin, l'idée d'une intrusion du monde extérieur est plus prégnante encore concernant la mise en place de différents types de contrôles de l'institution. Qu'il s'agisse d'instances juridiques (Conseil d'Etat et CEDH mais également présence de l'avocat en commission de discipline), des instances administratives (inspection, Commission nationale de la déontologie de la sécurité, devenue défenseur des droits, médiateur de la République, contrôleur général des lieux de privation de liberté) ou encore des associations de défense des droits des détenus, le droit de regard sur le fonctionnement du monde carcéral s'est fortement développé. Au-delà de la confusion des rôles évoqué *supra*, c'est le positionnement de chacun par rapport à la règle qui est alors remis en cause, la distinction entre surveillants et surveillés tend à s'inverser pouvant faire émerger un sentiment de suspicion chez les personnels de surveillance. Non seulement, la maîtrise du territoire leur échappe mais ils doivent également rendre des comptes sur chacune des zones de pouvoir qui demeure. Le cloisonnement de l'institution, rempart protecteur des pouvoirs attribués, vacille et avec lui l'identité du corps. En effet, celle-ci s'organise largement autour de la question de l'autorité (cf. *supra*), or « *l'autorité s'appuie sur le silence, le mystère* »⁹⁷, « *l'ordre non motivé dans son injonction pure, est facteur d'autorité pour celui qui le donne* »⁹⁸. Aussi, devoir se justifier, rendre compte, assurer la traçabilité des décisions, notamment défavorables, du fait des obligations faites par les différentes instances qui se sont saisies de l'application du droit en prison, peut-être perçu comme une remise en cause du rapport de pouvoir des surveillants sur les détenus. Et ce point apparaît particulièrement sensible au vu des propos tenus par les répondants :

PS 1 : « La procédure, l'avocat, les écrits tout ça, ils sont protégés, y'a un regard extérieur sur le disciplinaire, ça nous oblige à être bon sur les écrits et sur les pratiques. Les détenus sont mieux défendus et donc les agents sont plus facilement sanctionnés »,

PS 6 : « A cause de tous ces contrôles, l'administration cherche à se couvrir, les observations CEL ça sert juste à ça (...), on sait que c'est sur les surveillants que ça retombe à la fin ».

⁹⁷ M. Goüetoux (dir.), *La Justice Face Aux Fonctions Sociales Du Secret*, Rapport général et conclusions, ministère de la justice, Service de coordination de la recherche, 1981

⁹⁸ J.C Froment, *op.cit.*, p. 112

PS 22 : « Ça va moins bien parce qu'on a peur des associations, de l'Europe, donc on donne tout aux détenus qui n'ont que des droits. On est accusés de racisme dès qu'on dit non. Tout le monde a peur de tout »,

PS 5 : « Avec l'OIP, le climat s'est dégradé, leur rôle c'est de casser l'institution ».

A travers ces propos, on perçoit non seulement le lien établi entre contrôles externes et suspicion, mais également l'impact de la possibilité de contestation offerte aux détenus sur la perception qu'ont les surveillants de leur autorité.

Les rapports de pouvoir avec le monde extérieur jouent un rôle majeur dans le sentiment de dégradation de leur travail pour les surveillants en termes de missions (cf. *infra*), mais il semble que la dépossession ne se joue pas autour d'un rapport de force entre le corps des personnels de surveillance et les autres intervenants en lien avec la prison mais plutôt à travers l'impact que peuvent avoir l'intervention de ces derniers sur le rapport surveillants/détenus.

D'une manière plus générale, M. Seyler décrit un phénomène « *d'affaiblissement de la clôture* » par lequel « *l'interférence des normes et des valeurs du monde extérieur avec les siennes propres a pour résultat que l'institution n'est plus la source unique de ce qui fait sens dans la vie carcérale : son caractère total est entamé*⁹⁹ »¹⁰⁰. Dès lors l'attachement à l'institution mère perd de sa force et la multiplication des sources normatives affaiblit un sentiment identitaire reposant notamment sur le caractère singulier et univoque de l'institution.

1.2.2 La perte de sens de la mission

Selon E.C. Hughes, l'acquisition d'une identité professionnelle est également fortement liée à l'appropriation d'une culture de profession qui passe notamment par l'identification à un rôle, à une mission commune au groupe. Un groupe professionnel accède au rang de profession dès lors qu'il obtient des autorités qui en ont le pouvoir,

⁹⁹ La notion de caractère total faisant ici référence au concept d'institution totale développé par E. Goffman (1979) désignant « *un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et rigoureusement réglées* »

¹⁰⁰ M. Seyler, citée par J.M Froment, *op.cit*, p. 330

une limitation de l'accès à son domaine et une reconnaissance de la mission qu'il conduit (Hughes, 1958). Aussi, le sens de la mission professionnelle est un élément clef de l'identité du corps. La perte de sens, le brouillage du rôle du surveillant apparaîtraient donc comme un élément explicatif de la dépossession identitaire et du mal-être qui en découle.

1.2.2.1 *L'écart entre travail valorisé et travail prescrit*

Le sens de la mission des surveillants pénitentiaires a évolué tout d'abord sous l'influence du phénomène évoqué *supra* d'ouverture des prisons à des personnes qui n'y pénétraient pas auparavant. Ainsi, une partie du travail assuré par les surveillants, reconnu (par exemple, le rôle des surveillants infirmiers avant que les soins en prison ne soient rattachés au ministère de la santé)¹⁰¹ ou non (travail de médiation, d'écoute), a été absorbée par les missions de nouveaux intervenants. « *Progressivement, après 1970, ils ont eu le sentiment d'une désappropriation de leurs compétences* »¹⁰², notamment du fait de l'arrivée des éducateurs qui les ont « *dépossédés de leur fonction de régulation, de médiation entre les détenus et l'administration pénitentiaire* »¹⁰³. Or, ce mouvement d'entrée de personnes en civil en détention, s'inscrit dans une volonté globale de modernisation et d'humanisation de la prison qui valorise ainsi les missions confiées à ces acteurs. En ce sens, G. Malochet, note qu'à partir des années 1970, « *l'accent est mis, sur l'humanisation (...) et la réinsertion* »¹⁰⁴ jusqu'à ce qu'en 2005, la loi oriente les missions de l'administration pénitentiaire autour de l'idée de réinsertion : « *L'exécution des peines favorise, dans le respect des intérêts de la société et des droits des victimes, l'insertion ou la réinsertion des condamnés ainsi que la prévention de la récidive* »¹⁰⁵. Dès lors, « *s'établit entre les professionnels intervenant en détention une division du travail obéissant à des critères moraux de valorisation de l'activité* »¹⁰⁶. Ainsi, il convient de souligner un premier point concernant la perte de sens de la

¹⁰¹ Loi du 18 Janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale

¹⁰² P. Chemithe, cité par J.M Froment, *op.cit*, p. 316

¹⁰³ E. Honoré, cité par J.M Froment, *op.cit*, p. 316

¹⁰⁴ G. Malochet, « Les surveillants de prison: marges du travail, travail sur les marges », *Idées économiques et sociales*, n° 158, 2009, p. 43

¹⁰⁵ Art. 707 du CPP

¹⁰⁶ G. Malochet, « Les surveillants de prison: marges du travail, travail sur les marges », *Idées économiques et sociales*, n° 158, 2009, p. 47

mission : en même temps que l'institution confie explicitement les fonctions de réinsertion et de travail social aux nouveaux intervenants en détention, elle valorise ces missions dont sont dépossédés les surveillants. Cet écart entre travail valorisé et travail prescrit semble à l'origine d'une certaine souffrance ainsi que d'une difficulté d'attribuer un sens à la mission réalisée, sens nécessaire à l'identité du corps.

Certains surveillants soulignent la réduction du périmètre des missions et la perte de sens qui s'y associe :

PS 2 : « Aujourd'hui, on ne sert plus qu'à empêcher les évasions, ça n'a plus de sens »,

PS 4 : « Le travail était plus utile et mieux considéré y'a 15 ans »,

PS 22 : « Quand les détenus nous traitent de porte-clefs c'est désagréable mais parfois je me dis qu'ils ont un peu raison, on ne sert plus qu'à ça ».

Néanmoins, dans le discours, le surveillant est associé à ce travail de réinsertion des détenus, en témoigne à titre d'exemple une allocution de R. Badinter de 1981 à l'adresse des élèves surveillants *« vous êtes la clef de voute de cette action de solidarité, et je souhaite que cette action soit menée par vous »*¹⁰⁷. Mais les textes demeurent marqués par la logique sécuritaire à laquelle sont cantonnés les personnels de surveillances. Le statut de 1977 décrit leurs fonctions en ces termes, *« les surveillants assurent la garde des détenus, maintiennent l'ordre et la discipline dans les établissements (...), et participent aux diverses activités tendant à préparer la réinsertion de la population pénale »*. Réformé en 2006, le statut spécial a conservé cette même définition des fonctions. D'autres textes détaillent avec précision le contenu du travail sécuritaire des surveillants (par exemple, concernant les fouilles ou les sondages de barreaux), en revanche, *« alors que les tâches visant à assurer la sécurité des biens et des personnes en détention sont précises et détaillées, les activités de réinsertion sont entourées d'un flou laissé à l'appréciation des surveillants »*¹⁰⁸. Cette idée peut être appuyée par la distinction que propose Halbwachs entre le travail *fonction* sur l'humain et travail *technique* sur l'humain comme *matière, humanité*

¹⁰⁷ Allocution de R. Badinter à l'ENAP, le 1er décembre 1981, citée par J.C. Froment, op.cit., p. 311

¹⁰⁸ G. Malochet, « Les surveillants de prison: marges du travail, travail sur les marges », *Idées économiques et sociales*, n° 158, 2009, p. 47

*matérialisée*¹⁰⁹. Or, le surveillant, par ses missions imposées, travaille d'abord sur l'humain *matière*. L'organisation de la prison apparaît comme un outil d'application d'une politique définie, un monde saturé de règles. Celles-ci, devant être suivies avec précision par les surveillants, décrivent les personnes détenues comme matière humaine en série, malgré la volonté d'assurer un travail d'individualisation. La logique sécuritaire implique avant tout la gestion d'une masse sérialisée, on compte des effectifs et non des personnes, on parle de numéros d'écrou et non de noms de famille¹¹⁰. Ainsi, note J. C Froment, « *l'introduction d'un discours de plus en plus fort sur la réinsertion sociale (...) participe d'une dilution de l'identité de ce personnel en raison de l'absence de reconnaissance juridique de leur fonction de réinsertion*¹¹¹ ». Et s'ajoute à l'absence de reconnaissance par les textes, l'absence d'évaluation de ces fonctions, « *Les évaluations et les sanctions des surveillants seront fondées sur les aspects les plus visibles et les plus objectivables du travail (comme le fait d'oublier un pointage lors d'une ronde, d'arriver en retard au travail (...)), laissant les surveillants penser que leur travail réel ou substantiel n'est ni évalué ni reconnu* »¹¹². Si le relationnel avec les détenus est évalué c'est uniquement à travers un item intitulé « ascendant sur la population pénale », qui assoit le rôle d'autorité du surveillant sans jamais évoquer son rôle en matière d'insertion.

Pourtant, le surveillant sur la coursive est bien le porteur d'un travail relationnel participant à la réinsertion des personnes détenues : parallèlement au travail technique sur de la matière humaine, de nombreux contacts humains, régis par des règles informelles font émerger la réalité d'un travail *fonction* sur l'humain, dans une relation de face à face. Ainsi, 93% des surveillants sont d'accord avec l'idée que leur travail est un métier de relations humaines¹¹³. L'image du surveillant qui « sait s'y prendre » c'est le bon diplomate, qui sait négocier, se faire respecter sans crier¹¹⁴. Et parmi différents modes opératoires en matière de relationnel avec les détenus, le plus

¹⁰⁹ M. Halbwachs, *Les caractéristiques des classes moyennes*, 1939, version numérique, coll. Les classiques des sciences sociales, Université du Québec, p.11

¹¹⁰ A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 279

¹¹¹ J.C. Froment, *op.cit.*, p. 310

¹¹² A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Prisons sous surveillance. Le personnel de surveillance des prisons. Essai de sociologie du travail », *Droit et société*, 1992, n°22, p.495

¹¹³ A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 280

¹¹⁴ *Ibid.*

cit  est celui qui consiste   dialoguer et rendre service aux d tenus (58%) suivi par celui qui consiste   apaiser (45%)¹¹⁵. Un paradoxe s' tablit entre ce discours, et celui port  sur la r insertion : « *Les surveillants ont invariablement tendance   d nigrer leur participation aux activit s de r insertion. Leur travail, expliquent-ils, ne s'inscrit pas dans les actions officielles de r insertion (enseignement, formation et travail des d tenus, activit s culturelles et sportives, d marche de soin, pr paration   la sortie)* »¹¹⁶. On peut  galement citer certains propos recueillis aupr s des personnels interrog s :

PS 1 : « Le sens de la peine est moins efficace puisque la prison est moins intimidante, on parle que de r insertion (...) c'est la colonie de vacances »,

PS 2 : « La r insertion, j'y ai jamais cru »,

PS 14 : « Depuis qu'on a des moyens pour la r insertion, la prison ne fait plus peur, c'est les vacances ».

G. Malochet cite  galement les propos d'une surveillante : « *Je pense pas que je sois tr s bien per ue par mes coll gues masculins. Pour mes coll gues masculins, je fais trop de social, alors, il y en a beaucoup qui me disent : "Tu devrais faire CIP [conseiller d'insertion et de probation, c'est- -dire travailleur social], pas surveillante"* »¹¹⁷.

On peut  mettre l'hypoth se que l'absence de reconnaissance de ce travail d' coute et de dialogue, facteur de la r insertion voulue et valoris e par l'institution et plus largement par la soci t , est v cue douloureusement par le corps, qui pr f re alors le d nigrer. Le recentrage sur les aspects s curitaires du m tier dans le discours sur les missions (alors m me que ce sont les aspects relationnels qui paraissent primer lors de la description du contenu des t ches) est embl matique de ce positionnement d fensif, qui semble venir prot ger une identit  fragilis e.

Une ambivalence dans le positionnement par rapport   la r insertion se dessine : d'un c t , sentiment de d possession d'un certain r le (- jamais d sign  directement comme

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 281

¹¹⁶ G. Malochet, *op.cit.*, p. 47

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 49

rôle social-) mais de l'autre, rejet des activités qui s'y rattachent et démarcation par rapport aux acteurs qui en ont la charge (recentrage sur les valeurs de sécurité qui unissent le corps). Ce paradoxe peut être mis en perspective par la théorie de la stigmatisation de Goffman et celle de menace du stéréotype de Steele et Aronson. Le stigmaté désigne le phénomène par lequel on réduit l'évaluation d'une personne ou d'un groupe à un ou plusieurs traits négatifs (Goffman, 1963). Les membres des groupes stéréotypés, percevant une menace venant de l'extérieur auront davantage tendance à s'identifier à l'endogroupe (Janis, 1968). Plus l'identification au groupe est importante, plus les individus subiront le phénomène de menace du stéréotype. Il s'agit de la réaction adoptée par l'individu appartenant au groupe stéréotypé mis en situation d'évaluation de ses compétences, qui n'est pas en mesure d'agir de manière contre stéréotypique mais au contraire adopte une attitude confirmant le stéréotype négatif attaché au groupe d'appartenance. Ainsi, concernant le groupe des surveillants, on peut identifier un double stéréotype. D'une part, les surveillants se voient assigner un rôle exclusivement sécuritaire par l'institution qui dans le même temps valorise les nouvelles missions en lien avec la réinsertion faisant ainsi des aspects sécuritaires le versant sombre et archaïque de l'administration. D'autre part, malgré l'ouverture au monde extérieur que connaît la prison, le rôle du surveillant tel qu'il est perçu par la société demeure marqué par un stéréotype négatif puissant, associé à l'arbitraire et à la violence dans l'imaginaire collectif. Ce double stéréotype pourrait expliquer le décalage entre un positionnement pro stéréotypique de la part des surveillants qui s'enferment dans un rôle purement sécuritaire et adoptent une position de rejet de la réinsertion lorsqu'ils sont interrogés sur la prison en général et livrent à ce sujet une analyse caricaturale, alors même qu'ils décrivent leur travail comme un métier de relations humaines quand ils sont interrogés sur le contenu concret de leur quotidien. En témoigne avec force, ce propos d'une surveillante, « *C'est bizarre, j'aime ce que je fais et en même temps je n'aime pas. Je fais mon boulot jusqu'au bout et une fois dehors je me dis que je fais un métier de con* »¹¹⁸. La posture stéréotypée de rejet de la réinsertion correspondrait ainsi à une attitude réactive au stéréotype projeté sur le groupe qui se positionne alors en fonction des autres acteurs, de l'institution et de la société.

¹¹⁸ A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 294

1.2.2.2 L'écart entre travail réel et travail prescrit

Au-delà du décalage évoqué entre le travail valorisé et celui qui est confié officiellement au surveillant, un écart est observable entre le travail prescrit et le travail réellement réalisé afin d'atteindre les objectifs assignés. Il existe « *un décalage irréductible entre l'organisation prescrite du travail et l'organisation réelle du travail. En effet, quelles que soient les qualités de l'organisation du travail et de la conception, il est impossible, dans les situations ordinaires de travail d'atteindre les objectifs de la tâche si l'on respecte scrupuleusement les prescriptions, les consignes et les procédures* »¹¹⁹.

Cette réalité est particulièrement prégnante en prison où l'objectif d'ordre et de maîtrise du territoire est régi par des règles nécessairement générales alors même que la gestion d'individus ne peut se satisfaire que du particulier. Ainsi, « *la bureaucratie tend à programmer et à prévoir alors que la gestion d'une prison consiste très fréquemment à réagir à des événements imprévisibles nés de la situation carcérale* »¹²⁰. Le mouvement engagé en faveur du respect des droits des détenus renforce l'importance du caractère général de la règle afin d'assurer un traitement équitable. Comme évoqué précédemment, la formalisation de l'accès à certains droits, pour tous et sans contrepartie, a réduit le pouvoir discrétionnaire du surveillant. Or, « *la logique carcérale de maintien de l'ordre implique nécessairement de laisser au surveillant une certaine discrétionnarité, une certaine autonomie* »¹²¹. A. Chauvenet souligne ainsi une « *contradiction majeure entre une conception du maintien de l'ordre interne (...) qui présuppose un pouvoir discrétionnaire (...), [exorbitant] du droit commun puisqu'il échappe au droit contractuel (...) et la volonté politique qui vise en même temps son contraire, la réduction du pouvoir discrétionnaire et l'extension des droits des détenus* »¹²².

¹¹⁹ C. Dejours, *Souffrance en France, La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Editions du Seuil, 1998 et 2009 pour la préface et la postface, p. 33

¹²⁰ A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 283

¹²¹ *Ibid.*

¹²² A. Chauvenet, « Du face à face à la relation en miroir - Le risque professionnel en prison », *Cahiers de la sécurité*, avril - juin 2010, n°12, p. 144

A la marge de manœuvre réduite par l'ouverture de nouveaux droits aux détenus, s'ajoute à l'inverse, la formalisation expresse et de plus en plus rigoureuse des interdits (par exemple, faire passer un produit d'une cellule à une autre, laisser les portes ouvertes hors des temps prévus etc.). Pourtant, sans ces petits écarts à la règle formelle, beaucoup conviennent que « la détention exploserait ». *« Tout ceci met les surveillants dans une situation de double contrainte : s'ils appliquent l'ensemble des règles officielles ils ne peuvent pas maintenir l'ordre (car les détenus ont à des degrés divers les moyens de leur résister), ce que l'on attend pourtant d'eux ; s'ils n'appliquent pas toutes les règles ils se mettent en situation irrégulière, en infraction, ce qui peut leur coûter très cher si un incident grave se produit et que l'enquête montre que l'origine de ce dernier peut être attribuée à cette infraction »*¹²³. Si les moyens à disposition du surveillant ont été considérablement réduits, l'obligation de résultat (qui se traduit par l'absence d'incident à l'étage) demeure. On note ainsi un décalage entre la prescription (le respect des règles écrites) et la possibilité d'atteindre l'objectif (maintien de l'ordre) en respectant la prescription.

A ce décalage entre travail prescrit et travail réel pour des raisons d'efficacité, de nécessité de faire émerger un ordre négocié, s'ajoute un écart entre travail réel et travail prescrit pour des raisons de légitimité et de moral. L'application stricte des règles apparaît de plus en plus complexe.

Premièrement, parce que certaines des règles qui visent à assurer la sécurité apparaissent contraires à la moral, incompatibles avec certaines normes et valeurs des sociétés démocratiques. A. Chauvenet écrit, *« Pour être intériorisée, la règle demande un fondement moral. Or, en prison, la règle est souvent immorale et contre culturelle (fouilles à corps, fouilles des cellules, contrôle du courrier, surveillance à l'aïlleton...).* *C'est pourquoi elle est dépourvue de légitimité et source de conflits fréquents »*¹²⁴. Deuxièmement, le manque de légitimité provient également d'une absence de négociation des règles du fait de l'essence même de la prison structurée autour du conflit (les détenus ne faisant pas le choix d'y être enfermés). L'auteur note ainsi :

¹²³ *Ibid.* p. 290

¹²⁴ A. Chauvenet, « 'Les Prisonniers' : Construction et déconstruction d'une notion », *Pouvoirs*, 2010, n°135, pp. 48-49

« imposées de façon unilatérale, [les règles] ignorent par définition les dimension d'intersubjectivité et de réciprocité qui président à la création d'un droit commun à tous, entendu comme produit d'un espace public démocratique. Elles souffrent alors d'un déficit de légitimité du au fait qu'elle ne constituent pas des obligations morales »¹²⁵. A cette absence de légitimité originelle, s'ajoute troisièmement une fragilité de la règle du fait de son application non systématique, « on demande aux surveillants d'être souples dans l'application des règles pour éviter les incidents, moyennant quoi, la règle a la particularité d'être négociable, ce qui a pour effet d'user rapidement sa force de régulation et de nier sa raison d'être »¹²⁶. La règle est « interprétée en fonction des rapports de force du moment (...), elle est [donc] également perçue comme injuste »¹²⁷. Or, dans un contexte général de reconnaissance de droits aux détenus, considérés comme des citoyens, l'imposition d'une règle formelle qui apparaît contre culturelle, non légitime car non négociée et perçue comme appliquée injustement, peut poser certaines difficultés au surveillant sur le sens de son travail. Dans le même ordre d'idée, A. Chauvenet souligne une disjonction complète entre responsabilité ordinaire et juridique des surveillants. Elle donne l'exemple d'un surveillant qui se voit reprocher le fait de passer du temps avec un détenu en crise suicidaire afin de le rassurer alors que sa tâche, selon son chef, ne consistait qu'à le signaler. Des protocoles encadrent le rôle des surveillants, dont la responsabilité pourrait être engagé, mais ce rôle, borné à la surveillance passive crée un sentiment d'impuissance et de culpabilité¹²⁸.

Dès lors, aux raisons précédemment évoquées, s'ajoute ce doute au sujet de la légitimité et du bien-fondé de la règle imposée, qui fragilise la possibilité pour le surveillant de réaliser le travail prescrit. Le *réel du travail* s'en écarte.

Ces écarts sont sources de certaines difficultés pour les surveillants et ne peuvent que susciter un mal-être au travail. Ces contradictions sont à l'origine d'un *conflit de rôle* pour le surveillant. La définition du rôle retenue par Katz et Kahn (1966, pp. 173- 174)

¹²⁵ A. Chauvenet, « Privation de liberté et violence : Le despotisme ordinaire en prison », *Déviance et société*, 2006, vol. 30, n°3, p.381

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ A. Chauvenet, « 'Les Prisonniers' : Construction et déconstruction d'une notion », *Pouvoirs*, 2010, n°135, p. 49

¹²⁸ A. Chauvenet, « Du face à face à la relation en miroir - Le risque professionnel en prison », *Cahiers de la sécurité*, avril - juin 2010, n°12, p. 144

est celle d'un ensemble d'activités ou de comportements attendus et à effectuer par chaque personne dans une position spécifique. Le conflit de rôle désigne « *l'occurrence simultanée de deux (ou plusieurs) émissions de rôle, telle que l'accomplissement de l'un rend difficile l'accomplissement de l'autre* »¹²⁹. Les auteurs mettent en avant deux types de réactions face aux conflits de rôle, les réactions d'ordre affectif (insatisfaction au travail, tensions/anxiété, moindre implication au travail, intention de départ) et les réactions d'ordre comportemental (absentéisme, moindre performance).

Face à ces différentes formes de mal-être, des réactions et moyens de défense se développent. Ainsi, un équilibre est trouvé entre règles formelles et informelles, entre une logique bureaucratique qui suppose une soumission à la règle uniforme et une logique de maintien de l'ordre qui suppose une certaine d'autonomie. Les surveillants produisent leurs propres règles et forment une *régulation autonome* (Chauvenet et al. 1994), par opposition à la *régulation de contrôle* de la hiérarchie, et leur articulation permet l'émergence d'une *régulation conjointe* (Reynaud, 1979, 1989)¹³⁰. Mais il s'agit d'un compromis « *fragile, provisoire* »¹³¹. Les contradictions entre missions formelles (assurer la sécurité, par le moyen de l'application des règles édictées) et informelles (éviter les tensions, par l'application des règles non écrites) donnent aux surveillants « *l'impression d'être toujours en faute* »¹³². Le non respect des règles formelles fait peser un risque permanent, celles-ci sont « *vécues (...) comme des 'parapluies' (...) pour couvrir la hiérarchie et faire retomber la faute sur le surveillant* »¹³³. Mais l'application des règles formelles, peut également donner le sentiment d'être en faute du point de vue de la morale, d'être en désaccord avec des valeurs communes.

Dès lors le travail réel, qui s'oppose au travail prescrit peut s'analyser comme « *l'expression d'un refus, d'une contestation forte, quand bien même elle se transforme en une contribution efficace au système contesté* »¹³⁴. D. Linhart relève que ce type de résistance « *permet de rendre le travail plus vivable, plus tenable. Elle se construit collectivement autour de valeurs du travail jamais débattues et rarement dites et se*

¹²⁹ D. Katz, R. L. Kahn, *The Social Psychology of Organizations*, Wiley&Sons, 1966, p. 184

¹³⁰ cité par A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 291

¹³¹ *Idib.*, p. 292

¹³² A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Prisons sous surveillance. Le personnel de surveillance des prisons. Essai de sociologie du travail », *Droit et société*, 1992, n°22, p.495

¹³³ A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 287

¹³⁴ D. Linhart, Les conditions paradoxales de la résistance au travail, *Nouvelle revue de psychologie*, 2009, n°7, p. 72

manifeste à travers des pratiques qui se diffusent en accompagnant le partage de savoirs et de savoir-faire »¹³⁵. Il s'agit donc d'une forme d'adaptation face à une situation inconfortable causée par l'écart nécessaire à la règle prescrite pour satisfaire l'objectif. C'est bien le cas en détention, lorsque les surveillants évoquent des règles non écrites appliquées par la quasi totalité des surveillants comme le fait de laisser passer des objets d'une cellule à une autre malgré l'interdit posé par le code de procédure pénale. « *Celui qui aura transgressé cette règle non-écrite et qui aura donc appliqué strictement le règlement se verra reprocher par les autres d'exciter les détenus et de compliquer très sérieusement le travail des collègues* »¹³⁶. Aussi, comme le note D. Linhart, cette forme de résistance à la règle est bien l'expression d'un refus (puisque les interdits ou les obligations ne sont pas respectés) mais dans le même temps contribue à l'atteinte des objectifs fixés, par conséquent ces formes émergentes de résistance au travail « *ne s'opposent pas tant au système qu'à la difficulté d'y trouver sa place, à l'absence de reconnaissance qui fait souffrir, ou à l'impossibilité de s'y adapter* »¹³⁷.

Cette *tricherie inévitable* entre travail prescrit et travail réel, est plus ou moins difficilement vécu notamment en fonction de la reconnaissance qu'en est faite par la hiérarchie, ainsi, A. Chauvenet, G. Benguigui et F. Orlic, citant G. Tersac, expliquent que les règles non écrites sont souvent complémentaires et tolérées voire acceptées par la hiérarchie¹³⁸ ; en revanche, ils soulignent, s'appuyant sur les théories de C. Dejours, que « *lorsque ces règles non écrites ne sont pas reconnues par la hiérarchie cela produit notamment, d'une part, la souffrance des opérateurs et, d'autre part, des dysfonctionnements de l'organisation* »¹³⁹. Il s'agit alors selon les termes de C. Dejours d'un « *déni du réel* »¹⁴⁰. Si les obstacles à l'apparition de la vérité ont toujours existé dans l'organisation du travail, selon l'auteur « *la manipulation de la menace* » et l'emprise sur les consciences de « *la description officielle du travail* » amène les travailleurs, de façon paradoxale à devenir « *complice du déni du réel du travail et de la*

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 285

¹³⁷ D. Linhart, Les conditions paradoxales de la résistance au travail, *Nouvelle revue de psychologie*, 2009, n°7, p. 72

¹³⁸ référence à G. Tersac, 1993, dans A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 284

¹³⁹ référence à C. Dejours, 1989, dans A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 284

¹⁴⁰ C. Dejours, *Souffrance en France, La banalisation de l'injustice sociale*, Seuil, 2009, p. 86

progression péjorative du facteur humain, par leur silence [et par] la rétention d'information »¹⁴¹. On peut penser que l'attention portée par l'institution aux règles formelles, au respect des textes et des procédures, tout aussi légitime qu'elle soit, tend en effet au maintien sous silence des règles informelles qui guident le travail des surveillants. A nouveau, la modernisation de l'institution et sa volonté de se conformer aux normes, notamment via le processus de labellisation RPE, a pu renforcer ce phénomène de voile posé par la hiérarchie et par les surveillants ayant eux mêmes intériorisé la force grandissante des interdits, sur les pratiques non conformes aux règles écrites. Plusieurs surveillants citent directement les RPE comme origine des difficultés actuelles :

PS 29 : « Les anciennes prisons étaient mieux tenues. Aujourd'hui avec les RPE on ne peut plus faire ce qu'on veut »,

PS 19 : « La perte d'autorité et d'ascendant sur la population pénale vient des RPE qui sont allées trop loin. Les RPE c'est ça, les détenus se sentent protégés. Je préfère que ça marche à l'ancienne, d'homme à homme, sans toutes ces procédures »,

PS 15 : « Les RPE ont fait beaucoup de mal, elles donnent des droits mais pas de devoirs. On essaie d'en recréer à notre manière, de jouer finement de la carotte et du bâton, pour tenir les gars, mais on peut plus le dire ».

Si, à l'évidence le lien n'est pas établi entre RPE et moindre considération du travail réel, les propos des personnels de surveillance illustrent la sensation d'une privation de pouvoir du fait de l'instauration de procédures plus rigoureuses et donc de la nécessité de *masquer* une partie du travail, d'agir dans l'ombre.

Cette tendance à une reconnaissance décroissante des moyens d'action des surveillants, et donc au creusement du fossé qui sépare travail prescrit et travail réel peut contribuer à expliquer un sentiment de perte de sens de la mission et par là, du contenu du métier qui façonne l'identité du corps.

¹⁴¹ *Ibid.*

1.2.3 Le positionnement défensif de la relation en miroir

Les éléments explicatifs du sentiment de dégradation actuelle du travail des surveillants, articulés autour de la dépossession identitaire, amènent un troisième élément, à la fois conséquence des deux autres et facteur causal du mode de discours véhiculant le mal-être décrit, il s'agit de la relation dite 'en miroir' entre surveillants et détenus.

Cette notion émane du constat d'un recours fréquent de la part des surveillants à la comparaison de leur sort avec celui des détenus. Ces analogies sont généralement à l'origine d'un mode de discours caricatural sur les bénéfices accordés aux personnes détenues notamment au titre de la réinsertion. Un tel positionnement semble s'apparenter à ce que C. Dejours désigne sous le terme d'« *idéologie défensive de métier* »¹⁴². Selon l'auteur, ce concept se vérifie dans certains contextes de travail, quand la menace se fait ressentir et que les marges de manœuvre sont réduites. L'idéologie défensive de métier s'érige contre une organisation du travail source de souffrance et se définit comme un ensemble de conduites et de discours valorisés par le groupe, portant l'empreinte spécifique du métier et de ses contraintes et devenant une référence à laquelle il faut se conformer¹⁴³. Or, la dépossession de certaines missions évoquées *supra* et ayant vidé une partie du contenu du métier de surveillant paraît correspondre à ce contexte de souffrance qui, par réaction défensive, produit une idéologie de dénigrement de la réinsertion. Ainsi, A. Chauvenet écrit « *le vide d'objectif produit le stéréotype selon lequel la structure offre aux détenus tous les moyens de se réinsérer. Pour [se] protéger [d'un sentiment d'impuissance], les personnels de surveillance sont amenés à développer des 'stratégies défensives et des idéologies défensives de métier'* »¹⁴⁴.

Cette idéologie défensive s'inscrit dans le cadre plus large de la relation en miroir qui organise le rapport surveillants/détenus. A. Chauvenet l'explique notamment par la relation de face à face permanent qui les rassemble de fait, par l'enfermement, la

¹⁴² C. Dejours, *Travail : usure mentale. De la psychopathologie à la psychodynamique du travail*, Paris, Bayard, 2000, nouvelle éd. augmentée

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ A. Chauvenet, « Du face à face à la relation en miroir - Le risque professionnel en prison », *Cahiers de la sécurité*, avril - juin 2010, n°12, p. 144

violence et l'ennui vécus quotidiennement, et qui dans le même temps les oppose puisqu'il n'existe aucun partage de but commun entre eux. L'auteur souligne également le rôle des textes et du dispositif sécuritaire de la prison qui contribuent à penser la fonction du surveillant uniquement en réaction à l'action des détenus, « *ce sont les détenus qui créent l'événement (...). Ce renversement de posture institutionnelle se vérifie dans le fait que la gestion de la population carcérale est largement ordonnée autour de l'incident* »¹⁴⁵. De même, les relations entre surveillants et détenus sont évoquées par les textes uniquement sur le mode négatif, « *à l'exception d'un certain nombre d'interdits [corruption, trafic, etc.], il n'existe pas de règles écrites précisant les relations surveillants/détenus* »¹⁴⁶.

S'ajoutent à ces facteurs, « *la faiblesse de l'outil de travail des surveillants, la discipline, et leur isolement ou leur distance par rapport à leur hiérarchie* »¹⁴⁷, qui, selon l'auteur, expliquent la transformation de la relation de face à face en une relation en miroir non médiatisée, entre détenus et surveillants. Or, il s'agit là de deux des thèmes fréquemment évoqués par les surveillants interrogés. On peut penser dès lors que l'évolution des rapports hiérarchiques abordée *supra* (sentiment de perte d'autorité sur les détenus et éloignement des chefs) contribue à renforcer le positionnement défensif des surveillants sur le mode comparatif à l'égard des détenus. De même, les doutes autour du rôle du surveillant et la difficulté de donner du sens à son travail, notamment depuis que la question de la réinsertion apparaît au cœur de la mission pénitentiaire, contribuent au rejet, évoqué *supra*, de 'tout ce qui est fait pour les détenus'.

La relation en miroir, permet d'organiser le discours autour de cette position, ambivalente et défensive, comme nous l'avons vu. Le renforcement de ce positionnement analogique contribue à polariser le propos entre droits et devoirs du détenu *versus* droits et devoirs du surveillant. Il ne s'agit donc pas d'une cause, en soi, du sentiment de dégradation généralisée, mais d'un élément permettant de véhiculer le contenu de la dépossession identitaire.

¹⁴⁵ Ibid., p. 145

¹⁴⁶ A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 289

¹⁴⁷ A. Chauvenet, « Du face à face à la relation en miroir - Le risque professionnel en prison », *Cahiers de la sécurité*, avril - juin 2010, n°12, p. 147

Plusieurs propos recueillis font écho à cette tendance :

PS 1 : « Moi je me suis payé mon permis tout seul, aujourd'hui eux [les détenus] le passent gratuitement alors que ce sera peut être pour faire des go fast¹⁴⁸ »,

PS 2 : « Par rapport à avant, on dirait que les rôles se sont inversés. On fouille moins les détenus et on surveille plus les surveillants. On resserre la vis pour nous et on lâche du lest pour eux, ça me tue »,

PS 9 : « Maintenant, les détenus ont beaucoup d'activités, plein de choses organisées pour eux par l'établissement par rapport aux personnels ».

La comparaison entre passé et présent, interprétée à travers ce prisme du parallélisme renforce le sentiment de perte pure puisque, de fait, l'évolution des droits des détenus et la reconnaissance symbolique qui leur est accordée ont été marqués par un bond en avant que n'a pas connu le statut des surveillants. Organiser le discours autour de la comparaison permet une simplification favorable à son imprégnation par le groupe. De la même manière que la thématization opposant passé et présent autour de dyades du type *mieux avant/moins bien aujourd'hui*, la comparaison entre un *eux* et un *nous* facilite le sentiment d'appartenance au sein du groupe de référence et le rejet de l'autre. Or, comme cela a été évoqué en première partie¹⁴⁹, la mémoire sociale s'analyse à l'aune du discours, elle s'actualise dans le cadre d'interactions sociales courantes, c'est à dire lors d'échanges, de communications. Le mode de discours véhiculé au sein du groupe joue un rôle majeur dans la représentation de lui-même et donc dans sa construction identitaire. Ici, la verbalisation de l'identité du groupe dans un système d'opposition, dans la victimisation face à un autre groupe, qui plus est, en quête légitime de nouveaux droits, est nécessairement synonyme d'usure et de désappropriation. En ce sens, la relation en miroir, fondée sur des éléments structurels du monde carcéral mais également renforcée par ses évolutions récentes, apparaît comme un facteur facilitateur du sentiment de dégradation de la condition des surveillants.

¹⁴⁸ Pratique utilisée dans le cadre du trafic de stupéfiants, consistant à transporter la marchandise illicite dans une voiture qui parcourt à vive allure plusieurs centaines de kilomètres (souvent de l'Espagne vers la France ou la Belgique)

¹⁴⁹ Première partie, 2.1.3.1 *Proximité entre mémoire sociale et représentations sociales*

Ainsi, pour conclure cette sous-partie, le corps des surveillants apparaît aujourd'hui en souffrance, notamment du fait de la dilution des fondements identitaires du groupe. L'évolution des rapports de pouvoir, vécue comme dépossessive par les surveillants et la perte de sens de la mission qui découle des réformes importantes conduites par l'institution au cours des 30 dernières années apparaissent à l'origine d'un certain mal-être au travail. Le malaise identitaire identifié par J.C. Froment en 1998 semble toujours d'actualité, il notait ainsi, « *les évolutions du monde carcéral dévoilent les limites et les contradictions du schéma de construction identitaire des personnels de surveillance établi à partir du référentiel de sécurité pendant les années précédentes. Le processus de socialisation des surveillants s'étiole, (...) d'une référence principale d'ordre public on passe progressivement à une situation où les conceptions idéologiques du rôle de la prison sont moins nettes. L'hésitation entre les objectifs de sécurité et ceux de l'humanisation-réinsertion (...) aboutit à des logiques de fonctionnement interne contradictoire* »¹⁵⁰. La difficulté pour les surveillants à trouver leur place est rapportée avec force par les propos d'A. Chauvenet, G. Benguigui et F. Orlic qui notent ainsi « *Les surveillants ont d'une manière extrêmement corrosive pour leur moral la sensation, à tort ou à raison, d'être haïs par les détenus, méprisés par leur administration centrale, écartés par les spécialistes de la relation en prison (éducateurs, psychologues, psychiatres), mal aimés et peu considérés par l'opinion publique. [Ils] ont la sensation d'être rejetés et d'être sans cesse repoussés vers l'exercice d'une tâche coercitive. Il ne leur reste plus alors qu'à continuer de se replier derrière les murs des prisons en explosant de temps à autre tout comme le font les détenus lorsque la régulation conjointe entre en crise et que les choses deviennent par trop insupportables* »¹⁵¹.

¹⁵⁰ J.C. Froment, *op.cit.*, p. 309

¹⁵¹ A. Chauvenet, G. Benguigui, F. Orlic, « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, pp. 293-294

1.3 Les rapports de pouvoir autour de la mémoire sociale

Après avoir étudié le lien entre la mémoire et le présent d'une part, la mémoire et les liens sociaux d'autre part, et enfin avoir proposé une analyse du sentiment de dépossession identitaire du groupe des surveillants face aux évolutions récentes du métier, il convient d'ajouter une dimension extérieure au groupe et déterminante de son rapport au passé et à son identité. Il s'agit d'interroger à présent le regard porté sur le passé pénitentiaire comme un enjeu qui dépasse le groupe des surveillants et est influencé par les positions institutionnelles.

2.1.1 De l'interactionnisme à la quête de reconnaissance

Comme tout phénomène social, la mémoire collective d'un groupe peut être interprétée sous un angle interactionniste (au sens de la seconde école de Chicago) c'est à dire selon un facteur explicatif fondamental que seraient les interactions entre acteurs, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes sociaux. Dans cette logique, « *la mémoire collective d'un groupe particulier n'est saisissable qu'au travers de la compréhension de l'articulation entre elles des différentes mémoires relatives à un même objet, en les référant au principe de leur constitution, c'est-à-dire non seulement des positions de ces groupes mais de l'état des relations existant entre ces groupes lorsque la mémoire est constituée ou convoquée* »¹⁵². Ainsi, la mémoire sociale du groupe des surveillants, doit être analysée non seulement par l'étude de leur rapport au passé, mais également de celui d'autres groupes sur ce passé pénitentiaire.

A travers le discours sur le passé, le groupe travaille sur son identité mais également sur la reconnaissance par les autres groupes de cette identité. « *Si la mémoire collective sert à établir l'identité des groupes, elle se présente également comme un instrument politique de reconnaissance permettant d'introduire un rapport de pouvoir entre les groupes sociaux* »¹⁵³. Les groupes se saisissent alors de la mémoire pour faire entendre leur demande de reconnaissance, l'affirmation d'un pouvoir propre au groupe.

¹⁵² J. Viaud, « Contribution à l'actualisation de la notion de mémoire collective », dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit.*, p. 29

¹⁵³ *Ibid.*

L'objectif est de rendre leur discours de mémoire légitime. « *Cette légitimité peut être considérée comme acquise à partir du moment où la reconnaissance qu'elle vise produit des effets en retour pour le groupe lui-même. Le recours à des instances de légitimation externes aux groupes eux-mêmes permet d'instituer la mémoire collective comme capacité à agir* ».

Chez les personnels de surveillance, la quête de reconnaissance relative à l'investissement commun de la mémoire doit être analysée autour de la question de la dépossession abordée *supra*. Le passé étant présenté par les surveillants comme une époque leur offrant davantage de pouvoirs, de reconnaissance, de respect, la quête de légitimation de ce discours viserait à faire reconnaître l'intérêt d'une réappropriation de ces fonctions. Le discours de mémoire du groupe apparaît ainsi pour les surveillants comme le vecteur d'une quête identitaire mais également d'une quête de reconnaissance de la perte identitaire et de la re légitimation possible. Or, l'institution, loin d'accorder cette reconnaissance, semble adopter, par rapport au passé, un point de vue radicalement opposé.

1.3.2 Le rapport institutionnel au passé

1.3.2.1 L'importance du regard institutionnel

Le discours de mémoire devant être appréhendé par le prisme des enjeux de pouvoir entre les groupes et de leur quête de reconnaissance, il est nécessaire, concernant le groupe social des surveillants de s'intéresser au regard de l'institution sur le discours qu'ils portent ainsi que sur le passé pénitentiaire lui-même.

N. Roussiau et C. Bonardi notent ainsi : « *On sait l'impact durable qu'exercent certaines institutions sur leurs membres, ce qui revient à reconnaître l'existence d'une mémoire institutionnelle. Celle-ci pourrait agir sur les représentations (en fonction) des valeurs et comportements qu'elle encourage voire prescrit. On a parlé à ce propos d'institutionnalisation de la mémoire collective et décrit les institutions comme de véritables filtres orientant la constitution de certaines représentations sociales* »¹⁵⁴. Le regard institutionnel, entendu comme celui porté par le ministère mais également par les DISP et par les directions apparaît en effet majeur dans le cas considéré puisque la quête

¹⁵⁴ N. Roussiau et C. Bonardi, « Quelles place occupe la mémoire sociale dans le champs des représentations sociales » dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit.*, p. 46

de reconnaissance évoquée *supra*, est directement adressée à l'institution. La légitimation du discours de mémoire des surveillants est attendue par le groupe de la part de sa hiérarchie, du cadre institutionnel, les autres acteurs en interaction avec les surveillants (détenus, autres intervenants en détention, société civile) disposant d'une marge de manœuvre limitée dans la reconnaissance attendue. En ce sens, le rôle de l'institution peut constituer l'élément déterminant de l'analyse de la mémoire sociale du groupe : « *La mémoire d'un groupe social donné pourrait donc prendre sens à travers une grille de lecture fournie par l'institution, elle même habillée d'une culture et d'un ensemble de systèmes représentationnels socialement conditionnés pour produire du souvenir* »¹⁵⁵.

Il convient dès lors d'interroger le rapport qu'entretient l'institution avec le passé, l'ensemble du système représentationnel qui guide le discours de mémoire de l'institution.

1.3.2.2 Les approches mémorielles de l'institution

Le présent travail n'a pas pour objet le rapport à la mémoire de l'institution pénitentiaire, la réflexion sur ce point ne pourra donc être traitée de manière exhaustive. Une démonstration complète appellerait un travail de recherche spécifique sur ce sujet. Toutefois, l'approche proposée, bien que parcellaire, permet de tirer certains enseignements. D'une part, l'espace consacré au passé pénitentiaire et à la mémoire apparaît restreint, et les temps d'investissement du passé semblent surtout utilisés dans le cadre de la valorisation du changement. D'autre part, quand le regard est porté sur le passé, une mémoire officielle semble s'ériger, édifiant des héros et des victimes, mais laissant peu de place au travail de mémoire et aux confits autour de celle-ci.

Tout d'abord, les espaces consacrés à la mémoire mis en œuvre par l'institution apparaissent limités, à titre d'exemples :

¹⁵⁵ *Ibid.*

- Le site du ministère de la Justice comprend une rubrique intitulée « Histoire et patrimoine »¹⁵⁶, au sein de laquelle les articles relatifs à l'administration pénitentiaire sont rares, 9 articles sont regroupés dans la sous-catégorie « Histoire des prisons », sur une centaine d'articles en tout. L'ensemble des articles postés dans la rubrique « Histoire des prisons » date de 2010, il s'agit d'un petit musée en ligne comprenant une partie consacrée aux personnels. Outre les photos, le texte relatif à l'histoire du métier de surveillant se limite à ces quelques mots :

« Du gardien au surveillant, Les personnels pénitentiaires en uniforme :

Sous l'Ancien Régime, les gardiens-chefs des prisons, concierges ou geôliers, rémunéraient sur leurs propres deniers les gardiens ordinaires, appelés guichetiers ou porte-clefs. Au XIX^e siècle, ces gardiens étaient d'anciens militaires recrutés par les préfets. Leur uniforme en porta longtemps la trace ; ils étaient armés d'un mousqueton de cavalerie ou d'un sabre. Sous la Troisième République, la tenue des personnels en uniforme comprenait : une tunique, une capote, un pantalon de drap, un gilet, un képi, un col et une cravate, une paire de gants. Les prisons de femmes, après 1840, furent gardées par des religieuses puis par des surveillantes laïques. A partir du 2 août 1919, les gardiens de prison furent appelés surveillants. Les surveillants pénitentiaires sont aujourd'hui recrutés par concours et suivent une formation de 8 mois avec de nombreux stages pratiques à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire à Agen »¹⁵⁷.

S'ajoute à ce musée en ligne, un bref article retraçant l'histoire de l'administration pénitentiaire en quinze grandes dates et listant ses Directeurs depuis 1858. En comparaison avec la densité d'informations relatives à l'histoire de la justice judiciaire¹⁵⁸, l'intérêt porté à l'histoire pénitentiaire paraît limité à travers le site du ministère.

- L'AFHJ (Association française pour l'histoire de la justice), placée sous le haut patronage du garde des sceaux, ne recense que deux manifestations relatives à la prison dans ses archives de 2010 à aujourd'hui¹⁵⁹.

¹⁵⁶ Site du ministère de la justice, rubrique histoire et patrimoine, <http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/>

¹⁵⁷ Site du ministère de la justice, <http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/histoire-des-prisons-12128/visite-hematique-les-personnels-21147.html>

¹⁵⁸ environ 80 articles dont 23 en 2012-2013, *ibid.*

¹⁵⁹ Site de l'AFHJ, rubrique manifestations, <http://www.afhj.fr/manifestations/manifestation.htm>

- Sur le site de l'ENAP, si la recherche du mot « histoire » amène de nombreux résultats, largement du fait du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines, le moteur de recherche ne fournit aucun résultat pour le mot « mémoire »¹⁶⁰.
- La maquette de formation de la 183^{ème} promotion de surveillants, fait état, au sein de l'objectif « *identifier l'environnement professionnel et juridique* » de neuf heures d'enseignement d'« *Histoire pénitentiaire* », et de deux heures d'enseignement d'« *Histoire pénitentiaire - évolutions du métier de surveillant* ». S'il apparaît positif que cette question soit abordée, le temps consacré à la partie évolution du métier du surveillant ne semble pas suffisant pour que les enjeux de mémoire, de positionnement par rapport au passé puissent être évoqués.
- Le musée des prisons de Fontainebleau, musée national des prisons, a rencontré de nombreuses difficultés concernant notamment son ouverture au public, en témoigne ce titre du Parisien du 13 novembre 2010 : « *Le musée national des Prisons condamné. Il n'a jamais vraiment ouvert au grand public mais quinze ans après sa création, qui a coûté un million d'euros, le musée national des Prisons va fermer ses portes* »¹⁶¹. Sans rentrer dans les détails de la genèse de ce musée, des difficultés rencontrées et de la forme actuelle du musée, il en ressort que la mémoire des prisons, le rapport au passé pénitentiaire, ne semblent pas aller de soi. Contacté par téléphone, l'office du tourisme de Fontainebleau nous informe que des visites sont prévues uniquement sur réservation, par groupe accompagné d'un guide, et organisées environ tous les deux mois sans que les dates ne soient diffusées et prévues sur une longue période. Ces modalités rendent l'accès plus que complexe au musée en question, qui ne peut en cela remplir une mission d'ouverture à la société civile du passé pénitentiaire.

Ces éléments ne visent pas à souligner une absence de travaux de recherche sur l'Histoire des prisons alors même que l'historiographie carcérale s'est beaucoup développée ces vingt dernières années, notamment à travers les travaux de Guy Carlier. Le rattachement au SCERI, service de la communication, des études et des relations

¹⁶⁰ Site de l'ENAP, <http://www.enap.justice.fr/cgi-bin/htsearch>

¹⁶¹ Annexe 2, <http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/le-musee-national-des-prisons-condamne-13-11-2010-1147474.php>

internationales, service transversal rattaché au cabinet du directeur, des questions historiques et patrimoniales témoigne d'un intérêt de l'institution pour ces questions. Mais l'accessibilité, la volonté de partager et de faire vivre la mémoire pénitentiaire paraissent encore peu développées.

En outre, le discours porté par l'institution sur son passé, semble, comme c'est souvent le cas de la mémoire officielle, jouer un rôle par rapport au message présent qu'elle souhaite véhiculer. « *La mémoire officielle est alors choix du passé en fonction du présent, elle autorise des manipulations de l'histoire, jusqu'au déni, et implique des politiques de mémoire ou d'oubli* »¹⁶². L'institution se veut porteuse d'un discours autour de la modernisation qu'elle souhaite des prisons. En ce sens, le recours au passé, peu fréquent comme il l'a été évoqué, apparaît comme un outil de mise en valeur de ce qui est ou devient, par rapport à ce qui n'est plus, et donc de valorisation du changement.

Début 2011, à l'occasion des 10 ans de l'ENAP à Agen, une exposition intitulée *Mémoires de prison, les grandes dates de l'administration pénitentiaire*, retraçait à travers 21 panneaux les évolutions de cette administration de l'Ancien régime à nos jours. Première initiative de ce type, l'exposition a été remarquée pour la richesse et la pertinence de son contenu¹⁶³. Sans remettre en cause ce constat, on peut observer que l'exposition paraît aussi porteuse d'un certain positionnement de l'institution par rapport au passé et au changement conduit à travers les siècles. Par exemple, la présentation de l'exposition sur le site de l'ENAP fait explicitement référence au chemin parcouru, insistant ainsi davantage sur les évolutions que sur le passé lui-même : « *En montrant les évolutions du système pénitentiaire et de la législation pénale dans notre pays, elle permet de mesurer le parcours accompli en un peu plus de deux siècles d'existence* »¹⁶⁴. De même, la préface de la version papier de l'exposition, par l'ancien directeur de l'ENAP, commence par ces mots « *En ce début de XXIème siècle,*

¹⁶² N. Roussiau et C. Bonardi, « Quelles place occupe la mémoire sociale dans le champs des représentations sociales » dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit.*, p. 46.

¹⁶³ référencée par exemple par le site « Ban public », association dont le discours peut être parfois très critique à l'égard de l'administration pénitentiaire, <http://prison.eu.org/spip.php?article13431>

¹⁶⁴ Site de l'ENAP, rubrique actualité, <http://www.enap.justice.fr/actualite.php?actu=233>

l'administration pénitentiaire, sans doute plus que tout autre, est engagée dans de profondes mutations tant de sa culture, à la suite de la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes, (...) et de la loi pénitentiaire (...) que de ses structures à la suite de la modernisation de son parc et de la réforme de la carte d'implantation de ses services (...) »¹⁶⁵. Les termes soulignés ici pour davantage de clarté du propos, illustrent la force avec laquelle toute référence au passé pénitentiaire se veut avant tout porteuse d'une mise à l'écart de celui-ci au profit de la mise en lumière du progrès et de la trajectoire de modernisation en cours.

Concernant le contenu de l'exposition, il convient de souligner une rupture à partir du panneau relatif à l'année 1994 : alors que les panneaux précédents relatent la période en question, et sont illustrés par des photos et gravures de l'époque traitée, les panneaux concernant la période récente sont illustrés, en plus des photos modernes, de photos anciennes qui semblent mettre en valeur la modernité des prisons aujourd'hui. C'est le cas page 20, concernant les soins (annexe 4), où une jeune femme de dos en camisole apparaît comme un symbole de la maltraitance du passé, par opposition aux chambres colorées et accueillantes de l'UHSI de Paris en 2009. De même, page 21 concernant l'école (annexe 4 bis), l'austérité d'un cours magistral sous la lumière blanche des néons de Fleury-Mérogis en 1970 fait ressortir le ciel bleu et la verdure d'une école moderne et ouverte sur le monde (photos prises en extérieur) de l'ENAP nouvelle génération. Enfin la page 24 (annexe 4 ter), relative à la nouvelle carte pénitentiaire, propose une apposition de photos modernes et de photos anciennes : une cour dite « végétalisée » et son ciel bleu, qui ne laisse rien paraître du milieu carcéral, sont mis en valeur par la photo voisine, en noir et blanc, d'un terrain de sport accidenté et emmuré de concertina dans les années 1970 ; un mirador et une porte d'entrée presque futuristes dont on perçoit davantage les vitres que les barreaux rayonnent sous un ciel bleu azur aux côtés de deux grilles grises et austères dont les barreaux semblent établir une frontière infranchissable entre le dedans et le dehors ; une photographie en couleur d'une cellule aseptisée et lumineuse est proposée dans un format plus grand que celui de deux petits vignettes en noir et blanc représentant une cellule en 1930 et une en 1970. Dans celle de 1930, un homme de dos regarde en direction d'une fenêtre barreaudée

¹⁶⁵ Préface de P. Astruc, Fascicule « *EXPO, Mémoires de prison, les grandes dates de l'administration pénitentiaire* », avril 2011

ouverte sur l'obscurité alors que la cellule de 2010, vide, laisse passer la lumière par un rideau entrouvert sur l'extérieur.

Ces images sont bien évidemment réelles, tout comme les évolutions dont elles témoignent, mais leur agencement n'est pas anodin et révèle un positionnement particulier de l'institution par rapport à son histoire. Si ces choix ne sont peut être pas même calculés dans cette logique de valorisation du changement, ils n'en illustrent pas moins le regard sombre qu'adopte l'institution sur son passé, qui ne peut être pensé que pour sublimer son abandon au profit d'une modernisation des établissements.

Si l'on se réfère à nouveau au site du ministère de la justice, il convient de noter que la rubrique pénitentiaire s'intitule « Prison et réinsertion », choix qui ne semble pas neutre. Au sein de cette rubrique, sont listés de nombreux articles faisant référence aux initiatives les plus innovantes mises en œuvre dans les prisons. A titre d'exemple, voici les titres des sept articles les plus récents au 25 mai 2013 : « la fête de la nature dans les établissements pénitentiaires », « des personnes détenues participent à un projet humanitaire », « le développement durable à l'administration pénitentiaire », « les stages de citoyenneté », « journée de l'eau dans les prisons », « la médiation animale en détention », « Le Louvre Lens dans les prisons du Nord »¹⁶⁶. La question n'est évidemment pas ici le bien fondé de ces projets ni la légitimité de la communication autour de telles initiatives, il s'agit seulement de souligner la place accordée à la nouveauté, au changement, aux signes porteurs de modernité. Non seulement ces démarches, parce qu'elles favorisent la réinsertion s'inscrivent dans la logique contemporaine de l'administration pénitentiaire, mais les thèmes évoqués font en outre référence à des méthodes particulièrement novatrices et originales qui, s'ajoutant au peu d'attention portée au passé, apparaissent comme une forme d'antidote ultramoderne à la honte d'un passé tu, ou fantasmé comme encore plus lugubre et sinistre qu'il n'a pu être.

¹⁶⁶ Site du ministère de la justice, rubrique prison et réinsertion, <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/>

Ensuite, les éléments se rapportant à l'histoire et faisant l'objet d'une large diffusion paraissent s'inscrire dans un rapport particulier au passé, celui de la célébration, celui de l'histoire des héros et des victimes, comme si, de l'image sombre des prisons d'antan, ne devait rester que ceux-là, figeant ainsi les échanges et le débat par la lourdeur de cet héritage imposé.

Le regard porté sur la mémoire pénitentiaire par l'institution semble aller dans le sens d'une mémoire officielle entre héroïsation et victimisation. Par mémoire officielle, on entend « *les représentations du passé d'un groupe en tant que groupe, le passé publiquement commémoré, institutionnalisé, pris en charge par des autorités. (...) Monuments aux morts, cérémonies officielles, manuels scolaires et autres lieux de mémoire participent de cette mémoire 'officielle' »*¹⁶⁷.

L'administration pénitentiaire semble participer à l'élaboration d'une mémoire officielle des héros comme en témoigne à titre d'exemple, le nom d'une des plus élégantes salles de réunion du siège de la DAP, baptisée salle Miramont et à côté de laquelle on peut lire une brève biographie du couple de surveillants résistants mis à l'honneur. C'est d'ailleurs à l'occasion de l'inauguration des salles de la DAP en 2002 qu'avait été publié un fascicule intitulé « *Mémoire et témoignages pénitentiaires* » dont la couverture était illustrée de la photo d'un drapeau tricolore et d'un monument aux morts. Celui-ci établit la liste des personnels de l'administration pénitentiaire morts pour la France, d'une part, et ceux morts en service d'autre part (annexe 5). Cet aspect de la mémoire officielle façonne ainsi dans le même temps une mémoire héroïsante et victimaire. Les surveillants morts en service, sont à la fois des héros à qui le Directeur de l'administration pénitentiaire de l'époque explique en introduction vouloir rendre « *un hommage particulier [pour] leur sens du devoir et le sacrifice de leur vie [et pour avoir] donné à leur difficile métier ses plus belles lettres de noblesses* »¹⁶⁸ mais également les victimes, « *dans leurs fonctions exposées, ingrates* » des failles du système puisque « *nous avons tous fait la dure expérience des conséquences d'une défaillance que peut facilement provoquer la trompeuse apparence des routines quotidiennes (...)* ».

¹⁶⁷ L. Van Ypersele, cours-conférence « Histoire et mémoire. Un duo impossible ? » à l'Académie Royale de Belgique, 2009, <http://archive.is/XTWn>

¹⁶⁸ Fascicule « *Mémoire et témoignages pénitentiaires, inauguration des salles de réunion de la DAP* », 16 octobre 2002

L'ENAP, en validant les noms de baptême de différentes promotions rendant hommage à ces surveillants morts en service, participe à l'élaboration de cette mémoire des héros/victimes. Ils apparaissent dans le même temps morts comme au combat, valeureux dans la lutte contre les détenus, mais aussi victimes de ces détenus bourreaux et d'une administration qui n'a pas su les protéger. Les différentes promotions adhèrent à l'officialisation de cette mémoire tragique en choisissant massivement ces noms. Ainsi, deux des cinq dernières promotions de surveillants ont adopté les noms de surveillants morts en service, choix qu'ont également fait les deux dernières promotions d'officiers. Les autres promotions de surveillants récentes ont choisi de rendre hommage à d'autres agents décédés lors d'accidents ou encore morts pour la France (annexe 6). Il est à noter que la liste des noms de baptême proposés par l'école ne présente pas de noms de personnels morts en service, la colonne vide y faisant référence laisse penser que tel n'a pas toujours été le cas mais que les noms ont d'ores et déjà tous été retenus et n'y figurent donc plus (annexe 6 bis).

Il ne s'agit nullement par le présent propos de minimiser la dimension tragique de ces pertes humaines ni de dévaloriser l'acte d'hommage proposé par l'administration centrale ou l'école et rendu par les personnels issus de ces promotions. Néanmoins, ce constat permet de souligner une certaine tendance de l'institution à inscrire son rapport au passé tant dans ce que L. Van Ypersele appelle « *le droit au souvenir* » que dans « *le devoir de mémoire* »¹⁶⁹. Le premier constitue « *une demande de reconnaissance de la 'grandeur civique', (...), il s'agit d'une mémoire héroïsante (...), [ce sont] les valeurs auxquelles ces personnes ont sacrifié leur vie et auxquelles la communauté s'identifie à travers une dette de reconnaissance* ». « *Le 'devoir de mémoire' (...) s'adresse à des victimes. La reconnaissance réclamée (...) [est] celle d'une offense et d'un crime imprescriptible liés à la conscience universelle. Il s'agit d'une demande de justice des victimes par rapport à des bourreaux* »¹⁷⁰.

L'institution paraît ainsi entretenir avec la mémoire pénitentiaire un rapport ambivalent, la laissant le plus souvent de côté, elle s'appuie parfois sur le passé pour mieux le rejeter

¹⁶⁹ L. Van Ypersele, cours-conférence « Histoire et mémoire. Un duo impossible ? » à l'Académie Royale de Belgique, 2009, <http://archive.is/XTWn>

¹⁷⁰ *Ibid.*

et valoriser le chemin parcouru et les réformes en cours, ou encore, elle le fige à travers l'histoire des héros et des victimes qu'il convient de graver dans le marbre.

En ayant tendance à délaissier un passé présenté comme obscur et honteux, l'institution contredit la mémoire sociale du groupe des surveillants en quête de reconnaissance d'un passé fantasmé, à l'inverse, comme un âge d'or. Les rapports divergents à la mémoire semblent se répondre l'un l'autre, se construire par réaction, fantasme contre fantasme, du passé idéalisé au passé diabolisé. Surtout, en laissant dans l'oubli le vécu des masses anonymes et l'histoire structurelle au profit de la conjoncture et de l'histoire événementielle, en érigeant des héros et des victimes, le discours institutionnel tend à figer la mémoire sociale dans la célébration, à la déposséder de lieux de débat et d'élaboration nécessaires à la déconstruction des fantasmes de chacun, et en ce sens, à limiter le travail de mémoire, qui sera évoqué par la suite.

Chapitre 2 : Accompagner le changement : la démythification du passé, de la célébration à l'élaboration

Après avoir analysé au long du chapitre précédent les causes possibles de l'investissement du passé sur le mode nostalgique par les surveillants, il convient à présent de chercher à tirer les enseignements de ce travail, à élaborer, à partir de la relation au passé et de ce qu'elle dit du présent, d'éventuelles pistes pour le futur, car comme le note S. Laurens, « *Ces marqueurs nostalgiques participent à la reconstruction du passé, à la définition de l'identité et aussi à la mise en place de l'avenir car en précisant ce que le groupe est et d'où il vient, il affirme aussi ce qu'il désire et ce qu'il veut être* »¹⁷¹. Au cours de ce chapitre, seront tout d'abord évoquées les difficultés que pourrait soulever la non prise en compte des enjeux associés à la mémoire sociale pénitentiaire, puis seront proposées des pistes de réflexion et de travail autour de la démythification du passé, de la réhabilitation de la mémoire collective et de la valorisation du travail du surveillant.

¹⁷¹ S. Laurens, « La Nostalgie dans l'élaboration des souvenirs », dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit.*, p. 260

2.1 Les risques de blocages induits par l'investissement actuel du passé

2.1.1 Les positionnements réactifs face à une mémoire figée

2.1.1.1 Le caractère potentiellement bloquant de la nostalgie

S. Laurens souligne que l'analyse du phénomène nostalgique présente un intérêt particulier, « (...) *parce que la nostalgie est un sentiment extrêmement vif qui peut avoir des effets tout à fait concrets sur la vie des individus et des sociétés. Ensuite, parce que ce sentiment contribue à forger une image idéalisée, figée et homogène du passé (...). Enfin, parce que c'est par ce sentiment que l'individu ou la société se trouvent attachés à leur passé ou plutôt à une représentation de leur passé. Or cette représentation orientera la définition, c'est à dire l'identité de l'individu ou de la société* »¹⁷². Ainsi, laisser le sentiment nostalgique dominer les représentations du passé risque de cristalliser les fantasmes, de figer cet attachement au passé et par là même l'identité qui en découle, qui nous l'avons vu est celle de la dépossession et de la perte de sens.

Si le sentiment nostalgique tend à entraver l'évolution du groupe et de son identité, il génère en outre une volonté de façonner le présent dans le sens du passé regretté, « *avec ce sentiment nostalgique, le passé glorieux et les origines mythiques sont élaborés, mais en plus, ce sentiment devient une force qui va bien au delà de l'évocation et pousse à la recherche, et par la suite, à la reconstruction de ce passé idéal* »¹⁷³.

Au niveau du groupe social, la nostalgie apparaît comme une forme d'investissement de la mémoire collective sur le mode défensif, qui tend à imposer un point de vue unique, à figer le regard sur le passé brandi comme une vérité non contestable. En effet, « *La mémoire collective masque doublement l'opération qu'elle recèle, le fait de mémoire est constitué comme preuve sans montrer qu'il relève également d'une construction du passé doublée d'une construction symbolique. De plus, l'opération de constitution des faits est produite sans interroger la position de celui qui la réalise* »¹⁷⁴.

¹⁷² *Ibid.*, p. 259

¹⁷³ *Ibid.*, p.261

¹⁷⁴ J. Viaud, « Contribution à l'actualisation de la notion de mémoire collective », dans S. Laurens, N. Roussiau (dir.), *op.cit.*, p. 26

Ainsi, le sentiment nostalgique façonne une certaine image du passé qui détermine l'identité du groupe et pousse à la reconstruction de ce passé idéalisé autour d'un point de vue unique et imposé.

2.1.1.2 *Les dangers du défaut de travail de mémoire*

Le travail de mémoire, expression de Paul Ricoeur, exporté de la psychanalyse, fait référence aux individus comme aux sociétés dont le rapport au passé serait pathologique et qui auraient à accomplir un travail de mémoire pour atteindre la réconciliation avec l'autre autant qu'avec soi-même. S'il y est le plus souvent fait appel dans le cadre de mémoires nationales déchirées par des conflits sanglants, le travail de mémoire peut pourtant dépasser ce cadre pour être proposé à tout groupe dont le rapport au passé soulève certaines difficultés. Il ne doit pas être pensé comme ayant vocation à neutraliser le rapport au passé, à en extraire une reconstruction authentifiée et universelle, la mémoire ne devant pas être confondue avec l'histoire, comme le souligne P. Nora : « *La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, (...) inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations (...). Parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que des détails qui la confortent (...). L'histoire, parce qu'opération intellectuelle et laïcisante, appelle analyse et discours critique* »¹⁷⁵. Même travaillée et réfléchie, « *La mémoire (...) est, par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel* »¹⁷⁶.

Travailler sur la mémoire du groupe n'implique donc pas la recherche d'une vérité 'vraie' et unique, « *Le travail de sélection et d'homogénéisation des souvenirs est nécessaire à la construction identitaire du groupe. La mémoire n'est ni bonne ni mauvaise ; le travail sur la mémoire d'un groupe est bénéfique en ce qu'il aide à la compréhension des conduites et des représentations actuelles* »¹⁷⁷.

¹⁷⁵ P. Nora, *Les lieux de mémoire*, Gallimard, 1997, introduction

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ B. Mercier, *op.cit.*, p. 261

L'absence de travail de mémoire tend à aveugler le groupe, à lui permettre d'élaborer une « conviction contraignante qui se constitue en délire, part de ce noyau de vérité et s'étend sur les erreurs qui l'entourent »¹⁷⁸. Freud ajoute, « tout morceau de passé qui revient se frayer un chemin avec une puissance particulière exerce une influence incomparablement forte sur les masses humaines et élève une prétention irrésistible à la vérité, contre laquelle l'objection logique reste impuissante »¹⁷⁹. La mémoire non travaillée, non soumise à examen, tend à imposer les représentations comme vérité non contestable, limitant les échanges et le dialogue possible sur le vécu commun.

Or, comme nous l'avons vu, la mémoire pénitentiaire semble bénéficier de peu de lieux d'échanges, d'espace de conflictualisation pourtant nécessaires au travail critique permettant la prise de recul. A. Chauvenet a mis en lumière l'interdit du conflit et la privation d'espaces de parole au sein des détentions : « Malgré les multiples tensions et les crises que provoque l'enfermement, l'organisation carcérale, pas plus qu'elle ne prévoit d'espace de parole, ne prévoit d'espaces de conflictualisation (droit de grève, de manifestation...). Pire elle les interdit. Par là, l'organisation de la prison interdit la constitution, le tramage d'un monde commun, à partir de la conflictualité ou du débat (...) elle ouvre la voie à une violence démultipliée »¹⁸⁰. Penser le débat comme source d'insécurité qui doit donc être bannie est une notion qui s'étend au-delà des détentions et imprègne l'ensemble de l'administration pénitentiaire de manière plus diffuse et abstraite.

L'orientation par l'institution du discours sur le passé autour des héros et des victimes s'inscrit dans cette logique de limitation des débats. Eriger des héros et des victimes ne permet pas la confrontation des points de vue, mais impose une mémoire figée, incontestable face à la douleur, évidemment légitime mais insuffisante pour mettre le vécu en perspective. Cette absence de réflexe de travail de mémoire favorise des

¹⁷⁸ S. Freud *L'Homme Moïse et la religion monothéiste*, PUF, 2011, p.176

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ A. Chauvenet, « Les barbares de l'intérieur », dans, G. Benguigui, F. Guilbaud, G. Malochet et al. , *Prisons sous tensions*, Nîmes, Champ social éditions, 2011, p.139

positionnements similaires du groupe face aux nouveaux événements traumatiques : par exemple, suite à l'évasion de R. Faïd en avril 2013, la première réaction des responsables syndicaux, avant d'envisager tout questionnement des pratiques professionnelles, a été de réclamer, position symboliquement violente, la démission du DAP et de la garde des sceaux¹⁸¹. Comme l'explique A. Chauvenet, « *c'est bien parce que la conflictualisation est impossible, sinon à la surface des relations, que la violence fait irruption* »¹⁸². Si l'auteur fait ici référence à la violence carcérale, au sein des détentions, cette analyse dépasse ce cadre, comme le note M. Wieviorka qui voit dans la violence le contraire du conflit¹⁸³. Concernant la mémoire sociale, de la même façon, l'absence d'espace d'échanges et de débat contribue à l'adoption de positions radicales autour du passé, notamment lorsque celui-ci est douloureux.

Le travail de mémoire, comme évoqué précédemment, vise la réconciliation. La spécificité du cas étudié relève du fait que la tension porte sur l'interprétation du passé en soi, comme ensemble de pratiques révolues. Les mémoires ne s'affrontent pas suite à un conflit, un déchirement autour d'un événement particulier, elles se tendent et s'opposent sur le rapport même au passé et au changement. C'est l'interprétation de l'évolution temporelle de l'institution qui fait l'objet d'un conflit de mémoires en quête de légitimité. En ce sens, le travail de mémoire prendrait particulièrement sens dans une logique intergénérationnelle, autour de la transmission (cf. *infra*). En l'absence d'un tel travail, outre un rapport au passé figé, ce sont les positions autour du changement qui se trouvent polarisées et rigides.

¹⁸¹ article du parisien, 13 avril 2004, <http://www.leparisien.fr/lille-59000/evasion-de-redoine-faid-taubira-cible-des-syndicats-et-de-l-opposition-13-04-2013-2723929.php>

¹⁸² A. Chauvenet, « Privation de liberté et violence : Le despotisme ordinaire en prison », *Déviance et société*, 2006, vol. 30, n°3, p.383

¹⁸³ M. Wieviorka, « Les vertus paradoxales du conflit », *Sciences Humaines*, HS n°47, décembre 2004

2.1.2 La rigidification des positions autour de la question du changement

Les tensions et blocages qui peuvent émerger en lien avec les différentes représentations du passé, doivent être pensés également autour des positions adoptées sur la notion de changement. La dépossession identitaire ressentie par le groupe des surveillants et pouvant expliquer le sentiment nostalgique à l'égard d'une époque révolue traduit non seulement un certain rapport au passé mais surtout aux évolutions qu'a connues et mises en œuvre l'institution. Il convient ainsi de ne pas se limiter à travailler les mémoires comme regards sur un temps révolu mais de s'intéresser également au regard porté sur le flux des évolutions, le mouvement continu que génère le changement à travers les réformes entreprises.

Comme cela a été évoqué, le discours porté par le groupe des surveillants et relayé par les syndicats, est particulièrement critique par rapports aux évolutions de l'administration, souvent dans la dénonciation d'une politique dite « pro détenue ». Ce discours et ce positionnement trouvent des explications (que le premier chapitre de cette partie a tenté de mettre en lumière), J. C Froment notait déjà en 1997 « *on peut peut-être mieux comprendre pourquoi les surveillants et les syndicats s'enferment dans cette litanie qui consiste à crier 'tout pour les détenus, rien pour les surveillants' (...) comme une réaction à ce qui est finalement une politique du retrait pour le surveillant* ». Un tract du 7 juin 2013 de Force Ouvrière illustre la permanence de ce rapport aux évolutions récentes établissant un parallèle entre les devoirs du surveillants (symbolisés par un extrait du code de déontologie) et les droits des détenus caricaturés par le biais du formulaire de satisfaction proposé aux détenus à l'issue du passage au quartier arrivant labellisé RPE (annexe 2). Mais si l'on ne veille pas à mener cette réflexion sur les causes de ce discours binaire, il peut rapidement être interprété comme simple résistance au changement.

Il ne s'agit pas de nier que de tels phénomènes de résistance existent, mais de rappeler les abus autour de cette notion, ainsi Crozier et Friedberg écrivent : « *La notion de résistance au changement, qui a fait couler tant d'encre (...) devrait être rayée du vocabulaire. Non qu'il n'y ait pas de résistances, mais celles-ci ne sont le plus souvent que l'expression de l'appréciation tout à fait raisonnable et légitime par les acteurs concernés des risques que comporte pour eux tout changement conçu en dehors*

d'eux »¹⁸⁴. Pourtant, l'idée que l'échec des réformes entreprises est imputable à ce phénomène reste largement partagée. « *La représentation communément partagée par les directions et le management est que 'la résistance est un phénomène irrationnel, contre-productif, mené par une minorité de travailleurs au détriment de l'évolution de l'entreprise'*¹⁸⁵ »¹⁸⁶. Si la résistance au changement existe, la tendance serait à « *l'interprétation abusive du problème. Ce qui signifie que, lorsque le manager tente de communiquer le changement, il attribue de manière excessive la responsabilité de la résistance à ses équipes. Autrement dit, seul le personnel, par le fait qu'il 'reçoit' le changement, serait résistant, quasi par nature (...). Ce qui évite alors la remise en cause de la direction quant à la stratégie même du changement ou aux moyens mis en œuvre pour y parvenir* »¹⁸⁷.

Le discours souvent binaire porté par les syndicats de surveillants et la position consistant à le stigmatiser comme irrationnel, réactionnaire, volontairement nuisible à l'institution, se renforcent mutuellement. S'ajoute un troisième élément que l'on a abordé plus haut, relatif au positionnement de l'institution par rapport au passé : la tendance à un mythe de l'âge d'or inversé en mythe du passé sombre et honteux, accompagné d'une valorisation à outrance du changement, de la modernité et de l'innovation. Le risque est alors de voir chacun s'enfermer dans ces positions reconnues et admises par l'autre. De manière schématique, alors que l'institution veut incarner le changement, les syndicats dénoncent sa brutalité et les surveillants tendent à s'enfermer dans le discours valorisant le passé. Cette distribution des rôles, assumée, permet aux blocages de s'installer, à chacun de voir sa position confirmée par le miroir que propose la réponse de l'autre. Déconstruire les fondements de ces blocages nécessite une prise de conscience des postures incarnées mais aussi et de permettre une évolution du regard du groupe des surveillants sur leur travail, afin de rompre le sentiment de perte continue qui y est associé, et ce par la revalorisation des fonctions et l'assignation de sens aux missions exercées.

¹⁸⁴ M. Crozier, E. Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris Seuil, 1977, p. 35

¹⁸⁵ A. Vas, B. Van de Velde, *revisiter la résistance au changement aux différents niveaux hiérarchiques : une étude exploratoire*, Gestion 2000, 2005, cité par C. Marsan

¹⁸⁶ C. Marsan, *Réussir le changement, comment sortir des blocages individuels et collectifs*, De Boeck, 2008, pp.99-100

¹⁸⁷ *Ibid.*

2.2 Travailler les mémoires et donner du sens au présent pour construire l'avenir

L'objectif de ce travail a été d'identifier les mécanismes et les causes du rapport au passé problématique au sein de l'administration pénitentiaire ainsi que d'exposer les difficultés que pouvaient soulever ces positionnements et donc l'intérêt de mener une réflexion constructive afin de lever les blocages constatés. Toutefois, les problématiques abordées autour du sentiment nostalgique chez les personnels de surveillance, expliqué notamment par la dépossession identitaire, la perte de sens de la mission et le manque de mise en perspective du passé pénitentiaire, constituent de toute évidence des questions diffuses qui, bien qu'ayant des répercussions concrètes, ne peuvent être pensées dans une logique d'opérationnalité immédiate. Les pistes de travail ci-dessous, n'ont pas pour prétention d'apporter des solutions clef en main à l'ensemble des vastes problèmes soulevés qui interrogent les mémoires mais dépassent également la dimension strictement temporelle pour questionner le rôle du surveillant et ses évolutions.

Un premier axe de réflexion portera sur les possibilités de mise en œuvre d'un travail de mémoire et d'appropriation dynamique du passé dans le cadre de l'évolution des pratiques. Le second, s'attachera au développement de logiques de valorisation du travail du surveillant autour du sens de ses missions et de leurs évolutions.

2.2.1 Vers une réhabilitation commune de la mémoire collective

L'une des explications avancées au cours de ce travail de la mythification du passé en âge d'or réside dans le peu d'intérêt porté au vécu pénitentiaire, aux pratiques d'antan souvent regardées comme archaïques et donc nécessairement en opposition totale avec la promotion de la modernité et du changement opéré. Dans cette logique, il paraît pertinent de se pencher sur les possibilités de réhabilitation commune de la mémoire collective, afin de déconstruire les fantasmes et d'affaiblir les positions rigides autour de la question du passé et du changement.

Trois pistes de travail seront envisagées ci-dessous, les deux premières ne pouvant toucher qu'un public restreint, l'accent sera porté plus spécifiquement sur la troisième.

❖ écriture de groupe

Un groupe d'écriture sur la mémoire des métiers pénitentiaires a permis la réalisation de trois volumes, recueil d'anecdotes et de morceaux de vécus de personnels pénitentiaires de différents corps. Le projet s'inscrit dans la logique recherchée de faire vivre le passé, ni dans l'exaltation ni dans le rejet. L'objectif affiché était « *de laisser une trace, un écho, une bouture nécessaire à une mémoire vive qui fait que les institutions peuvent avoir un avenir* »¹⁸⁸. L'avant propos ajoute « *eux-mêmes vont se retirer (...) sans plus le souci de devoir donner une image résolument moderne comme d'aucuns semblent en avoir l'obsession depuis quelques années en tournant le dos à notre histoire comme on évite un cousin de province un peu trop rustique dans les repas de famille. Mais qu'est ce que la modernité sinon reprendre un héritage et lui donner une nouvelle expression ?* »¹⁸⁹. Ainsi, la démarche vise à éviter l'un des travers soulevés au cours de ce travail.

Il apparaît donc opportun de donner une suite à ce projet, les personnels quittant l'administration se renouvelant par définition chaque année, avec leurs lots de souvenirs à transmettre. Le travail de groupe permet en outre de faire vivre la mémoire, au sein d'un espace de partage, de prendre la mesure des divergences de points de vue possible sur une même période ou un même événement, de décloisonner le rapport au passé. L'expérience pourrait être enrichie par la présence, en plus du groupe d'anciens, d'agents entrés plus récemment dans l'administration pénitentiaire, les regards croisés entre générations permettraient de faire émerger une autre dimension de la transmission, non pas uniquement portée par le résultat (l'ouvrage) mais par sa construction même.

Si le message véhiculé par de telles initiatives est évidemment positif et rompt avec la logique de célébration du passé au profit d'un travail de mémoire autour du vécu de chacun, la portée n'en demeure pas moins limitée. Les efforts de communication autour ces projets pourraient sans doute être encore accrus (par une présentation de lancement devant un public d'élèves surveillants par exemple, par une remise des ouvrages en version numérique à ce même public etc.), mais il serait naïf de penser qu'une majorité des personnels de surveillance pourrait être touchée par la démarche. Il s'agit donc

¹⁸⁸ Avant propos de J. M. Armand, dans ENAP, Groupe d'écriture sur la mémoire des métiers pénitentiaires, *Regards pénitentiaire*, Vol. 3 « Dans la rupture des silences », 2010

¹⁸⁹ Ibid.

d'une piste intéressante et symbolique qui contribue à déconstruire les fantasmes autour du passé et à faire évoluer l'image que peut renvoyer l'institution en termes de perception des prisons d'autrefois mais elle ne peut suffire à faire émerger une dynamique de fond sur ces problématiques.

❖ Formation initiale

Il existe dans la formation initiale des surveillants un module de 10 heures d'histoire pénitentiaire et un autre, de 2 heures, dédié à l'évolution du métier de surveillant. Après avoir pris attache avec le département de référence, le support de ce cours (PowerPoint) a pu être exploité. Au vu de celui-ci¹⁹⁰, l'approche paraît axée autour d'évolutions objectives du métiers (évolution des uniformes, des statuts, de la formation, des postes offerts du fait de nouvelles structures types EPM, UHSI etc.). Deux *slides* s'intéressent toutefois à un élément plus subjectif qui concerne le regard de la société sur les surveillants : la première porte sur l'évolution des appellations (de porte clef à surveillant)¹⁹¹, la seconde sur l'image du surveillant dans les médias (notamment à travers les deux campagnes de recrutement de l'administration pénitentiaire). L'existence de ce cours, et ces points en particuliers, présente un intérêt majeur dans le cadre de notre travail dans le sens où cette instance permettrait une première sensibilisation au questionnement sur le passé du groupe que les élèves vont rejoindre. Pour mettre pleinement à profit cet espace, il semblerait pertinent d'aborder également l'évolution des missions, non de manière objective mais à travers le regard que portent les surveillants sur ces évolutions. Ainsi, la question de la dépossession de certaines fonctions, l'évolution des rapports de pouvoir qui leur paraît défavorable et les interrogations globales sur leurs missions pourraient être abordées sans tabou. Ces constats, ayant été mis en lumière par différents auteurs préalablement à la réalisation

¹⁹⁰ N'ayant pas assisté à ce cours, nous ne pouvons l'envisager qu'à travers son support pédagogique, et non dans sa globalité qui doit tenir compte des éléments apportés oralement par l'enseignant le délivrant, formateur de l'ENAP.

¹⁹¹ Le support mentionne certains enjeux autour de ces évolutions : « *Selon le rapport du Garde des sceaux, l'appellation de surveillant « donnera une idée plus précise et plus élevée du rôle qu'ils sont appelés à remplir dans les établissements pénitentiaires, où les « gardes-chiourmes » d'autrefois ont fait place à des agents qui ne se contentent pas de la garde des prisonniers, mais qui prennent souvent une part effective au relèvement moral et au patronage des détenus et pupilles. Dans leur congrès, les gardiens de prison ont demandé la disparition de ce terme auquel s'attacherait dans l'opinion publique et dans les milieux spéciaux une certaine défaveur* ».

du présent travail, et de manière évidemment plus complète, semblent faire l'objet d'un certain consensus de la part de la communauté universitaire spécialiste des questions carcérales, l'ouvrage de J.C Froment, ou différents articles de A. Chauvenet, G. Benguigui, et F. Orlic cités précédemment en témoignent. Il convient de s'en saisir afin que ces questions puissent être abordées dans le cadre institutionnel et non uniquement au sein du groupe, en vase clos. Il ne s'agit évidemment pas de dresser devant des élèves surveillants un portrait sombre des évolutions de leur métier et d'alimenter par là même le mythe d'un âge d'or révolu. La logique serait de pointer que la modernisation de l'administration pénitentiaire n'est pas vécue avec aisance par les personnels de surveillance qui ont pu y voir une perte de pouvoir et un affaiblissement de leur identité professionnelle. Celle-ci doit donc se reconstruire, en prenant en compte le passé, dont certaines dimensions ont guidé les pratiques actuelles et qui ne doit donc pas être diabolisé, ainsi que les possibilités d'évolution qui visent à redonner du sens au métier (cf. point suivant, 2.2.2). Un tel éclairage ne pourrait faire sens que s'il fait écho dans l'esprit des élèves surveillants à des éléments de discours déjà entendus ou pressentis. En ce sens, il paraîtrait opportun de dispenser cet enseignement à l'issue du stage de découverte, afin que les premiers éléments communiqués par les pairs puissent constituer un terrain de réflexion permettant d'établir des parallèles. Le cours pourrait alors avoir une dimension participative, en commençant par s'appuyer sur les représentations que les élèves ont déjà pu élaborer au sujet du passé et des évolutions du métier. Interroger ces représentations pourrait faire émerger le contenu d'échanges vécus avec les pairs lors du premier stage et permettre de le questionner avant d'apporter les éléments évoqués relatif à la dépossession identitaire ressentie.

L'amorce de réflexion lors de cet enseignement ne serait à nouveau pas suffisante à affaiblir les réflexes d'idéalisation du passé et de rejet du présent, d'une part, parce qu'elle ne toucherait que le public entrant dans l'administration, d'autre part parce la socialisation de ce public au sein du groupe se joue largement au delà des murs de l'école, sur les lieux de stage. Néanmoins, elle permettrait d'éveiller chez certains la possibilité de questionner les positionnements binaires dérivant du sentiment nostalgique. D'une part, un tel enseignement offrirait cette clef de lecture autour de la réalité des difficultés pour les surveillants de trouver leur place au sein d'une administration en mutation permanente depuis 30 ans, permettant ainsi d'appréhender

différemment le discours nostalgique véhiculé ; d'autre part, il positionnerait l'institution, à travers le contenu proposé, non dans le rejet d'un passé archaïque, mais dans la reconnaissance à la fois de l'héritage qui imprègne sa culture et de l'importance des réformes menées qui ont pu être déstabilisantes voire brutales pour le corps, bien que nécessaires sur le fond pour améliorer la qualité du service public pénitentiaire.

❖ Réflexion sur le passé et les acquis dans les échanges sur les pratiques professionnelles

Afin de toucher le public de surveillants le plus large possible, il serait souhaitable que l'ensemble des formations ou groupes de travail se rapportant aux pratiques professionnelles puisse intégrer une réflexion par rapport aux représentations du passé, à l'héritage des pratiques antérieures et aux évolutions actuelles. L'idée serait ainsi de ne plus fracturer le passé et l'avenir par un présent destructeur mais de créer du lien entre les différentes façons de faire en expliquant que rien ne se crée *ex nihilo*, que les pratiques précédentes ont permis de penser les nouvelles modalités qui ne sont parfois que la formalisation d'usages non reconnus. Une telle démarche impliquerait concrètement de repenser les formations (relatives aux pratiques professionnelles) en y intégrant systématiquement des anciens (surveillants en fin de carrière ou retraités) qui pourraient apporter leur regard sur les pratiques étudiées, faire connaître les difficultés rencontrées par le passé, les mettre en relation avec les nouveaux enjeux et aider le groupe en formation à s'approprier un héritage, des méthodes tout en les adaptant aux réalités actuelles. Il serait pour cela nécessaire que les formateurs soient eux-mêmes formés à cette nouvelle logique au sein des pôles de formation. L'intégration de cette dynamique temporelle, de transmission, au sein des différentes instances de travail sur les pratiques des surveillants impliquerait que l'échelon central se saisisse de cette question et dépend donc d'un niveau d'action qui dépasse le cadre de ce travail. Toutefois, cette dynamique peut d'ores et déjà être envisagée au sein de certaines instances, ce que des exemples vont permettre d'illustrer : Le premier portera sur un cas où une telle réflexion a déjà été effectivement menée, démontrant sa faisabilité, le second sur une formation existante pouvant être complétée dans cette logique et le troisième proposera d'étendre cette dynamique au sein de groupes de travail dont la création a été envisagée récemment par la garde des Sceaux.

Exemple 1 : Le travail des personnels de surveillance au QMC de Château-Thierry

Dans le cadre d'un mémoire universitaire sur la spécificité du travail des surveillants à Château-Thierry, deux agents¹⁹² en poste au sein de cet établissement particulier ont cherché à y démontrer l'originalité des savoirs faire des personnels afin de la formaliser. Pour ce faire, a été menée une réunion réunissant des surveillants anciens, proches de la retraite, et d'autre arrivés plus récemment. Ils ont évoqué leurs pratiques professionnelles et leurs évolutions, les auteurs rapportent ainsi par exemple « *Le QMC fonctionnait alors 'sous un régime de quartier Haute Sécurité'. Les surveillants se rendaient dans la division accueillant les détenus les plus difficiles 'la peur au ventre'. Globalement le rapport à la discipline était plus dur (...) En dépit du climat difficile, ils décrivent des pratiques spontanées et informelles que l'on peut analyser comme des formes embryonnaires de celles d'aujourd'hui. Les surveillants déclarent par exemple qu'ils se cachaient pour jouer avec certains détenus à la pétanque, au babyfoot ou au ping-pong* »¹⁹³. Au cours de ces échanges, les surveillants ont pu prendre la mesure de la spécificité de leurs savoirs faire, autrefois non reconnu et peu à peu « *assumés par les personnels et leur hiérarchie* »¹⁹⁴. Cette démarche de formalisation faisait suite à la mise en œuvre d'un processus de tutorat d'anciens accompagnant les nouveaux surveillants arrivants sur l'établissement dans une logique de transmission pensée et portée tant par la hiérarchie que par les agents. Si les pratiques de Château-Thierry sont bien spécifiques et non transposables en l'état, les logiques qui ont guidé ce travail peuvent inspirer d'autres groupes ou formations sur les pratiques professionnelles. Ainsi, la réflexion menée dans ce mémoire a par la suite fait l'objet d'un film, « L'avis de Château », pour lequel la DAP avait mis en avant certaines thématiques à aborder et notamment « Proposer la parole aux surveillants eux-mêmes sur leurs pratiques », « Présenter la manière dont cette méthodologie peut être décliner dans un autre établissement »¹⁹⁵. Sans suivre nécessairement l'intégralité du déroulé de la formalisation des pratiques tel qu'à Château-Thierry, il paraît particulièrement riche et

¹⁹² G. Clochez, J. Miotto, *Le travail de surveillance à Château-Thierry : pour une dynamique relationnelle avec les personnes détenues*, Mémoire pour l'obtention du diplôme de santé publique en milieu pénitentiaire, Université Paris Descartes, juin 2009

¹⁹³ *Ibid.* p.26

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2009, établi par le SCERI

formateur pour les personnels de pouvoir échanger avec les anciens, témoigner des pratiques en œuvre et les analyser. A partir de ce travail, l'évolution des pratiques voulue par l'institution peut prendre un autre sens, éviter l'idée de rupture au profit d'une continuité entre certaines modalités déjà opérées mais non reconnues et leur formalisation en conformité avec les attentes institutionnelles. Une réelle appropriation des savoirs faire est ainsi possible dans le même temps qu'un investissement positif du rapport au passé, ni mythifié ni rejeté mais travaillé comme source d'un héritage utile.

Exemple 2 : La formation « Mieux communiquer au sein de son équipe pour un mieux être au travail » dispensée au CP Liancourt

Dans une structure totalement différente de celle précédemment évoquée, dénuée d'une culture identitaire forte notamment du fait de sa taille et d'un important *turn over* des personnels, la mise en place d'une formation relative au travail en équipe s'inscrivait dans une volonté de faciliter la cohésion et les synergies. La formation, dispensée par un psychologue et coach, s'articulait notamment autour d'activités de collaboration puis d'interrogation des pratiques individuelles et collectives. L'action de formation a semblé tout à fait bénéfique aux équipes, permettant de mettre en exergue les potentiels de chacun, les leviers de coopération, les blocages induits par des malentendus etc. La problématique de l'esprit d'équipe s'inscrit en droit ligne de notre travail puisque, nous l'avons vu, l'une des composantes fortes du mythe de l'âge d'or est celle des solidarités brisées au profit d'un individualisme délétère.

Le formateur a pu noter un fonctionnement des équipes souvent structuré fonctionnellement par la présence de seniors dont l'aura professionnelle est généralement bénéfique. Au sein d'une telle formation ou de projets équivalents, pourrait être renforcée la problématique relative à la transmission et aux échanges sur l'évolution du fonctionnement des équipes. Evoquer les représentations du passé concernant cette thématique des solidarités permettrait à la fois de désamorcer le positionnement nostalgique (en interrogeant les difficultés ayant toujours existé notamment autour des affaires interpersonnelles ou des enjeux de pouvoir) et également de travailler les difficultés réelles liées aux évolutions des structures (contacts plus

difficiles en cursives fermées, isolement et manque d'interconnaissance sur les structures de taille importante etc.) et de pouvoir puiser parmi les pratiques du passé des éléments de réponse pour construire du lien et palier le manque de cohésion apparent.

Exemple 3 : Les groupes de travail envisagés par le plan Taubira exposé le 3 juin 2013

La garde des Sceaux a annoncé le 3 juin 2013 un plan de sécurisation des établissements pénitentiaires. L'un des moyens proposé est axé autour du renforcement du rôle du surveillant dans le processus de sociabilisation des détenus en Maison Centrale¹⁹⁶ et ce, à travers le contenu du PEP et le rôle qu'y joue le surveillant, la politique de ressources humaines (recrutement, formation), la question de la pluridisciplinarité. Les réflexions menées porteront donc nécessairement sur les pratiques professionnelles des surveillants. Que ces groupes de travail se forment au niveau national, régional ou local, il paraîtrait opportun d'y faire participer des surveillants travaillant dans ces maisons centrales. Certaines d'entre elles sont marquées par un fort sentiment identitaire du fait d'une histoire ancienne et marquante. Réunir des agents de différents établissements pour échanger sur les thématiques proposées permettrait de puiser parmi les pratiques les plus abouties de chaque établissement. Concernant le PEP par exemple, si l'appellation peut sembler barbare pour certains surveillants, en évoquant le quotidien et les pratiques non formalisées des anciens, il serait possible de découvrir que certains pans de ce qui constitue le PEP existaient sous d'autres formes depuis plusieurs générations. En ancrant ainsi ces groupes de travail dans une logique de transmission, on peut penser que l'appropriation de nouvelles pratiques serait facilitée. Ces pratiques, en n'étant pas imposées « d'en haut » mais issues du vécu des personnels, de leur savoirs faire parfois ignorés feront sens dans ces établissements spécifiques où l'équilibre est toujours fragile et ne peut être chamboulé sans grande précaution.

¹⁹⁶ Site du ministère de la Justice, « Sécurisation des établissements pénitentiaires, Christiane Taubira met en œuvre des mesures exceptionnelles », <http://www.justice.gouv.fr/la-garde-des-sceaux-10016/securisation-des-etablissements-penitentiaires-25585.html>

Ces premières pistes ont envisagé l'intégration de la mémoire et du rapport au passé dans la conduite du changement afin de dérigidifier les positions : d'une part, en permettant aux personnels de se poser les bonnes questions par rapport aux évolutions de leur métier mais aussi de s'approprier les pratiques à partir de ce qui peut être transmis par les anciens et qui pourrait guider l'élaboration des nouvelles pratiques plutôt qu'être regretté ; d'autre part, en permettant à l'institution de lever le voile sur un passé pensé comme obscure ou héroïque pour y puiser les savoirs faire et investir les mémoires pour construire les réformes envisagées. L'origine du sentiment nostalgique étant également à rechercher dans les insatisfactions présentes quant au contenu du métier, il convient d'envisager à présent des pistes de réflexion autour de la valorisation du travail du surveillant afin de donner du sens aux missions exercées au quotidien.

2.2.2 Vers une revalorisation du travail du surveillant

❖ Les surveillants référents d'un public ciblé

La logique des groupes de travail évoquée ci-dessus s'inscrit également dans ce processus de valorisation du travail du surveillant, l'objectif affiché par la ministre étant de lui permettre de « *redevenir l'interlocuteur privilégié du condamné* »¹⁹⁷. En ce sens, et au delà des maisons centrales, une démarche expérimentale est menée sur la DISP de Dijon, depuis 2012, consistant en la mise en place de « surveillants référents ». L'idée, à partir des retours positifs relatifs à l'implication des surveillants QA dans le cadre des processus de labellisation, est de faire du surveillant le référent du détenu, un agent spécialisé dans le traitement de ses demandes, doté d'une plus grande crédibilité et d'un certain poids dans les prises de décisions notamment en CPU¹⁹⁸. A la lecture des comptes rendus de COPIL¹⁹⁹, certaines difficultés semblent s'être posées notamment en termes de compréhension des bornes de la mission par les agents, des besoins de formations importants afin de pouvoir répondre aux questions techniques des personnes détenues, du positionnement de la hiérarchie intermédiaire etc.

¹⁹⁷ *Prisons : un dispositif exceptionnel*, « plan d'action maison centrale », http://www.presse.justice.gouv.fr/art_pix/Securiteenprison.pdf

¹⁹⁸ DISP INFO « L'expérimentation du surveillant référent », disponible sur l'intranet APNET

¹⁹⁹ COPIL M3P du 09/10/2012, disponible sur l'intranet APNET

Une évaluation finale de l'expérimentation devrait voir le jour en juin 2013 avant une éventuelle généralisation à l'ensemble de la DISP de Dijon. Dans la logique ce projet pertinent, mais de manière moins ambitieuse qui éviterait certaines des difficultés soulevées, on peut penser que la valorisation du rôle du surveillant ressentie par les référents QA, pourrait être reproduite par le biais d'affectations sectorielles spécifiques relatives à la prise en charge de certains détenus.

Les personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques sont de plus en plus nombreuses²⁰⁰ et la prise en charge de celles présentant des troubles lourds du comportement ou de la personnalité est particulièrement complexe en détention. Ces personnes peuvent en ce sens constituer un public privilégié dans le cadre de l'élaboration d'une politique de socialisation dont le surveillant serait un élément central. L'affectation d'une équipe de surveillants dédiée, et formée, sur une zone sectorisée d'hébergement des détenus les plus vulnérables d'un point de vue psychiatrique permet de développer un lien de confiance entre les personnels et ces personnes avec lesquelles la relation est plus difficile à aborder. Elle permet également de tisser des liens de confiance entre les personnels pénitentiaires et les personnels de santé, partenaires incontournables face à de telles problématiques. Le partage d'information, dans le respect des responsabilités de chacun, assure une prise en charge optimale du public et donne du sens aux missions des surveillants impliqués par le biais de réunions de concertation ou d'entretiens mixtes (sanitaires/pénitentiaires) lors de problèmes ponctuels.

Un secteur de ce type a été mis en place à la maison d'arrêt de Liancourt en 2010 et assure une prise en charge plus adaptée de ces publics tout en permettant un investissement particulier des personnels visiblement attachés à leur participation à ce dispositif.

²⁰⁰ Lemonde.fr, « 80% des détenus présentent au moins un trouble psychiatrique », 13 avril 2013, http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/04/13/80-des-detenus-presentent-au-moins-un-trouble-psychiatrique_3159295_3224.html

La généralisation de ce type de quartiers spécifiques dotés d'une équipe de surveillants dédiés pourrait être envisagée, notamment, en priorité dans les maisons centrales où ce public est nombreux. Cette démarche irait dans le sens du projet de la garde des Sceaux évoqué plus haut, le plan d'action Maison Centrale visant tant le positionnement du surveillant comme interlocuteur privilégié du détenu (ce qui est facilité par une affectation dans un quartier spécifique) que le renforcement de la pluridisciplinarité (partenariat privilégié ici avec l'équipe soignante).

De telles démarches de mises en œuvre d'équipes dédiées prenant en charge un public spécifique, donnent du sens au travail du surveillant qui développe un savoir faire particulier, une reconnaissance de la part des partenaires et des personnes détenues. Elles peuvent être envisagées à l'égard d'autres publics, comme par exemple les sortants, condamnés à de longues peines proches de la sortie ou en cours d'élaboration d'un projet d'aménagement de peine, qui nécessitent un accompagnement particulier, en partenariat avec le SPIP notamment mais également des organismes tels que Pôle emploi ou la mission locale. Peu à peu, le développement d'équipes spécifiques au sein des structures permettrait d'impliquer un plus grand nombre de personnels, autour de problématiques différentes en fonction des aptitudes et capacités de chacun.

Synthèse des préconisations :

1. Groupes d'écriture

- Poursuivre avec de nouveaux participants, les travaux d'écritures entrepris dans le cadre de la collection *Regards pénitentiaires*.
- Ajouter une dimension de mixité générationnelle des participants (et non plus uniquement des anciens).
- Assurer une plus grande visibilité à cette initiative en organisant une lecture publique à l'ENAP et la diffusion sur clef USB aux élèves surveillants.

2. Formation initiale

- Renforcer le temps consacré et approfondir le contenu du cours « Histoire pénitentiaire – Les évolutions du métier de surveillant », dispensé aux élèves surveillants.
- Y aborder sans tabous les constats concernant les perceptions que peuvent avoir les surveillants des évolutions de leur métier (dépossession des missions, rapports de pouvoirs défavorables etc.).
- Faire émerger ces constats par une démarche participative à partir des éléments de discours entendus en stage.
- Pour cela, positionner le cours à l'issue du stage de découverte.

3. Réflexion sur le passé et les acquis dans les échanges sur les pratiques professionnelles

- Au niveau local, débiter toute forme institutionnalisée de réflexion sur les pratiques professionnelles (y compris lors de formations) par un échange sur les anciennes pratiques, les difficultés rencontrées et les éléments pertinents qui peuvent en être retirés.
- S'appuyer sur les anciens et leur vision du travail pour amorcer cette réflexion et proposer une démarche favorable à la transmission des savoirs faire.
- Formaliser les pratiques à mettre en vigueur à partir de ce travail de réflexion sur l'existant.
- Au niveau régional, sensibiliser les pôles de formations et former les formateurs à cette dynamique de réflexion sur le passé et de valorisation des savoirs faire empiriques.

4. Mise en place de quartiers spécifiques dotés de surveillants référents d'un public ciblé

- Mettre en place des équipes dédiées dans le cadre de secteurs spécifiques (détenus souffrants de troubles psychiatriques, détenus sortants).
- Assurer l'investissement des surveillants au sein de ces équipes par un recrutement spécifique et des formations préalables.
- Développer le travail partenarial par l'organisation de réunions régulières avec les autres professionnels impliqués dans la prise en charge spécifique (soignants, SPIP, intervenants en liens avec la réinsertion) et permettre le développement d'un travail d'intelligence collective dans le partage équilibré d'informations.

Conclusion :

R. Girardet livrait déjà dans son ouvrage les clefs de lecture du passé mythifié : « *Les rêves de l'âge d'or procèdent, selon toute vraisemblance, d'une forme relativement proche de malaise, d'inquiétude ou d'angoisse. C'est dans la fuite hors du temps présent, dans le refus ou la négation de certaines formes contemporaines de la vie sociale, qu'ils projettent, pour leur part, l'enchaînement singulièrement complexe d'images, de représentations et de symboles dont ils demeurent les inépuisables générateurs* »²⁰¹. Le discours des surveillants sur le passé et les évolutions pénitentiaires doit ainsi être avant tout appréhendé comme un symptôme, un révélateur et non comme une position de principe qu'il faudrait combattre de front pour poursuivre la modernisation de l'institution. Néanmoins, le positionnement adopté peut être facteur de blocages et mérite d'être travaillé pour assurer la bonne marche d'une administration dont les personnels de surveillance représentent 75% des effectifs. Si les difficultés du présent constituent le moteur de la nostalgie observée, le mythe de l'âge d'or puise ses sources au sein de la mémoire collective du groupe, dimension que l'institution ne saurait ignorer sans délaissier les enjeux clefs de cette problématique. Car c'est à partir des représentations et du vécu commun que peut s'amorcer une démarche constructive d'élaboration du travail futur intégrant les difficultés présentes avancées mais aussi les savoirs faire ignorés. R. Girardet écrivant encore « *Les contours du mythe se révèlent d'autant plus difficiles à cerner que les limites apparaissent presque toujours singulièrement imprécises entre ce qui relève du seul regret et ce qui relève aussi de l'espérance, entre ce qui n'est qu'évocation nostalgique d'un bonheur disparu et ce qui exprime l'attente de son retour* »²⁰². L'objectif pour l'institution est donc de créer les conditions du dépassement des regrets au profit de l'espérance, en construisant avec les surveillants, leur histoire, leur mémoire et leurs attentes, le sens de leur travail au sein des missions de réinsertion, de lutte contre la récidive et de sécurité publique qui incombent à l'administration pénitentiaire.

²⁰¹ R. Girardet, *op.cit.*, p.133

²⁰² *Ibid.*, pp. 102-103

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages :

Benguigui G., Guilbaud F., Malochet G. et al. , *Prisons sous tensions*, Nîmes, Champ social éditions, 2011,

Chauvenet A., Rambourg C., *De quelques observations sur la mise en œuvre des Règles Pénitentiaires Européennes*, ENAP, 2010

Casadamont G., *La détention et ses surveillants*, Thèse pour le doctorat en 3ème cycle de sociologie, EHESS, 1984

Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le système*, Paris Seuil, 1977,

Dejours C., *Travail : usure mentale. De la psychopathologie à la psychodynamique du travail*, Paris, Bayard, 2000, nouvelle éd. augmentée

Dejours C., *Souffrance en France, La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Editions du Seuil, 1998 et 2009 pour la préface et la postface

Dubar C., Tripier P., *Sociologie des professions*, 2ème éd., Armand Colin, 2005

Eliade M., *Le mythe de l'éternel retour*, Folio Essais, 1989

Freud S., *L'Homme Moïse et la religion monothéiste*, PUF, 2011

Froment J.C., *La République des surveillants de prison (1958-1998)*, Paris, LGDJ, coll. Droit et société, 1998

Girard R., *La violence et le sacré*, Grasset, 1972

Girardet R., *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Edition du seuil, 1986

Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, 1963, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens Commun », 1975

Guimelli C. (dir.), *Structures et transformations des représentations sociales*, Delachaux et Niestlé, 1994

Gusdorf G., *Mythe et métaphysique*, Champs Flammarion, 2^{ème} éd., 1984

Hugues E.C., *Men at their Work*, Glenoce, The Free Press, 1958

Janis, I.L., *Group identification under conditions of external danger*, in D. Cartwright &

Zander A., *Group dynamics: Research and theory* (3rd ed.), New York, Harper & Row, 1968

Jodelet D. (dir.), *Les représentations sociales*, PUF, 2003

Katz D., Kahn R. L., *The Social Psychology of Organizations*, Wiley&Sons, 1966

Laurens S., Roussiau N. (dir.), *La mémoire sociale, identités et représentations sociales*, Presses universitaires de Rennes, 2002

Marsan C., *Réussir le changement, comment sortir des blocages individuels et collectifs*, De Boeck, 2008

Moscovici S., *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF 1961

Nora P., *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, 1997

Pickering M., Keightley E., *The Modalities of nostalgia*, Current sociology, 2006

Sainsaulieu R., *L'identité au travail*, Presses de la FNSP, 1977

Sartre, J.P., *L'Être et le Néant*, Gallimard, 1976

Articles :

Chauvenet A., « Guerre et paix en prison », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 1998, n°31, p.91-109

Chauvenet A., « Privation de liberté et violence : Le despotisme ordinaire en prison », *Déviance et société*, 2006, vol. 30, n°3, p. 373-388

Chauvenet A., « 'Les Prisonniers' : Construction et déconstruction d'une notion », *Pouvoirs*, 2010, n°135, p. 41-52

Chauvenet A., « Du face à face à la relation en miroir - Le risque professionnel en prison », *Cahiers de la sécurité*, avril - juin 2010, n°12, p. 141-152

Chauvenet A., Benguigui G., Orlic F., « Prisons sous surveillance. Le personnel de surveillance des prisons. Essai de sociologie du travail », *Droit et société*, 1992, n°22, p. 491-497

Chauvenet A., Benguigui G., Orlic F., « Les surveillants de prison : le prix de la sécurité », *Revue française de sociologie*, 1993, n°34, p. 345-365

Chauvenet A., Benguigui G., Orlic F., « Les surveillants de prison et la règle », *Déviance et société*, 1994, vol.18, n°3, p. 275-295

GENEPI, « Les relations entre détenus et surveillants », Dossier « Condamnés à vivre ensemble », *Passe-Murailles*, n°30, p. 50-52

Linhart D., Les conditions paradoxales de la résistance au travail, *Nouvelle revue de psychologie*, 2009, n°7, p. 71-83

Malochet G., « Les surveillants de prison : marges du travail, travail sur les marges », *Idées économiques et sociales*, n° 158, 2009, p. 42-49

Moscovici, S., « Introductory address », *Papers on Social Representations/Textes sur les représentations sociales*, 2 (3), 1993, p.160-170

Negura L., Lungu O., « Les Thémata et l'ancrage sociologique de la nostalgie d'un passé historique. Le cas de l'Ostalgie », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°89-90, 2011, p.87-105

Piromallo-Gambaderlla A., « La communauté entre nostalgie et utopie », *Sociétés*, n°87, 2005, p. 65-73

Pochard M., « Les gardiens de prison », *Pouvoirs*, n°135, 2010, p.87-99

Viaud J., « Mémoire collective, représentations sociales et pratiques sociales », *Connexions*, n°80, 2/2003, p.13 à 30

M. Wireviorka, « Les vertus paradoxales du conflit », *Sciences Humaines*, HS n°47, décembre 2004

Travaux de recherche, rapports et autres documentations :

Benguigui G., Guilbaud F., Malochet G., *La socialisation professionnelle des surveillants de l'administration pénitentiaire, une perspective longitudinale et quantitative*, Mission de recherche Droit et Justice, Université de Nanterre Paris X et CNRS, 2008

Clochez G., Miotto J., *Le travail de surveillance à Château-Thierry : pour une dynamique relationnelle avec les personnes détenues*, Mémoire pour l'obtention du diplôme de santé publique en milieu pénitentiaire, Université Paris Descartes, juin 2009

Goüetoux M. (dir.), *La Justice Face Aux Fonctions Sociales Du Secret*, Rapport General Et Conclusions, Ministère De La Justice, Service De Coordination De La Recherche, 1981

Gras L., *Regards croisés sur la socialisation professionnelle des surveillants pénitentiaires*, Dossiers thématiques du CIRAP, Ministère de la Justice et des Libertés, 2011

Courtine F. (dir), *Les violences en prison*, Rapport de recherche, département de la recherche de l'ENAP, 2005

DAP, Fascicule « *Mémoire et témoignages pénitentiaires, inauguration des sales de réunion de la DAP* », 16 octobre 2002

ENAP, Fascicule « *EXPO, Mémoires de prison, les grandes dates de l'administration pénitentiaire* », avril 2011

ENAP, Groupe d'écriture sur la mémoire des métiers pénitentiaires, *Regards pénitentiaires*, Vol. 3 « Dans la rupture des silences », 2010

Ressources numériques :

Article du monde.fr, « 80% des détenus présentent au moins un trouble psychiatrique », 13 avril 2013,

http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/04/13/80-des-detenus-presentent-au-moins-un-trouble-psychiatrique_3159295_3224.html

Article du Parisien, « *Le musée national des prisons condamné* », 13 novembre 2010

<http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/le-musee-national-des-prisons-condamne-13-11-2010-1147474.php>

Article du Parisien, « *Evasion de Redoine Faïd : Taubira cible des syndicats et de l'opposition* », 13 avril 2004,

<http://www.leparisien.fr/lille-59000/evasion-de-redoine-faid-taubira-cible-des-syndicats-et-de-l-opposition-13-04-2013-2723929.php>

COFIL M3P du 09/10/2012, APNET, intranet de l'administration pénitentiaire

DISP INFO « L'expérimentation du surveillant référent », APNET, intranet de l'administration pénitentiaire

Halbwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, 1925, version numérique, coll. Les classiques des sciences sociales, Université du Québec,

http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/cadres_soc_memoire/cadres_sociaux_memoire.pdf

Halbwachs M., *Les caractéristiques des classes moyennes*, 1939, version numérique, coll. Les classiques des sciences sociales, Université du Québec,

http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/classes_morphologie/partie_1/te_1_4/classes_moyennes.pdf

Site de l'association Ban public, <http://prison.eu.org/spip.php?article13431>

Site de l'AFHJ, rubrique manifestations,

<http://www.afhj.fr/manifestations/manifestation.htm>

Site de l'ENAP, rubrique actualité, <http://www.ena.justice.fr/actualite.php?actu=233>

Site du ministère de la justice, rubrique histoire et patrimoine,

<http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/>

Site du ministère de la justice, rubrique prison et réinsertion,

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/>

Site du ministère de la justice, « Sécurisation des établissements pénitentiaires, Christiane Taubira met en œuvre des mesures exceptionnelles »,

<http://www.justice.gouv.fr/la-garde-des-sceaux-10016/securisation-des-etablissements-penitentiaires-25585.html>

Site du ministère de la justice, « Prisons : un dispositif exceptionnel, plan d'action maison centrale », http://www.presse.justice.gouv.fr/art_pix/Securiteenprison.pdf

Sorel G., *Réflexions sur la violence*, 1908, version numérique, coll. Les classiques des sciences sociales, Université du Québec,

http://classiques.uqac.ca/classiques/sorel_georges/reflexions_violence/Sorel_Reflexions_violence.pdf

Van Ypersele L., Cours - conférence « *Histoire et mémoire. Un duo impossible ?* » à l'Académie Royale de Belgique, 2009, <http://archive.is/XTWn>

Table des annexes :

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des entretiens réalisés.....	p.115
Annexe 2 : Tract syndical FO-SNP du 7 juin 2013.....	p.117
Annexe 3: Article du Parisien, « <i>Le musée national des prisons condamné</i> », http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/le-musee-national-des-prisons-condamne-13-11-2010-1147474.php	p.118
Annexe 4 : Page 20 du fascicule « <i>EXPO, Mémoires de prison, les grandes dates de l'administration pénitentiaire</i> », ENAP, avril 2011.....	p.119
Annexe 4 bis : Page 21 du fascicule « <i>EXPO, Mémoires de prison, les grandes dates de l'administration pénitentiaire</i> », ENAP, avril 2011.....	p.120
Annexe 4 ter : Page 24 du fascicule « <i>EXPO, Mémoires de prison, les grandes dates de l'administration pénitentiaire</i> », ENAP, avril 2011.....	p.121
Annexe 5 : Couverture du fascicule « <i>Mémoire et témoignages pénitentiaires, inauguration des sales de réunion de la DAP</i> », DAP, 16 octobre 2002.....	p.122
Annexe 6 : Liste de proposition de noms de baptêmes, document fourni par le service communication de l'ENAP.....	p.123
Annexe 6 bis : Liste des noms de baptême, document fourni par le service communication de l'ENAP.....	p.123

Annexe 1 :

	Sexe	Nombre d'années passées sur l'établissement actuel	Nombre d'année d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire	Type d'établissement actuel
PS 1	M	14	18	CD province
PS 2	M	10	29	CD province
PS 3	M	9	17	CD province
PS 4	M	8	17	CD province
PS 5	M	10	22	CD province
PS 6	M	NC	21	CD province
PS 7	M	NC	23	CD province
PS 8	M	8	20	CD province
PS 9 (1 ^{er} svllt)	M	NC	13	MA RP
PS 10	M	18	18	MA RP
PS 11	M	3	5	MA RP
PS 12 (stagiaire)	F	<1	1	MA RP
PS 13	M	NC	10	MA RP
PS 14 (stagiaire, ancien gendarme)	M	<1	1	MA RP
PS 15	M	12	13	MA RP
PS 16	M	8	13	MA RP
PS 17	M	3	5	MA RP
PS 18	M	8	8	MA RP
PS 19	M	13	17	MA province
PS 20	M	9	13	MA province

PS 21 (stagiaire)	M	<1	<1	MA province
PS 22	M	14	17	MA province
PS 23	M	7	12	MA province
PS 24	F	NC	20	MA province
PS 25 (1 ^{er} svllt)	M	NC	20	MC
PS 26 (stagiaire, ancien gendarme)	M	<1	1	MC
PS 27	M	6	16	MC
PS 28	M	7	7	MC
PS 29	M	2	5	MC
PS 30 (1 ^{er} svllt)	M	9	17	MC

PS : personnel de surveillance

CD : Centre de détention

MA : Maison d'arrêt

MC : Maison centrale

RP : Région parisienne

SATISFAIT OU...?



« Je jure de bien et loyalement remplir mes fonctions et d'observer les devoirs qu'elles m'imposent dans le strict respect des personnes confiées au service public pénitentiaire et de leurs droits. Je m'engage à me conformer à la loi et aux ordres reçus et à ne faire qu'un usage légitime des pouvoirs qui me sont confiés. »

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE



Questionnaire de satisfaction du parcours arrivant

Vous avez été écroulé(e) au CP de Lille-Loos-Sequedin et avez été accueilli(e) dans le quartier arrivant. Pour mieux répondre à vos attentes et à vos besoins, nous vous proposons de remplir ce questionnaire anonyme. Merci !

à la MA "La Repentance"

Que dites-vous sur votre accueil en détention ?	😊😊😊	😊😊	😊	😐	😞	😞😞
Votre geste au charge à l'écrou						
Votre geste en charge au quartier arrivant						
Votre accueil en arrivant						
Votre paquetage en arrivant						
Information concernant votre détention.						
Information concernant les activités proposées.						
Information concernant le travail ou la formation professionnelle						

Questionnaire distribué aux détenus incarcérés
A vous de juger !!
Voici la politique de "TOBI-NULLE"

FUTUR PROCHE ? LE QUESTIONNAIRE EXISTE DÉJÀ

Ris Crampis le 07 juin 2013
 Le SNP-FO

Personne de Surveillance

Annexe 3 :

Actualité > Fontaine-Fourches

Le musée national des Prisons condamné

Il n'a jamais vraiment ouvert au grand public mais quinze ans après sa création, qui a coûté un million d'euros, le musée national des Prisons va fermer ses portes.

Publié le 13.11.2010

Recommander 21 personnes Tweeter 2 Share

A A | | |

Cela devait être le plus important musée des prisons en Europe. Après quatorze ans d'existence en pointillé, ce site unique, basé à Fontainebleau, fermera ses portes définitivement le 31 décembre 2010. Si certains crient à la gabegie financière, d'autres y voient l'occasion d'agrandir l'actuel tribunal de grande instance situé à quelques mètres, comme le souhaite le barreau des avocats de Fontainebleau.

Pourquoi un tel gâchis ? En 1990, l'administration pénitentiaire ferme cette maison d'arrêt, témoignage unique de l'architecture carcérale du XIXe siècle. Une aubaine pour le tribunal situé juste derrière, qui cherche à s'étendre.

Mauvais départ

Mais, un an plus tard, la décision tombe. Ce bâtiment deviendra le premier conservatoire national vivant de la mémoire pénitentiaire. Une étude a déterminé que le site est idéalement placé, dans une zone très touristique. Le projet est même adoubé, en 1995, par Jacques Toubon, le garde des Sceaux de l'époque. Son coût : plus d'un million d'euros. Avec à la clé l'embauche d'une conservatrice, chargée de mettre en scène les 4000 pièces de collection, venues de toute la France. Mais le musée des Prisons va se transformer en Belle au bois dormant. En 1996, il ne s'ouvre qu'aux universitaires et aux membres de l'administration. Il faudra attendre 2003 pour que l'office de tourisme puisse y organiser des visites pour les groupes. « En 2006, on a réussi à attirer 4507 visiteurs. On aurait pu faire beaucoup mieux si le musée avait vraiment été ouvert aux individuels. Mais il ne pouvait pas l'être le week-end et les jours fériés », souligne Philippe Schwab, ex-président de l'office de tourisme. Symbole de cet échec, l'absence totale de plaque indiquant le musée des Prisons ou de panneaux dans la ville. Pis, la conservatrice, partie en retraite en 2008, n'a pas été remplacée. Et le gardien actuel fera de même en 2011. Pour la direction de l'administration pénitentiaire, la partie était mal engagée depuis le début. « Nous ne pouvions encaisser les recettes du musée. C'était aux collectivités locales de prendre le relais. Cela n'a jamais abouti. Maintenant, ce musée n'est plus une priorité pour la chancellerie, quand on connaît toutes les rénovations à faire dans nos prisons en fonctionnement. »

Philippe Schwab est furieux. « On avait l'occasion de booster l'activité touristique de Fontainebleau. J'avais réuni des élus du département et de la région pour relancer le dossier voilà deux ans. Mais la mairie de Fontainebleau n'a pas voulu s'engager dans l'aventure. » Frédéric Valletoux, maire UMP de la ville, reconnaît : « Je considère que ce musée ne correspond pas à l'image de marque de la ville. »

Le Parisien



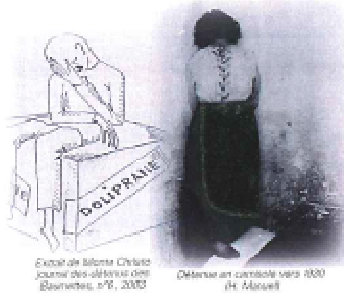
Les grandes dates de l'administration pénitentiaire

1994

Évolution de l'accès aux soins des détenus

Avant 1945, la plupart des établissements possédaient un service de santé avec un personnel médical pénitentiaire. Les plus petites structures organisaient des vocations de médecins de ville. Pour les cas les plus graves, l'hospitalisation se faisait dans les hôpitaux les plus proches ou à l'infirmerie générale des prisons de Fresnes qui devient, en 1985, un établissement hospitalier national.

Suite au développement de la tuberculose, l'administration pénitentiaire crée en 1945 un service médical au sein de toutes les prisons.



Extrait de l'ouvrage *Journal des détenus des Basseilles*, n° 6, 2002

Detenu en cellule vers 1920 (H. Alméras)

1986 : CRÉATION DU PREMIER SERVICE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE RÉGIONAL (SMPR)

En 1986, dans le cadre de la sectorisation psychiatrique, les SMPR sont créés en milieu pénitentiaire par les établissements hospitaliers. Il s'agit d'une unité comprenant des cellules et des salles de soins.

Il est aménagé dans un établissement pénitentiaire et met en œuvre des actions de prévention, de diagnostic et de soins de troubles mentaux par des équipes de soins pluridisciplinaires (psychiatres, psychologues, infirmiers, éducateurs, assistants sociaux ...)

En 2010, on compte 26 SMPR, presque tous situés en maison d'arrêt. Seuls les malades consentants peuvent y séjourner.

Si le détenu n'est pas consentant et qu'il y a une nécessité absolue d'hospitalisation, on applique l'hospitalisation d'office régie par l'article D 398 du Code de procédure pénale. Selon la dangerosité de ce détenu, l'hospitalisation peut se dérouler au sein de l'hôpital psychiatrique local ou dans une unité pour malades difficiles (UMD). Il s'agit de structures psychiatriques sécurisées dans lesquelles séjournent les malades mentaux très violents.



Unités hospitalières du PUNSI de Paris - Centre Europe, n° 159 - 2009

La création des UCSA au sein des établissements pénitentiaires a apporté, dans un milieu clos, une pratique bien différente de celle exercée auparavant. Les recours à l'hospitalisation se sont multipliés. Ce nouveau fonctionnement a des conséquences en matière de transport, d'accompagnement et de garde des détenus en dehors de la prison.

C'est ce constat qui a présidé à la création d'Unités Hospitalières Sécurisées interrégionales (UHSI) en 2004.

LES UNITÉS DE CONSULTATION ET DE SOIN AMBULATOIRE (UCSA)

Par la loi du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale, l'organisation des soins en milieu pénitentiaire est confiée au service public hospitalier. Chaque établissement est lié, par un protocole, à un établissement de santé de proximité, et est chargé d'implanter une UCSA en milieu pénitentiaire. Les personnels de l'UCSA sont des professionnels appartenant à cet établissement de santé. En 1995, l'hôpital pénitentiaire de Fresnes devient établissement public de santé national. Les soins des détenus sont passés dans le régime général de soins et tous les détenus sont immatriculés à la sécurité sociale.

Il s'agit de structures implantées au sein des hôpitaux régionaux universitaires de 6 grandes villes, dans lesquelles les médecins peuvent assurer les soins nécessitant une hospitalisation d'urgence et de courte durée.

La loi du 9 septembre 2002 prévoit la construction de 9 unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA). Elles permettent l'hospitalisation en psychiatrie des personnes détenues atteintes de troubles mentaux qu'il n'est pas possible de maintenir dans une structure pénitentiaire classique. La première UHSA¹ est ouverte en avril 2010 à Lyon. Elle fait figure d'établissement pilote puisque 10 autres UHSA devraient être édifiées d'ici 2012.

¹ Structure hospitalière avec garde périmétrique pénitentiaire

STRUCTURES MÉDICALES EN MILIEU PÉNITENTIAIRE



Extrait d'Europe, n° 159 - 2009



Les grandes dates de l'administration pénitentiaire

mémoires de prison



2000 L'Énap à Agen

LES DÉBUTS DE L'ÉCOLE PÉNITENTIAIRE

Après quelques brèves expériences d'écoles pénitentiaires nationales (prison de la Santé de 1893 à 1903, Fresnes de 1927 à 1934) la formation des personnels pénitentiaires se généralise au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Avec la réforme AMOR, une « école pénitentiaire technique » spéciale ouvre ses portes le 1^{er} octobre 1946, sur le site de Fresnes pour former le personnel des établissements réformés (application du régime progressif). Cette école s'adresse aux surveillants et aux éducateurs. Les disciplines enseignées sont la science pénitentiaire, la criminologie, la sociologie, la comptabilité, le secourisme et l'hygiène.

Cette école ferme en 1962. Elle est remplacée en 1964, par l'École de formation des personnels de l'administration pénitentiaire (EPAP) installée à Albé, puis à Obernai en Alsace et, à partir de 1965, dans les locaux d'un ancien centre de jeunes délinquants construit sur le site de Plessis-le-Comte, à Reuilly-Mérogis (Essonne) où elle prend le nom d'École d'administration pénitentiaire (EAP). Elle est divisée en 3 sections: surveillants, éducateurs, personnel d'encadrement.



EPAP à Reuilly-Mérogis vers 1970 (COPAC)

Pour le personnel en tenue, les cours encadrés de stages pratiques en établissement, sont empreints de pragmatisme (réglementation pénitentiaire, sécurité, self-défense, moyens d'expression écrite et orale).

En 1977, l'EAP devient l'École nationale d'administration pénitentiaire (Énap). Elle étoffe ses formations, crée de nouvelles sections (personnels techniques, administratifs, formateurs) et développe la formation continue.



Le 21 septembre 1994, le comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT) décide la délocalisation de l'Énap à Agen.

Cette mutation géographique, qui s'inscrit dans un contexte général de modernisation du service public pénitentiaire, s'accompagne d'une réorganisation structurelle et pédagogique de l'école. L'arrêté du 22 janvier 1998, modifiant l'organisation et le fonctionnement de l'école décliné en 1997, dessine les prémices de cette réorganisation.

L'Énap est administrée par un conseil d'administration et dirigée par un directeur qui est nommé par décret sur proposition du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, pour une durée de trois ans renouvelable.

Le décret du 26 décembre 2000, relatif à l'École nationale d'administration pénitentiaire, érige l'Énap en établissement public de l'État à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Toulon complétant son offre de formations aux personnels pénitentiaires (11 filières de formation initiale ou de formation d'adaptation), l'Énap développe un secteur de recherche et de diffusion. Pour remplir ses missions, elle emploie aujourd'hui 342 personnels permanents (2010).

Depuis la délocalisation à Agen, en 10 ans, entre 2001 et 2010, l'école a accueilli et formé plus de 20 000 élèves en formation initiale.



Énap 2010 (Régence Devant - Énap)

Énap - 480 av. Général de Gaulle BP 20 - 47971 AGEN cedex 03
N° : 437 00 00 00 00 00 - Fax : 05 53 20 12 30 00 00 - www.énap.justice.fr



Les grandes dates de l'administration pénitentiaire

mémoires de prison



2002 - 2012

Nouvelle carte pénitentiaire

L'évolution de la carte pénitentiaire est dominée par deux notions-clés : **simplification et rééquilibrage territorial**.

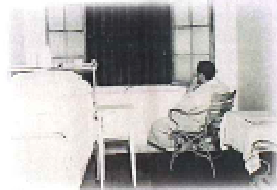


Prison de Saint-Étienne (1830) (Col. CRHCP)

La simplification de la carte pénitentiaire est un phénomène amorcé dès la Révolution française. On tend à fermer les prisons de proximité, vétustes ou de petite taille, et les sites en centre-ville, au profit de nouveaux établissements de 400 à 600 places implantés en périphérie urbaine ou en zone périurbaine.

En 1893, on comptait sur le territoire national plus de 730 établissements pénitentiaires accueillant des détenus, mineurs ou majeurs. À la veille de la seconde guerre mondiale, ce nombre d'établissements tombe à 224 et s'est depuis stabilisé autour de 230.

Le 1^{er} janvier 2009, dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), la carte pénitentiaire est de nouveau remaniée, dans un souci de mise en cohérence avec la nouvelle carte de la Protection judiciaire de la jeunesse et de rationalisation de l'organisation des services territoriaux de la justice. On passe de 14 régions à 9 ensembles interrégionaux. Ainsi, chacune des 9 **Directions Inter-régionales des Services Pénitentiaires** (Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse, et, pour l'outre-mer, la mission des services pénitentiaires) anime, contrôle et



Cellule vers 1830 (Col. CRHCP)



Cellule vers 1970 (Col. CRHCP)

Département Michel Denot - RP 96 - 470 MARBEN contact
Tel : 053 202 52 81 88 88 - Fax : 053 202 51 88 88 88 - www.enap.fr/inter



Source : APU - Gaudin : L'usage réglementé pour la pratique d'activités sportives vers 2009

coordonne l'activité des établissements pénitentiaires et des services pénitentiaires d'insertion et de probation placés sous son autorité.

Le **rééquilibrage territorial** s'observe plus particulièrement depuis les 30 dernières années. Fousés par la volonté d'améliorer les conditions de détention et par le souci de remédier à



Porte d'entrée vers 1920 (Col. CRHCP)

Porte d'entrée vers 1970 (Col. CRHCP)

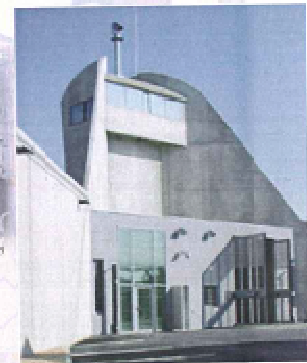
la surpopulation carcérale, les gouvernements lancent plusieurs plans successifs de construction et de rénovation du parc immobilier pénitentiaire en veillant à une répartition équilibrée des nouveaux établissements sur tout le territoire. En effet, certaines zones géographiques souffrent d'un déficit d'établissements alors que d'autres connaissent un taux d'occupation



Cellule - 2010 (Source : GGDAM)

des prisons incompatibles avec le maintien de la dignité humaine et le bon fonctionnement des services pénitentiaires. Pour remédier à cela, la **Loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ)** du 9 septembre 2002 sera adoptée. L'amélioration des conditions de détention et le lancement d'un programme immobilier (**plan 13 200**) en sont les objectifs prioritaires. Ceci dans le but de mieux répartir l'implantation des nouvelles constructions, au plus près des besoins des juridictions pénales et dans le respect des liens entre détenu et famille.

Ce plan comprend 18 établissements pour majeurs, 7 ERM, 2 maisons centrales et des nouveaux concepts comme les quartiers de courte peine ainsi qu'un volet outre-mer. C'est l'**Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)** chargée de mettre en œuvre la LOPJ, qui suit la construction des 13 200 places : 10800 pour les majeurs en métropole et en Outre-mer, 420 pour mineurs, 2000 pour les



Porte d'entrée - 2010 (Source : APIJCT)

nouvelles modalités de prise en charge (quartiers de semi-libéré, quartiers pour courtes peines). Elle est engagée également dans la réhabilitation de prisons comme Faury-Mérogis ou les Baumettes. Les 1^{ers} établissements ouvrent en 2007, les derniers, en 2012. La France complètera plus de 63 000 places dans ses établissements pénitentiaires.





Annexe 6 :

Lieutenants pénitentiaires	15ème promotion	Laurent LAMOVALTAY
	16ème promotion	Marc DORMONT
Premiers surveillants	19ème promotion	La Petite Roquette
	20ème promotion	La santé
Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation	15ème promotion	John AUGUSTUS
	16ème promotion	Marc <u>Ance</u>
Surveillants pénitentiaires	178ème promotion	Fernand RENAUD
	179ème promotion	MANCERON-SEGURA
	180ème promotion	Francis CARON
	181ème promotion	Béatrice DEFREL
	182ème promotion	« Nicole Comte » et « Guy Girardot »
	183ème promotion	Yves <u>Niaré</u>

Annexe 6 bis :

Personnalités extérieures à l'Administration Pénitentiaire	Personnalités qui ont marqué l'Administration Pénitentiaire	Agents de l'Administration Pénitentiaire	Agents morts en service	Noms d'établissements	Valeurs
Appert Benjamin	Bérenger René	Audebert Marcel		Autun	Droits de l'Homme
Beaumont Gustave de	<u>Bonnemaison</u> Gilbert	<u>Bonaldi</u> Hubert-Pierre		Casabianda	Honneur et discipline
Beccaria Cesare	Bonneville de <u>Marsanguy</u> Arnould	<u>Collomp</u> Albert		Embrun	
Bentham Jérémie	<u>Cannat</u> Pierre	Guichard Henri		Fleury-Mérogis	
Bertillon Alphonse	<u>Chazal</u> Jean	Guichard Marie		Fresnes	
	Corne Hippolyte	<u>Miramont</u> André		<u>Mauzac</u>	
Fry Elisabeth	De <u>Laville de Mirmont</u> Alexandre			Mazas	
Gilet Guillaume	<u>Demetz</u> Frédéric-Auguste				
Howard John	<u>Dublineau</u> Jean				
Lucas Charles	<u>Fully</u> Georges				
Manuel Henri	Herbette Louis				
Moreau-Christophe	<u>D'Haussonville</u> Paul-Gabriel				
Louis Mathurin					
Normand Alfred	<u>La Rochefoucault-Liancourt</u> François-Alexandre-Frédéric (de)				
Perrier Charles	<u>Laville de Mirmont</u> Alexandre				
<u>Pinatel</u> Jean	Lecanuet Jean				
Saint-Vincent-de-Paul	Le Pelletier de Saint-Fargeau Louis-Michel				
<u>Saleilles</u> Raymond	Malesherbes				
De Tocqueville Alexis	Michelet Edmond				
<u>Zoumeroff</u> Philippe	<u>Mossé</u> Armand				
	Pleven René				
	<u>Schmelck</u> Robert				
	Villermé Louis-René				
	<u>Vinetrinier</u> Artus Barthélémy				

TABLE DES MATIERES

Propos introductif.....	p.6
1 ^{ère} PARTIE - COMPRENDRE LE RAPPORT AU PASSE DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE : CONSTRUCTION DU MYTHE DE L'AGE D'OR ET REPRESENTATIONS NOSTLAGIQUES.....	p.13
<u>Chapitre 1 : Analyse du mythe de l'âge d'or et de ses applications pénitentiaires.....</u>	<u>p.13</u>
1.1 Triple dimension du mythe et définition de l'âge d'or.....	p.13
1.1.1 Les différents sens du mythe.....	p.14
1.1.2 La fonction mobilisatrice du mythe.....	p.14
1.1.3 L'âge d'or.....	p.15
1.2 Temporalité et mythe de l'âge d'or.....	p.16
1.2.1 Universalité et permanence du rapport au passé mythifié.....	p.17
1.2.2 Inscription du mythe de l'âge d'or dans un temps particulier.....	p.17
1.2.3 Atemporalité de l'âge d'or.....	p.20
1.3 Les thématiques constitutives du mythe de l'âge d'or et leur transposition pénitentiaire.....	p.21
1.3.1 Valeur d'innocence et de pureté.....	p.21
1.3.1.1 <i>Image du délinquant digne et intègre.....</i>	<i>p.22</i>
1.3.1.2 <i>Image du surveillant respecté en tant qu'homme de terrain.....</i>	<i>p.23</i>
1.3.1.3 <i>Sentiment d'une nécessité de restauration d'un ordre moral.....</i>	<i>p.25</i>
1.3.2 Valeurs de solidarité et de sécurité communautaire.....	p.27
1.3.2.1 <i>Sentiment de convivialité et d'affinités au delà du travail.....</i>	<i>p.28</i>
1.3.2.2 <i>Sentiment de solidarité et d'entraide au travail.....</i>	<i>p.29</i>
1.3.2.3 <i>Explications données aux solidarités brisées.....</i>	<i>p.29</i>

Chapitre 2 : Analyse du processus représentationnel à l'origine du phénomène nostalgique.....p.32

2.1	La nostalgie, du mal du pays aux représentations sociales.....	p.32
2.1.1	Définitions du phénomène nostalgique.....	p.32
2.1.2	La nostalgie, produit de la mémoire sociale.....	p.33
2.1.3	Méthode analytique de la mémoire sociale.....	p.34
2.1.3.1	<i>Proximité entre mémoire sociale et représentations sociales.....</i>	<i>p.34</i>
2.1.3.2	<i>Définition et méthode d'analyse des représentations sociales.....</i>	<i>p.34</i>
2.2	Les thémata de la nostalgie pénitentiaire.....	p.36
2.2.1	Respect/irrespect.....	p.37
2.2.2	Ordre/désordre.....	p.38
2.2.3	Dureté/confort et oisiveté.....	p.40
2.2.4	Solidarité/individualisme.....	p.41
2.3	Spécificités cognitives de l'organisation du discours nostalgique.....	p.42
2.3.1	La valorisation du passé par un discours sélectif et argumentatif.....	p.42
2.3.2	La préservation du groupe par l'activation d'éléments symboliques et normatifs.....	p.44

2nde PARTIE - DECONSTRUIRE LE MYTHE DE L'AGE D'OR, ELEMENTS EXPLICATIFS ET POSSIBILITES DE DEPASSEMENT D'UN PHENOMENE DEFENSIF.....p.46

Chapitre 1 : Expliquer la mythification du passé : du malaise identitaire à la quête de reconnaissance.....p.46

1.1	Le discours sur le passé, révélateur du rapport entretenu avec le présent.....	p.47
1.1.1	La nostalgie, passé fantasmé par opposition à un présent douloureux.....	p.47
1.1.2	Le rôle symbolique et identitaire de la mémoire sociale.....	p.48

1.2 Les facteurs explicatifs de l'impression de dégradation généralisée : réflexion autour de la dépossession identitaire.....	p.50
1.2.1 La remise en cause des rapports de pouvoir traditionnels.....	p.51
1.2.1.1 <i>Le rapport de pouvoir avec les personnes détenues.....</i>	<i>p.52</i>
1.2.1.2 <i>Le rapport de pouvoir avec la hiérarchie.....</i>	<i>p.54</i>
1.2.1.3 <i>Le rapport de pouvoir avec les personnes extérieures.....</i>	<i>p.58</i>
1.2.2 La perte de sens de la mission.....	p.62
1.2.2.1 <i>Le décalage entre travail valorisé et travail prescrit.....</i>	<i>p.63</i>
1.2.2.2 <i>Le décalage entre travail prescrit et travail réel.....</i>	<i>p.68</i>
1.2.3 Renforcement de la relation en miroir et système défensif.....	p.74
1.3 Les rapports de pouvoir autour de la mémoire sociale.....	p.78
1.3.1 De l'interactionnisme à la quête de reconnaissance.....	p.78
1.3.2 Le rapport institutionnel au passé.....	p.79
1.3.2.1 <i>L'importance du regard institutionnel.....</i>	<i>p.79</i>
1.3.2.2 <i>Les approches mémorielles de l'institution.....</i>	<i>p.80</i>
<u>Chapitre 2 : Accompagner le changement : la démythification du passé, de la célébration à l'élaboration.....</u>	<u>p.88</u>
2.1 Les risques de blocages induits par l'investissement actuel du passé.....	p.89
2.1.1 Les positionnements réactifs face à une mémoire figée.....	p.89
2.1.1.1 <i>Le caractère potentiellement bloquant de la nostalgie.....</i>	<i>p.89</i>
2.1.1.2 <i>Les dangers du défaut de travail de mémoire.....</i>	<i>p.90</i>
2.1.2 Les rigidifications autour de la question de la résistance au changement.....	p.93
2.2 Travailler les mémoires et donner du sens au présent pour construire l'avenir.....	p.95
2.2.1 Vers une réhabilitation commune de la mémoire collective.....	p.95
2.2.2 Vers une revalorisation du travail du surveillant.....	p.103
Synthèse des préconisations.....	p.106
Conclusion.....	p.108
Bibliographie.....	p.109
Table des annexes et annexes.....	p.114

Résumé :

La période récente a été marquée par l'amélioration des conditions de détention de la population pénale pouvant paraître propice à de meilleures conditions de travail des personnels. Pourtant, quand les surveillants évoquent les évolutions de leur métier, le discours apparaît particulièrement critique à l'égard des réformes entreprises. Le passé est décrit comme un idéal d'ordre et d'harmonie aujourd'hui révolu et fait en ce sens l'objet d'une mythification en âge d'or. Le sentiment nostalgique qui en découle est le produit de la mémoire sociale du groupe, qui organise un discours polarisé et binaire. Les causes de ce positionnement sont à rechercher dans l'impact des évolutions récentes sur le travail des surveillants, dépossédés dans leurs missions ; une perte de sens s'en ressent et l'identité du corps se délite. Interroger le rapport institutionnel au passé permet d'envisager un réinvestissement collectif des mémoires, une déconstruction commune des fantasmes, afin de dé-rigidifier les positions et de ne pas réduire les difficultés rencontrées au simple mécanisme de résistance au changement.

Mots clés :

Mythe, nostalgie, mémoire sociale, identité professionnelle des surveillants, conduite du changement.